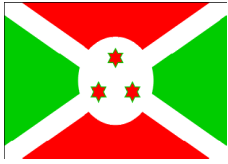


# REPUBLIQUE DU BURUNDI



MINISTRE DE LA PLANIFICATION DU  
DEVELOPPEMENT ET DE LA RECONSTRUCTION  
NATIONALE



Programme d'Appui à la Gouvernance

## MONOGRAPHIE DE LA COMMUNE BURURI



Province BURURI

Bururi, Septembre 2006

# TABLE DES MATIERES

Page

## LISTES DES BREVIATIONS

## PREFACE

## INTRODUCTION

<b>CHAPITRE I. DESCRIPTION PHYSIQUE.....</b>	<b>1</b>
1.1. Situation géographique.....	1
1.2. Organisation administrative.....	1
1.3. Climat.....	3
1.4. Relief et hydrographie.....	3
1.5. Les sols.....	3
1.6. Flore et faune.....	3
<b>CHAPITRE II. EMOGRAPHIE.....</b>	<b>5</b>
2.1. Estimation de la population de la commune Bururi de 2003-2010....	5
2.2. Population et densité moyenne 2005 .....	5
2.3. Structure de la population commune Bururi .....	6
2.4. Population active et population a charge.....	6
<b>CHAPITRE III. AGRICULTURE.....</b>	<b>8</b>
3.1. Généralités.....	8
3.2. Situation actuelle des principales cultures.....	9
3.3. Facteurs de production.....	12
3.4. Les Intervenants.....	12
<b>CHAPITRE IV. ELEVAGE.....</b>	<b>15</b>
4.1. Généralités.....	15
4.2. Situation actuelle de l'Élevage.....	16
4.3. Types d'Élevage et effectifs par espèce.....	18
4.4. Santé animale .....	23
4.5. Écoulement des productions et animaux.....	25
4.6. Intervenants.....	25
<b>CHAPITRE V. PECHE ET PISCICULTURE.....</b>	<b>26</b>

<b>CHAPITRE VI. FORETS.....</b>	<b>27</b>
6.1.Boisements naturels .....	27
6.2. Reboisement ou boisement artificiel .....	27
6.3. Agro foresterie.....	28
6.4. Exploitation forestière .....	29
6.5. Aire protégée.....	30
6.6. Intervenants.....	30
<b>CHAPITRE VII. INDUSTRIE ET ARTISANAT.....</b>	<b>31</b>
7.1. Industrie.....	31
7.2. Artisanat.....	31
<b>CHAPITRE VIII GEOLOGIE, MINES ET MINERAIS .....</b>	<b>33</b>
8.1. Généralités.....	33
8.1. Mines et minerais.....	33
8.2. Matériaux de construction.....	33
<b>CHAPITRE IX. ENERGIE.....</b>	<b>34</b>
9.1 Energie hydroélectrique. ....	34
9.2. Desserte en énergie électrique.....	34
9.3. Desserte en énergie par les groupes électrogènes .....	34
9.4. Bois de chauffe et charbon de bois (combustibles ligneux) .....	28
9.5. Produits pétroliers (hydrocarbures.....	35
9.6. Intervenants.....	35
<b>CHAPITRE X. COMMERCE ET SERVICES .....</b>	<b>36</b>
10.1. Commerce .....	36
10.2. Les services.....	49
10.3. Partenaires et bailleurs de fonds.....	50
<b>CHAPITRE XI. ACTION SOCIALE.....</b>	<b>51</b>
11.1. Situation actuelle.....	51
11.2. Habitat.....	54
<b>CHAPITRE XII. SANTE .....</b>	<b>55</b>
12.1. Etat actuel du secteur dans la commune.....	55
12.2. Données épidémiologiques.....	56
12.3. Données sur la vaccination.....	56
12.4. VIH / SIDA.....	57
12.5. Médecine traditionnelle.....	57
12.6. Situation des infrastructures sanitaires.....	58

12.7. Ressources humaines.....	60
12.8. Intervenants en matière de santé.....	61
12.9. Approvisionnement en eau.....	62
12.10. Intervenants approvisionnement en eau.....	63
<b>CHAPITRE XIII. EDUCATION.....</b>	<b>64</b>
13.1. Généralités.....	64
13.2. Enseignement formel.....	64
13.3. L'enseignement informel.....	69
13.4. Gestion du système scolaire.....	70
13.5. Efficacité du système.....	70
13.6. Intervenants.....	71
<b>CHAPITRE XIV. JEUNESSE ET SPORTS.....</b>	<b>72</b>
14.1. Jeunesse.....	72
14.2. Sport.....	73
14.3. Patrimoine culturel.....	75
14.4. Intervenants.....	75
<b>CHAPITRE XV. JUSTICE.....</b>	<b>76</b>
15.1. Généralités.....	76
15.2. Services judiciaires.....	76
15.3. Equipements.....	78
15.4. Personnel.....	78
15.5. Justice gracieuse.....	79
15.6. Intervenants.....	79
<b>CHAPITRE XVI. PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT.....</b>	<b>80</b>
16.1. Facteurs favorables au développement.....	80
16.2. Contraintes au développement.....	81
16.3. Stratégies et actions à mener.....	83
<b>CONCLUSION.....</b>	<b>96</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE.....</b>	<b>99</b>
<b>ANNEXES.....</b>	<b>101</b>

## LISTE DES ABBREVIATIONS

ABEC	: Association Burundaise des Exportateurs du Café
ASNS	: Appui aux Services Non Structurés
BTC	: Burundi Tobacco Company
BBCI	: Banque Burundaise pour le Commerce et l'Investissement
BCB	: Banque de Crédit de Bujumbura
BAD	: Banque Africaine de Développement
COOPEC	: Coopérative d'Epargne et de Crédit
COGERCO	: Compagnie de Gérance du Coton
COTEBU	: Complexe Textile du Burundi
COGEMAMI	: Compagnie de Gérance de la Mini-Huilerie de Minago
CFA	: Centre de Formation Artisanale
CPA	: Centre de Production Artisanale
CNAR	: Centre National d'Appareillage et de Rééducation
CNRSP	: Centre National pour la Réadaptation Socioprofessionnelles
CERES	: Centre d'Encadrement et de Réinsertion des Enfants Soleil
CAFOB	: Collectif des Associations Féminine et Organisation du Burundi
CDF	: Centre de Développement Familial
DPAE	: Direction Provinciale de l'Agriculture et de l'Elevage
FAO	: Food Agriculture Organization
FNUAP	: Fonds des Nations-Unies pour la Population
IEC	: Information Education Communication
INSS	: Institut National de Sécurité Sociale
ISABU	: Institut des Sciences Agronomiques du Burundi
LOVINCO	:: Lovinfos Company
MPDR	: Ministère de la Planification du Développement et de la Reconstruction
MST	: Maladies Sexuellement Transmissibles
OHP	:: Office de l'Huile de Palme
OTB	: Office du Thé du Burundi
OCIBU	: Office des Cultures Industrielles du Burundi
OPDE	: Œuvre Humanitaire pour la Protection de l'Enfance Déshéritée
PNUD	: Programme des Nations Unies pour le Développement
PPL	: Projet d'Appui à la Planification Locale et au Renforcement des

Capacités des communautés

PNLS	: Programme National de Lutte Contre le Sida
RDC	: République Démocratique du Congo
RUPO	: Rumonge Palm Oil
RN	: Route Nationale
RP	: Route Provinciale
RC	: Route Communale
SODECO	: Société de Déparchage et de Conditionnement de l'Imbo
SOGESTAL	: Société de Gestion des Stations de Lavage
SRD	: Société Régionale de Développement
SIDA	: Syndrome Immuno Déficience Acquise
SRDI	: Société Régionale de Développement de l'Imbo
TPO	: Transcultural Psychosocial Organisation
USAID	: United States of America for International Development
UNTH	: Unité Nationale de Transformation de l'Huile
UNICEF	: United Nation Infant and Children Found
VIH	: Virus d'Immuno - déficience Humaine

## **PREFACE**

*La Monographie de la commune est l'initiative du Ministère de la Planification du Développement et de la Reconstruction Nationale (MPDRN) avec l'appui du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD). Elle est élaborée pour mettre à la disposition de ses partenaires des informations spécifiques à la commune pour guider leurs interventions en matière de développement socio-économique de ladite commune .*

*En effet, cette monographie décrit, sur base des données tirées de la banque des données provinciale informatisée, la situation de référence de la commune : description physique, organisation administrative, situation actuelle des différents secteurs...*

*La démarche méthodologique appliquée pour l'élaboration de la banque des données et de la monographie a été fondée sur l'approche participative qui a impliqué, à toutes les étapes de leurs réalisations, environ 80 personnes ressources. Ces étapes concernent la conception des fiches de collecte de données, la collecte des données proprement dite, le dépouillement et le traitement des données, les travaux d'analyse, la consolidation, la validation et la rédaction définitive.*

*Aussi, le Ministère de la Planification du Développement et de la Reconstruction Nationale voudrait-il, au terme de ce travail, adresser sa profonde gratitude à toutes les personnes physiques ou morales qui ont contribué à l'effort de réalisation de cette monographie, l'aboutissement de plusieurs centaines de pages manuscrites, très souvent reprises, raturées ou refaites dans le seul souci de formuler le meilleur diagnostic possible, sur la problématique du développement de la commune.*

*Le MPDRN remercie singulièrement tous les Ministères impliqués pour la mise à sa disposition de l'expertise de leurs cadres dont l'apport a été fort apprécié.*

*A l'Administrateur communal, aux techniciens communaux et des zones, aux responsables des projets et ONGs, aux différents experts, auteurs de cette monographie, il présente ses félicitations et tient à exprimer ses respects pour le travail accompli, cela dans un esprit de totale abnégation.*


*Le MPDRN exprime également sa gratitude au PNUD pour son assistance financière et logistique sans laquelle la matérialisation de ce travail n'aurait été qu'une utopie.*

*A toutes les personnes ressources de terrain qui ont accepté le sacrifice de se soumettre à d'interminables interviews parfois fastidieuses, au remplissage des fiches de collecte de données et questionnaires souvent compliqués à tous les services qui ont permis l'accès facile à leurs sources d'informations, le MPDRN apprécie à sa juste valeur leurs contributions.*

*Enfin, le MPDRN reconnaît, que malgré un gros effort de clarification et de mise à jour des données recueillies ainsi que leurs sources, il subsiste des limites quant à leur fiabilité totale. De ce fait, il sollicite la contribution de tous dans les prochaines actualisations de la banque des données informatisées et de la monographie communale afin qu'elles deviennent progressivement des sources d'informations de plus en plus fiables et ainsi faciliter le suivi des indicateurs d'exécution des différents instruments de planification tel que le CSLP.*

*En attendant, ces produits permettront prochainement la mise en place du plan local de développement afin de répondre aux préoccupations de la population de la commune.*

**LE MINISTRE DE LA PLANIFICATION  
DU DEVELOPPEMENT ET DE LA  
RECONSTRUCTION NATIONALE**

  
**Madame Marie-Goreth NIZIGAMA**



## INTRODUCTION

La présente étude a pour but de dresser un état des lieux et de situer le niveau de développement des secteurs tant économiques que sociaux atteint par la commune.

Inscrite d'abord dans le mandat du Projet d'Appui à la Planification Locale (PPL) et ensuite dans celui du Sous Programme Planification Locale (SPPL) du Programme d'Appui à la Gouvernance du PNUD, cette étude contient bon nombre de données susceptibles d'aider les planificateurs à mieux cerner et circonscrire leurs recherches pour une meilleure orientation du Gouvernement et autres décideurs dans leur prise de décisions pour un développement durable et harmonieux de tous les secteurs.

L'approche méthodologique utilisée pour la collecte des données reposait sur les enquêtes de terrain, les publications diverses de différents ministères, ainsi que des services, organismes et entreprises intervenant de près ou de loin dans les secteurs précités, les rapports des services provinciaux et les interviews effectuées sur terrain, ...

Aussi, un bon nombre de ces données doit-il être considéré comme des simples ordres de grandeur. Il s'agit particulièrement des données sur la démographie, l'agriculture, l'élevage, ...

Bien que réalisée dans un environnement professionnel très difficile, cette monographie constitue un outil important pour l'élaboration et la mise en place d'un «Plan de Développement communal » ; cadre dans lequel devront évoluer les structures tant nationales qu'internationales impliquées dans le développement de façon à intégrer toutes les composantes du milieu en tenant compte des potentialités biophysiques locales et des caractéristiques sociales des populations concernées.

Enfin, le lecteur est prévenu que cette monographie est une œuvre humaine et que le MPDRN attend des suggestions en vue d'apporter des améliorations aux futures éditions qui seront réalisées dans les prochaines années.

# **CHAPITRE I. DESCRIPTION PHYSIQUE**

## **1.1. SITUATION GEOGRAPHIQUE**

La commune Bururi est limitée au:

- Nord par la commune Songa
- Nord-est par la commune Rutovu
- Nord-ouest par la commune Buyengero
- Sud-ouest par la commune Rumonge
- Sud par les communes Vyanda et Vugizo
- Sud-est par la commune Makamba.

### **1.1.1. Superficies (km<sup>2</sup>)**

- Commune : 391,55
- Province : 2.465,12
- Pays : 27.834
- % commune /province : 15,8%
- % commune /pays : 1,4%

## **1.2. ORGANISATION ADMINISTRATIVE**

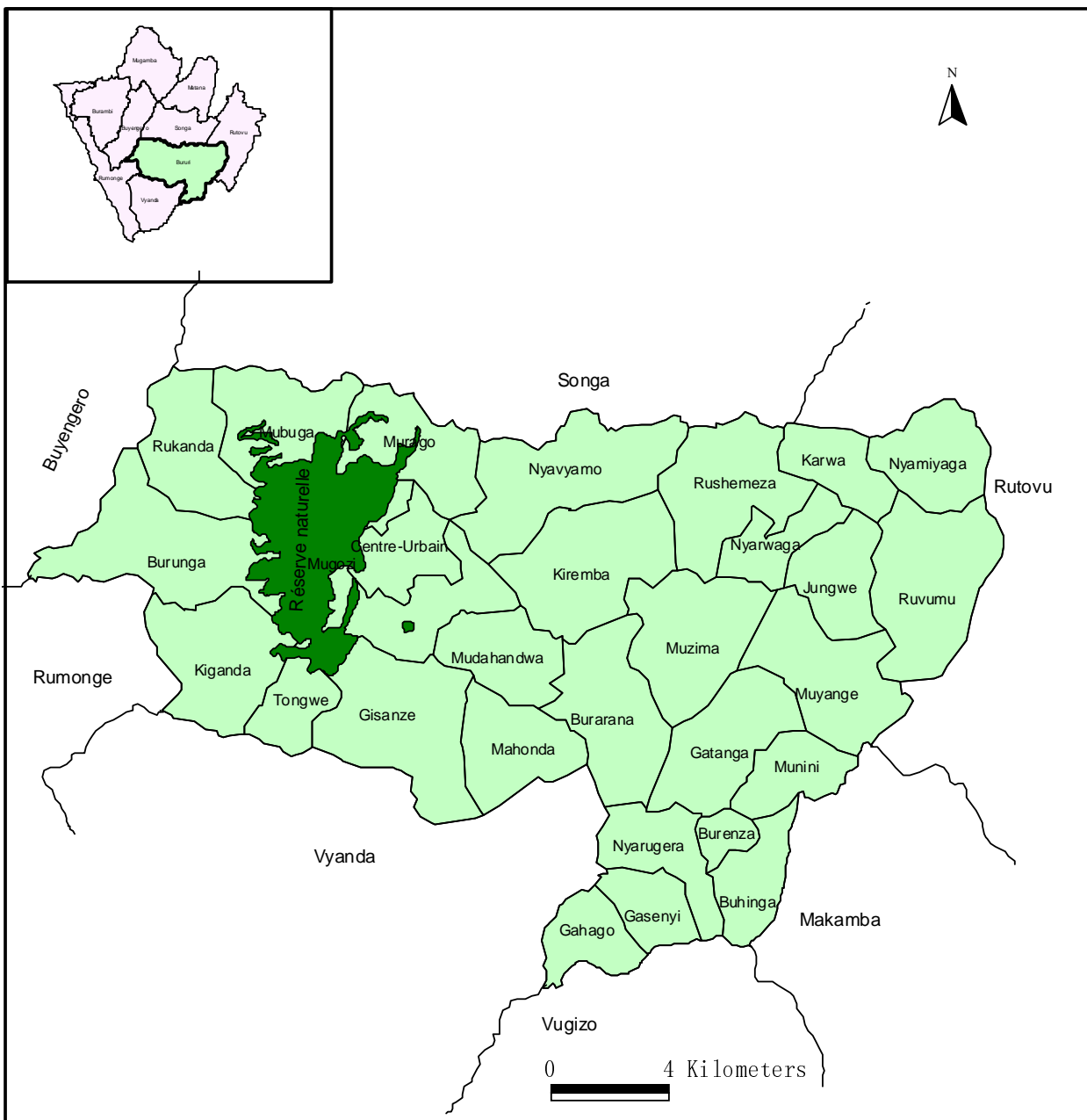
La commune Bururi compte 5 zones subdivisées en 29 collines.

Ces zones sont : Bamba, Muzenga, Gasanda, Bururi et Munini

Les 29 collines sont : Buhinga, Burarana, Burenza, Burunga, Bururi, Gahago, Gasenyi, Gatanga, Gisanze, Jungwe, Karwa, Kiganda, Kiremba, Mahonda, Mubuga, Mudahandwa, Mugozi, Munini, Murago, Muyange, Muzima, Nyamiyaga, Nyarugera, Nyarwaga, Nyavyamo, Rukanda, Rushemeza, Ruvumu, Tongwe et Quartier Kiremba.

Le chef lieu de province se trouve dans la commune Bururi.

## Découpage administratif de la commune



### **1.3. CLIMAT.**

#### **1.3.1. Régions naturelles**

La commune Bururi s'étend sur deux régions naturelles à savoir le Bututsi et le Mumirwa.

La région du Bututsi se caractérise par un(e):

- Altitude comprise entre 1800 et 2000m ;
- Climat de type tropical tempéré ;
- Température moyenne annuelle variant entre 18 et 24°C ;
- Pluviométrie moyenne annuelle de 1.050mm.

La région du Mumirwa est caractérisée par un (e) :

- altitude variant de 1.000 à plus de 2.300 m.
- climat du type tropical humide à courte saison
- température moyenne de 18°C
- pluviométrie moyenne de 1.200 mm

### **1.4. RELIEF ET HYDROGRAPHIE.**

#### **1.4.1. Relief**

- Petits plateaux et mosaïque de collines arrondies entrecoupées de vallées encaissées dans la région du Bututsi ;
- crête Congo-Nil dans les hauteurs du Mumirwa avec beaucoup de vallées encastrées

#### **1.1.1. Hydrographie :**

Cours d'eau importante : Siguvyaye, Jiji, Myugaro, Nyabuyumpu, Muyomvyi, Kibarira, Mushwizi, ...

### **1.5 LES SOLS**

Les sols de la région du Bututsi sont acides en surface.

La texture des sols est souvent argileuse avec la présence d'un horizon humifère.

La végétation est caractérisée par une rétrogradation qui sous l'influence néfaste de l'homme, a conduit à la disparition progressive de la forêt ombrophile de montagne au profit d'une savane de hyparrhénias et pteridium. Suite aux incendies successifs (feux de brousses et brûlis incontrôlés), à l'érosion et aux surpâturages, un type de savane d'eragrostis a envahi la région du Bututsi.

### **1.6. FLORE ET FAUNE**

#### **1.6.1. Flore**

La commune Bururi dispose d'une aire protégée : la réserve naturelle de Bururi.

Celle-ci renferme plusieurs formations végétales dont certaines espèces n'existent pratiquement plus ailleurs.

#### 1.6.1.1. Réserve naturelle forestière de Bururi.

Avec 3.300ha et une altitude variant entre 1600 et 2300m, la réserve forestière de Bururi constitue la partie la plus méridionale du système de forêt de la crête Congo Nil, connue sous le nom de la Kibira ; Elle est constituée de 3 types de végétation selon leur structure à savoir :

- Une forêt dense à plafond bas avec les espèces *Myrianthus holstii*, *tabernaemontana johnstonii* et *Dracaena afromontana* ;
- Une forêt semi claire avec de hauts arbres aux espèces *Entandrophragma excelsum*, *Chrysophyllum gorrungasanum*, *Symphonie globurifera*, *Ekebergia caensis* ;
- Une Forêt très clairsemée avec une végétation herbacée en dessous de laquelle on observe les espèces de *Ensete Ventricosom* (Bananier sauvage), *Racaena steudnesi*, *Macaranga spinosa*, *Albizia gummifera* et *barsama abyssinica*.

Dans les contreforts du Mumirwa, on retrouve des lambeaux d'une forêt dense et sèche. Les espèces dominantes étant *Brachystegia* (Ihwa) et *Isoberlinia* (Igilimwe).

Sur la crête Congo-Nil, des boisements artificiels ont remplacé un ancien couvert naturel qui a quasiment disparu. Il en est de même des plateaux centraux, où des boisements artificiels et le paddockage des pâturages ont remplacé le couvert naturel.

En général, le Bututsi présente une végétation des milieux dégradés où *Eragrostis olivacea* est la plante dominante. Les collines présentent alors une physionomie de pelouse à *Eragrostis* (Ishinge) avec de petits arbustes ici et là.

#### 1.6.2. Faune.

##### 1.6.2.1. La réserve naturelle forestière de Bururi

Elle héberge des espèces de mammifères menacées d'extinction comme Pan Troglodytes. La faune antilogique y est constituée d'une trentaine de familles d'oiseaux (WEBER & VEDER, 1983.)

Il faut signaler qu'il y a très peu d'endroits au monde où l'on peut voir des chimpanzés en liberté, et de nombreuses espèces endémiques dans une petite région d'Afrique (WEBER & VEDER, 1983.)

## **CHAPITRE II. DEMOGRAPHIE**

### **2.1. ESTIMATION DE LA POPULATION BURUNDAISE 2003-2010**

Les projections démographiques réalisées par l'unité de planification de la population sur base des résultats du recensement général de la population s'étendent jusqu'en 2003.

C'est donc à partir de ces données qu'on a allongé les projections jusqu'à l'année 2010 tout en supposant que le taux d'accroissement naturel est resté le même pour chaque province et pendant toute la période (1990-2010).

Années	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Commune								
Bururi	67290	68521	69775	71052	72352	73677	75025	76398
<b>Total province</b>	<b>471009</b>	<b>479628</b>	<b>486619</b>	<b>497343</b>	<b>506445</b>	<b>515713</b>	<b>525150</b>	<b>534761</b>

Source : Département de la Population

### **2.2. POPULATION ET DENSITE**

#### **2.2.1 Population**

- Population commune: 70.715 habitants
- Population province: 486 619 habitants
- Population du pays : 7610 584 habitants
- % Bururi par rapport à la province : 14.2%
- % Bururi par rapport au pays : 0.9 %

#### **2.2.2. Densité moyenne**

- Commune Bururi : 181 hab. / km<sup>2</sup>
- Province Bururi : 197hab. /Km<sup>2</sup>
- Burundi :273 hab. / Km<sup>2</sup>

La densité moyenne de la commune est à la fois inférieure à la densité de la province et à celle du pays.

### **2.3. STRUCTURE DE LA POPULATION DE LA COMMUNE BURURI .**

La population de la commune Bururi est extrêmement jeune. En effet, 68 % de la population de cette commune a moins de 25 ans.

Groupes d'âges	sexe		
	Hommes	Femmes	Total
0-4	7 224	6 331	13 555
5-9	5 453	5 435	10 888
10-14	4 561	4 614	9 175
15-19	3 821	4 142	7 963
20-24	2 949	3 224	6 173
25-29	2 437	2 687	5 124
30-34	1 951	1 959	3 910
35-39	1 404	1 597	3 001
40-44	959	1 268	2 227
45-49	840	1 026	1 866
50-54	706	877	1 583
55-59	468	563	1 031
60-64	483	709	1 192
65-69	314	462	776
70-74	397	462	859
75-79	221	256	477
80+	481	434	915
<b>Total</b>	<b>34 669</b>	<b>36 046</b>	<b>70 715</b>

Source : Département de la population

### **2.4 POPULATION ACTIVE ET POPULATION A CHARGE**

La population à charge est dans l'ensemble supérieure à la population active dans la commune Bururi (34985 sur 35730, soit un rapport de dépendance de 1,02).

Le pourcentage moyen de la population active de la commune est d'environ 49%, il apparaît que chaque personne active de Bururi se situant dans la tranche d'âge de 15 à 64 ans doit prendre en charge une personne non active, soit un plus jeune de moins de 15 ans, soit un plus âgé de plus de 64 ans.

Le revenu maigre d'une personne active de Bururi doit être partagé avec 1,02 personnes pour satisfaire les besoins essentiels d'abord de survie et ensuite de développement. Cette situation est problématique et nécessite des actions d'appui pouvant influencer sur un changement que seuls les bénéficiaires ne peuvent amorcer.

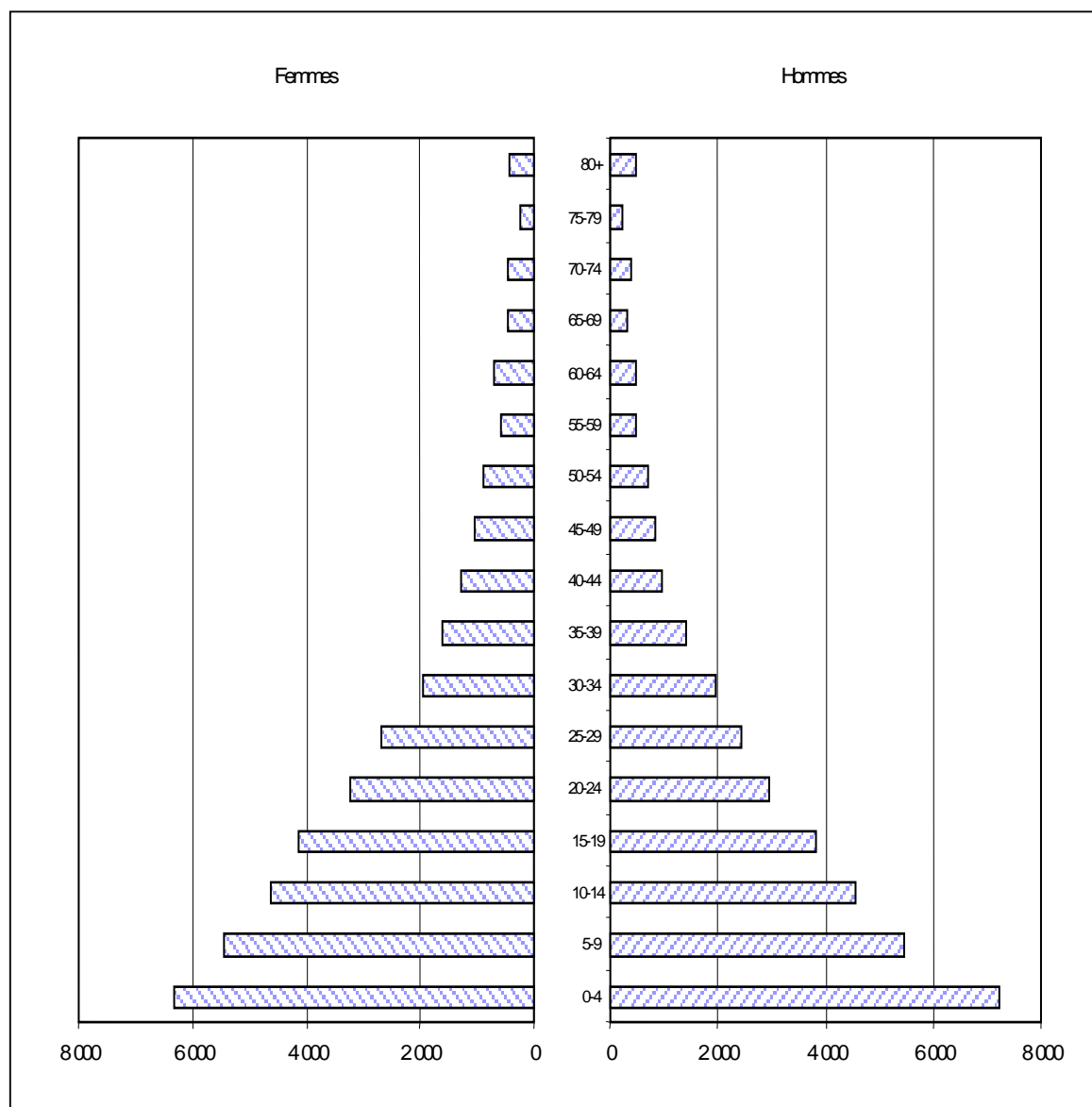
Ce taux de dépendance est en réalité plus élevé si on considère que la plupart des élèves et étudiants de 15 à 25 ans peuvent être également placés dans la catégorie des personnes inactives. Avec un taux de scolarisation au secondaire estimé à 18%, le taux de dépendance monte à 2,5.

Tableau n° 2.3 : Population active et population à charge

Commune	Population active (15-64 ans)			Population à charge (<15 ans et 65 ans et plus)			Rapport de dépendance	% de la population active.
	M	F	M+F	M	F	M+F		
Vyanda	16018	18052	34070	18651	17997	36645	1.02	48
<b>Total province</b>	<b>106342</b>	<b>121836</b>	<b>228178</b>	<b>130054</b>	<b>128387</b>	<b>258441</b>	<b>1.13</b>	<b>47</b>

Source : Département de la population

### Pyramide des âges de la population en 2005





## CHAPITRE III. AGRICULTURE

### 3.1. GENERALITES

La commune Bururi est l'une des communes jadis touchées par la carence en produits alimentaires. En effet, les sols sont acides et fortement sur pâturés dans la partie de la région naturelle du Bututsi, au point que le couvert végétal est constitué principalement d'*Eragrostis sp*, espèce végétale indicatrice de dégradation.

Cependant grâce à l'apport de la fumure des animaux d'élevage et grâce à la pluviométrie assez régulière, les populations ont pu vaincre la famine qui fait rage ailleurs, surtout dans les provinces du Nord et de l'Est du pays.

La commune Bururi produit 7,8 % de la production vivrière provinciale et se classe en 6<sup>ème</sup> position.

Elle s'étend sur les régions naturelles du Bututsi et du Mumirwa.

L'agriculture occupe plus de 90% de la population qui s'adonne principalement à la production des cultures vivrières et industrielles, et dans une moindre mesure aux cultures maraîchères et fruitières.

Le système de production est traditionnel et présente les mêmes caractéristiques que celles rencontrées dans d'autres communes du pays. Il repose sur une multitude d'exploitations familiales de faibles superficies et les étendues de terre s'amenuisent progressivement dans la commune suite à l'accroissement démographique. L'extension des superficies est limitée par le manque d'intrants agricoles, aussi bien les semences que les fertilisants.

Les paysans utilisent un outillage rudimentaire et une main d'œuvre familiale essentiellement féminine. En plus des travaux champêtres, les femmes sont responsables des activités ménagères et de transformation des produits agricoles pour l'autoconsommation d'abord, ensuite la commercialisation du surplus au marché.

Les engrais chimiques et les produits phytosanitaires sont d'usage dans la commune Bururi grâce à l'appui du projet de développement agrosylvopastoral du Bututsi. Ainsi, les rendements et les techniques culturales s'améliorent-ils dans la commune.

Le mode de culture prédominant est l'association des cultures.

La commune connaît trois saisons culturales à savoir : saison A de septembre en février, saison B de février en juin et saison C de juillet en décembre.

Certaines cultures telles que le bananier, le manioc, le caféier occupent le terrain toute l'année.

Le régime foncier pratiqué dans la commune est de type coutumier reconnaissant les droits de propriété et d'exercice aux familles au sein desquelles les individus ont des droits et des devoirs. La famille se partage l'espace et les ménages l'exploitent.

Le mode de faire-valoir direct est le plus usité que le fermage et le métayage.

L'alimentation de base est composée principalement d'aliments à prédominance glucidique, notamment les féculents dont, en ordre d'importance : la patate douce, la pomme de terre, la banane, le maïs, le manioc et le haricot.

Le seul aliment de prédominance protidique consommé quotidiennement est le haricot.

L'huile de palme, complément nutritionnel en lipides dans la consommation alimentaire journalière est vendue par des commerçants en provenance des zones Gasanda, Buruhukiro et Mudende des communes Bururi, Rumonge et Buyengeru.

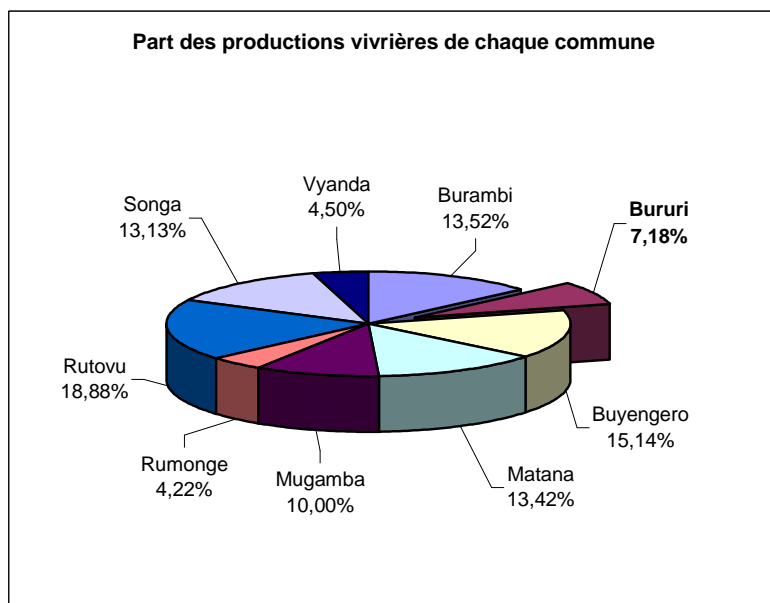
## 3.2. SITUATION ACTUELLE PRINCIPALES CULTURES

### 3.2.1. Cultures vivrières

Tableau 3.1. Productions moyennes des cultures vivrières par commune de la province Bururi  
2001-2005 en tonnes

Cultures Communes	Banane	Haricot	Maïs	Manioc	Patate douce	Pomme de terre	Riz	Colocase	Blé	Petit pois	Production totale
1. Burambi	3840	1282	306	27872	20386	4175	-	405	1682	26	59974
<b>2. Bururi</b>	<b>6095</b>	<b>2005</b>	<b>3993</b>	<b>3520</b>	<b>7920</b>	<b>7749</b>	-	<b>493</b>	<b>0</b>	<b>85</b>	<b>31860</b>
3. Buyengero	-	1017	1031	43849	11911	7992	-	245	183	913	67141
4. Matana	11400	1031	3186	05	8701	3498	-	295		25	59536
5. Mugamba	6075	527	5908	-	4298	19703	-	4801	2460	568	44340
6. Rumonge	1400	349	734	14166	1853	-	74	160	-	-	18736
7. Rutovu	16403	1477	5764	6186	42295	11137	-	452	29	17	83760
8. Songa	14371	2685	8207	11779	11748	9450	-	-		-	58240
9. Vyanda	3300	1810	2165	2564	4910	4599	16	493	0	83	19940
<b>Province</b>	<b>62884</b>	<b>12183</b>	<b>31294</b>	<b>109941</b>	<b>114022</b>	<b>68303</b>	<b>90</b>	<b>7344</b>	<b>4354</b>	<b>1717</b>	<b>412132</b>
Proportion %	15,26	2,96	7,59	26,68	27,67	16,57	0,02	1,78	1,06	0,42	100
Classement	4 <sup>ème</sup>	6 <sup>ème</sup>	5 <sup>ème</sup>	2 <sup>ème</sup>	1 <sup>ère</sup>	3 <sup>ème</sup>	10 <sup>ème</sup>	7 <sup>ème</sup>	8 <sup>ème</sup>	9 <sup>ème</sup>	

Source :DPAE Bururi.

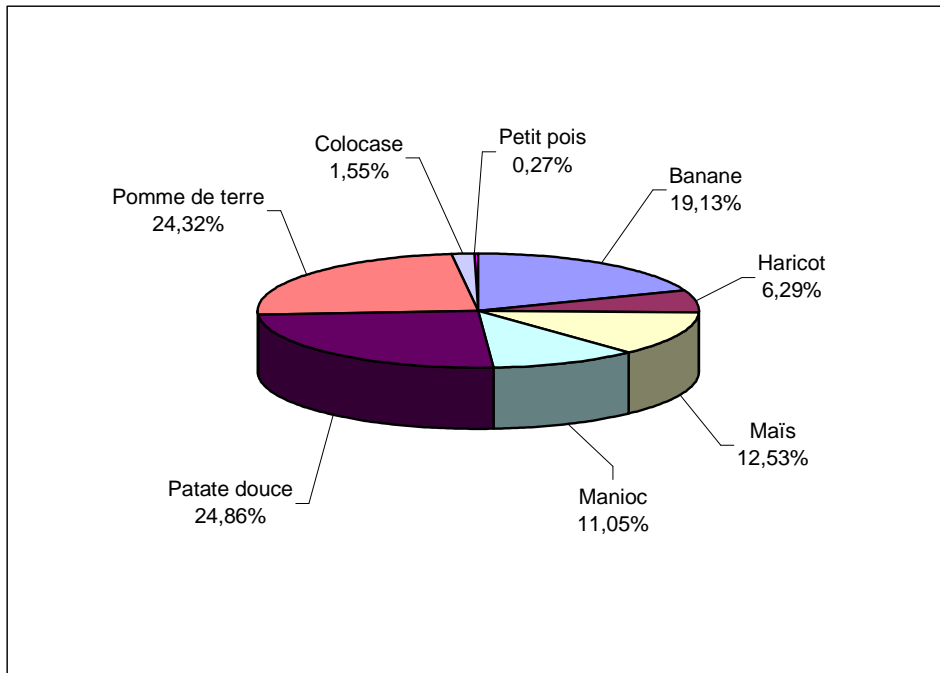


Concernant l'importance des cultures dans la commune, la patate douce occupe la première place avec 25 % de la production totale des cultures, suivi par la pomme de terre (24,5 %) et la banane (19,2%).

Par rapport à la production totale de la province, la commune Bururi produit 7,8 % et occupe la 6<sup>ème</sup> place. Les premières communes les plus productrices étant dans l'ordre Rutovu, Buyengero, Songa et Burambi avec respectivement 19%, 13%, 14% et 13 % des productions de la province.

La commune Bururi produit 25 % de la production de la patate douce.

**Part de la production de chaque culture dans la commune**



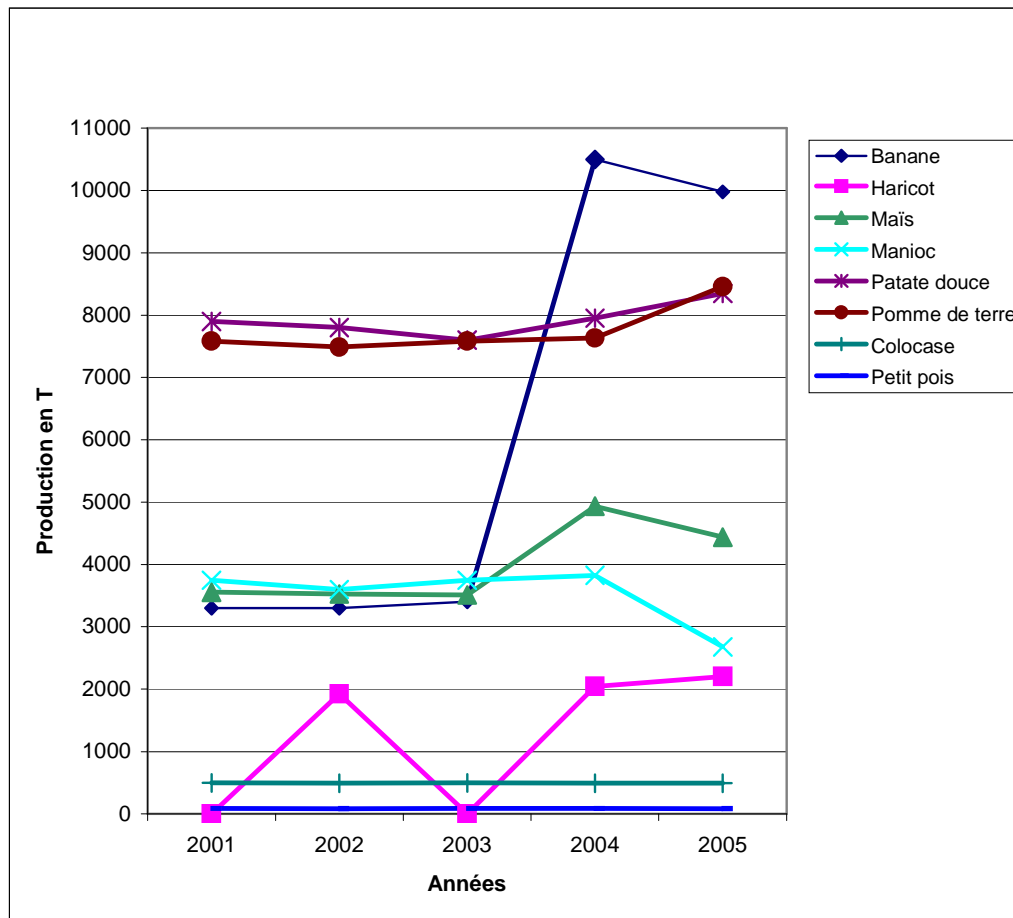
Concernant l'importance des cultures dans la commune, la patate douce occupe la première place avec 25 % de la production totale des cultures, suivi par la pomme de terre (24 %) et la banane (19%).

La commune Bururi produit 18 % de la production du haricot et se place pour cette culture en 2<sup>ème</sup> position.

Tableau 3.2. Evolution des cultures vivrières dans la commune (en tonnes).

Cultures	Banane	Haricot	Maïs	Manioc	Patate douce	Pomme de terre	Colocase	Petit pois	Production totale
Année									
2001	3300	1930.5	3555	3750	7900	7584	495	86,9	
2002	3300	1924	3525	3600	7800	7488	490	82,5	
2003	3400	1917.5	3510	3750	7600	7584	495	85,8	
2004	10500	2047	4934	3825	7950	7632	494	86	
2005	9975	2205	4441	2677	8348	8459	492	84	
Prod. moyenne	6095	2005	3993	3520	7920	7749	493	85	31860
Proportion de la production de chaque culture dans la commune (%)	19,2	6,29	12,53	11,04	25	24,5	1,54	0,26	
Classement des cultures dans la commune	3 <sup>ème</sup>	6 <sup>ème</sup>	4 <sup>ème</sup>	5 <sup>ème</sup>	1 <sup>ère</sup>	2 <sup>ème</sup>	7 <sup>ème</sup>	8	

### Evolution de la production des cultures vivrières de 2001 à 2005



### **3.2.2. Cultures industrielles**

La culture industrielle rencontrée dans la commune Bururi est le caféier qui est pratiquée dans le Mumirwa par les paysans avec l'appui de l'OCIBU.

Concernant l'évolution des plantations caféières au cours des campagnes de 1999 à 2002, la commune Bururi occupe la troisième position au niveau provincial, avec une moyenne annuelle de 1 695 465 plants ; soit 18 % du nombre total des plants de la province.

### **3.2.3. Cultures maraichères**

Les principales cultures maraichères pratiquées à Bururi sont les choux blancs, la tomate, les amarantes (irengarenga), les aubergines, les courgettes et les oignons blancs et rouges. La production de ces cultures est mal connue, faute de système de collecte des données et des structures d'exploitation organisées.

### **3.2.4. Cultures fruitières.**

Les principales cultures fruitières sont les avocatiers, les pruniers, l'ananas, les agrumes et le maracuja.

## **3.3. FACTEURS DE PRODUCTION**

Le développement du secteur agricole passe obligatoirement par l'utilisation rationnelle des facteurs de production.

Ces facteurs sont nombreux et variés. Certains contribuent directement à la production (terre, main d'œuvre agricole, intrants, ...) tandis que d'autres lui viennent en appui (recherche, vulgarisation, financements).

### **3.3.1. Disponibilité**

La densité moyenne de la commune est de 181 habitants/ km<sup>2</sup>. C'est l'une des plus basses de la province et la commune dispose des terres encore vierges où l'on peut implanter des centres semenciers ou autres projets.

Les marais non encore aménagés constituent un potentiel pouvant dégager des surfaces importantes pour l'agriculture.

Les superficies des marais dans la commune Bururi se présentent comme suit :

Tableau 3.3. Superficies des marais par commune de Bururi

Communes	Superficie des marais en 2005						Superficies totales disponibles à aménager
	Superficie totale des marais		Superficies totales aménageables		Superficies totales aménagées		
	2004	2005	2004	2005	2004	2005	
Bururi	1395	1395	1395	1395	14	14	1395
<b>Total province</b>	<b>6071</b>	<b>6071</b>	<b>6071</b>	<b>6071</b>	<b>634</b>	<b>634</b>	<b>6071</b>

Source : DPAE Bururi

La commune Bururi dispose 1 395 ha de marais aménageables dont 14 ha sont déjà aménagés.

Dans ces marais aménagés et non aménagés, on y cultive du maïs, des légumes et des pommes de terre selon les saisons. Ces marais sont aussi exploités par les éleveurs pendant la saison sèche.

L'importance de cette superficie représente 31 % des terres disponibles dans les marais au niveau de la province.

### **3.3.2. Travail : Main d'oeuvre**

Les exploitations agricoles utilisent exclusivement la main d'œuvre familiale. La prestation des membres de famille n'étant pas rémunérée, ceci est à l'origine de l'exode rural des jeunes désœuvrés vers les centres urbains et à vocation urbaine à la recherche d'emploi rémunérateur.

### **3.3.3. Intrants agricoles**

La commune Bururi dispose d'un centre semencier de 14 ha à Muzenga. Il est géré par 3 associations qui y produisent des semences de pomme de terre, de maïs et de patate douce. Pour l'année 2005, ils ont produit 40 tonnes de pomme de terre, 4 tonnes de maïs et 3 tonnes de patate douce.

#### **3.3.3.1. Semences améliorées**

En ce qui concerne la disponibilisation des semences, la commune Bururi a reçu en 2005 les quantités suivantes :

- Maïs : 8.6 tonnes
- Pomme de terre : 47 tonnes
- Patate douce : 518 000 cordes
- Haricot : 600 kg
- Banane : 526 vitro plants
- Café : 20 kg de semences
- Semences maraîchères : 30 kg

### 3.3.3.2. Fertilisants et produits

En ce qui concerne les engrais et produits phytosanitaires, la commune a reçu :

- 12 tonnes d'engrais NPK
- 5 l de diméthoate
- 100 kg de dithane
- 30 l de dursban
- 11 kg de ridomil

### 3.3.3.3. Vulgarisation et système d'encadrement.

A l'image des autres communes, la commune Bururi dispose d'un personnel technique affecté en permanence à la commune. Il s'agit, au niveau de chaque commune, de Technicien Agronome A2 et 1 Technicien Vétérinaire A2. Au niveau de zone 1 Assistant Agricole A3 pour 10 collines et 1 Infirmier Vétérinaire A3 pour 6 collines.

En plus de ces techniciens, les cadres provinciaux font régulièrement des tournées pour le suivi des activités de la DPAAE.

## **3.4. LES INTERVENANTS DANS L'AGRICULTURE**

- La BAD à travers le projet Bututsi.
  - La Banque Mondiale par le biais du PRASAB
  - APADE
  - FAO
  - Génie rural et Protection du patrimoine foncier (Génie rural et PNLAE)
  - Inspection des forêts
  - DPAAE

## **CHAPITRE IV. ELEVAGE**

### **4.1. GENERALITES**

La commune Bururi est une commune de tradition pastorale et depuis très longtemps.

Dans la commune Bururi, le système extensif est le principal mode de production animale, mais des systèmes semi-intensifs et intensifs commencent à se développer sous l'effet de la pression démographique et le besoin d'intégrer l'élevage à l'agriculture pour la restauration et le maintien de la fertilité des sols.

Le cheptel bovin de la commune est constitué de la race locale Ankolé, parfois croisé avec Sahiwal, Montbéliard, la Frisonne et Ayrshire et même des races exotiques comme Frisonne. L'essentiel de l'alimentation provient des parcours naturels et des cultures fourragères familiales.

Le système semi-intensif et intensif ou intégré qui est préconisé par les projets et ONGs qui appuient dans le repeuplement du cheptel est le résultat d'une évolution lente mais irréversible du système extensif. En effet, la diminution des pâturages due à la pression démographique dicte le besoin d'une intensification et d'une intégration agro-sylvo-zootechnique avec plus d'utilisation de fumier et de résidus de récolte.

Quelques cadres et agents communaux, les écoles, les congrégations religieuses, les camps militaires ainsi que certains commerçants se lancent dans l'élevage autour des agglomérations et pratiquent de plus en plus le système semi-intensif à intensif avec des bovins croisés laitiers.

Comparé à l'élevage de bovins, les autres types d'élevage sont marginaux avec cependant une tradition de garder autour des troupeaux de vaches quelques moutons.

Les petits ruminants sont élevés presque exclusivement en mode extensif traditionnel.

L'élevage porcin commence à s'installer dans les zones Muzenga, Bururi et Gasanda (dans toutes les zones).

Les systèmes d'élevage avicole reposent exclusivement sur le système traditionnel où on élève le plus souvent en liberté quelques poules. L'élevage avicole traditionnel ne dégage pas de revenus importants, mais en revanche, il coûte pratiquement rien et ne requiert aucun travail particulier.

L'élevage familial progressiste est fortement développé autour des petits centres où résident des communautés scolaires ou religieuses. La taille de ces fermettes avicoles est modeste (20 à 100 poules) et les infrastructures sont relativement sommaires. La spéculation principale est la production d'œufs à partir des poulettes de souches pondeuses.



## 4.2. SITUATION ACTUELLE DE L'ELEVAGE.

Le cheptel de la province est essentiellement composé des bovins, ovins, caprins, porcins et de la volaille.

Le tableau 4.1 donne la situation des espèces animales de la commune en 2005. L'élevage des bovins avec 16750 têtes est le plus important de la commune. Celui des volailles avec 15315 occupe la 2<sup>ème</sup> place, suivi par les caprins avec 7715 têtes en 3<sup>ème</sup> position, les ovins avec 4323 têtes au 4<sup>ème</sup> rang et en dernière position les porcins avec 1622 têtes.

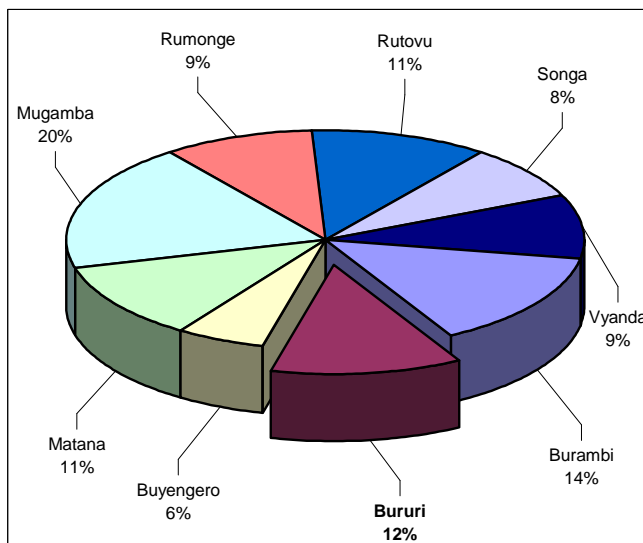
Tableau n°4.1. : Situation du cheptel et volailles de la province en 2005

Espèce	Bovins	Ovins	Caprins	Porcins	Volailles	Total des espèces animales	% par rapport à la province	Classement
1. Burambi	4027	10493	19049	561	19384	53514	14%	2 <sup>ème</sup>
<b>2. Bururi</b>	<b>16750</b>	<b>4323</b>	<b>7715</b>	<b>1622</b>	<b>15315</b>	<b>45725</b>	<b>12%</b>	<b>3<sup>ème</sup></b>
3. Buyengero	3514	5751	6665	592	4947	21469	5,7%	9 <sup>ème</sup>
4. Matana	12102	5103	8532	1926	14900	42563	11,2%	4 <sup>ème</sup>
5. Mugamba	26110	15570	15255	595	14110	71640	19%	1 <sup>ère</sup>
6. Rumonge	2391	2100	15172	780	15600	36043	9,5%	6 <sup>ème</sup>
7. Rutovu	15993	3021	9512	929	12667	42122	11%	5 <sup>ème</sup>
8. Songa	12000	3200	6054	3950	6100	31304	8,25%	8 <sup>ème</sup>
9. Vyanda	6350	5850	10130	975	12300	35605	9,4%	7 <sup>ème</sup>
<b>Total</b>	<b>99237</b>	<b>55411</b>	<b>98084</b>	<b>11930</b>	<b>115323</b>	<b>379985</b>		

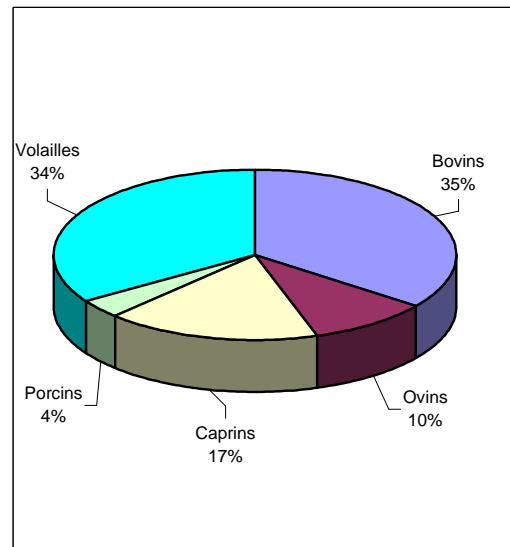
Source : DPAE Bururi 2005

La commune Bururi occupe la 3<sup>ème</sup> position au niveau provincial dans l'élevage de l'ensemble des espèces animales avec 12%.

Part de la commune dans l'effectif du cheptel de la province en 2005



Part chaque espèce dans l'ensemble du cheptel de la commune en 2005



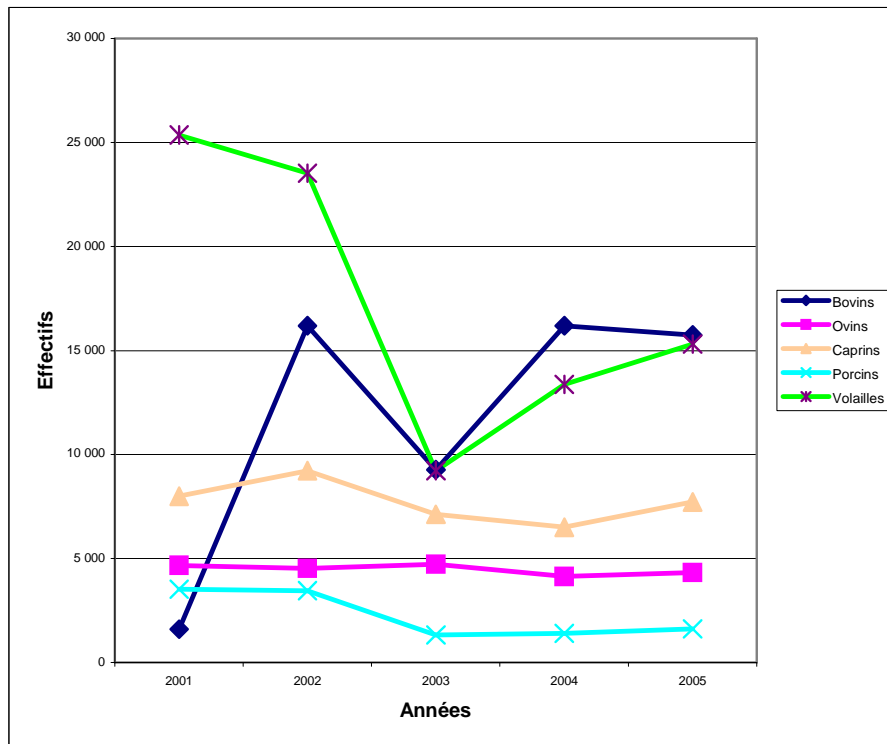
### Evolution des effectifs d'animaux dans la commune (2001 à 2005).

Année	Bovins	Ovins	Caprins	Porcins	Volailles
2001	17000	573	11150	3531	25355
2002	16187	4675	9229	3450	23520
2003	16893	4530	8315	1334	18315
2004	16290	4732	8206	2160	19504
2005	16750	4130	7805	1822	20300
Ecart	-250	-602	-401	-338	-1985
%	-1.5	-14.6	-5	-18,5	-9,8
<b>Total province 2005</b>	<b>99237</b>	<b>55411</b>	<b>98084</b>	<b>11930</b>	<b>115323</b>
<b>Effectifs de la commune par rapport aux effectifs de la province %</b>	<b>17</b>	<b>7,5</b>	<b>8</b>	<b>15,3</b>	<b>17,6</b>
<b>Classement de la commune dans la province</b>	<b>3<sup>ème</sup></b>	<b>6<sup>ème</sup></b>	<b>7<sup>ème</sup></b>	<b>3<sup>ème</sup></b>	<b>3<sup>ème</sup></b>

Source : DPAE Bururi

L'évolution de toutes les espèces animales de la commune en 2005, par rapport aux années antérieures où les effectifs ont été les plus bas, a chuté respectivement de 1.5% pour les bovins, 14.6% pour les ovins, 5% pour les caprins, 18.5 pour les porcins et 9.8% pour les volailles.

### Evolution des effectifs d'animaux dans la commune de 2001 à 2005



Les effectifs de la commune Bururi par rapport à l'ensemble de la province représentent successivement 17% de bovins, 7,5% des ovins, 8% des caprins, 15,3% des porcins et 17,6% des volailles.

La commune occupe respectivement les 3<sup>èmes</sup> places pour les bovins, les porcins et les volailles dans toute la province. Elle vient en 6<sup>ème</sup> et 7<sup>ème</sup> position pour les ovins et les caprins au niveau provincial.

### **4.3. TYPES D'ELEVAGE ET EFFECTIFS PAR ESPECE.**

#### **4.3.1. Elevage des bovins**

##### 4.3.1.1. Du système d'exploitation

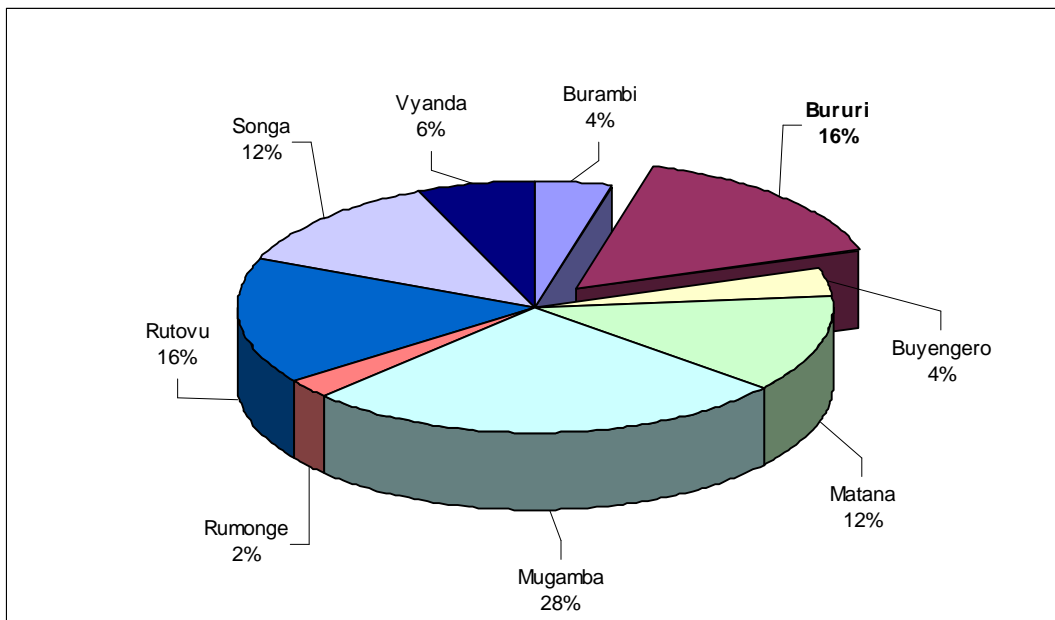
Le système d'élevage bovin se répartit en trois systèmes d'importance inégale :

- *Le système extensif traditionnel* touche la majorité du cheptel bovin communal constitué de la race locale Ankolé, parfois croisé avec Sahiwal, Montbéliard, Frisonne et Ayrshire. L'essentiel de l'alimentation provient des parcours naturels. Ce système se trouve surtout dans les zones pastorales d'altitude.
- *Le système semi-intensif ou intégré* est le résultat d'une évolution lente mais irréversible du système extensif. En effet, la diminution des pâturages due à la pression démographique dicte le besoin d'une intensification et d'une intégration agro-sylvo-zootechnique avec plus d'utilisation de fumier et de résidus de récolte. Il utilise des races croisées.

##### 4.3.1.2. Des effectifs

Dans la commune Bururi, les effectifs des bovins à la fin 2005 s'élèvent à 16750 têtes de race locales et race améliorée confondue.

**Part des bovins de la commune dans la province**



### 4.3.2. Élevage des ovins

#### 4.3.2.1. Du système d'exploitation

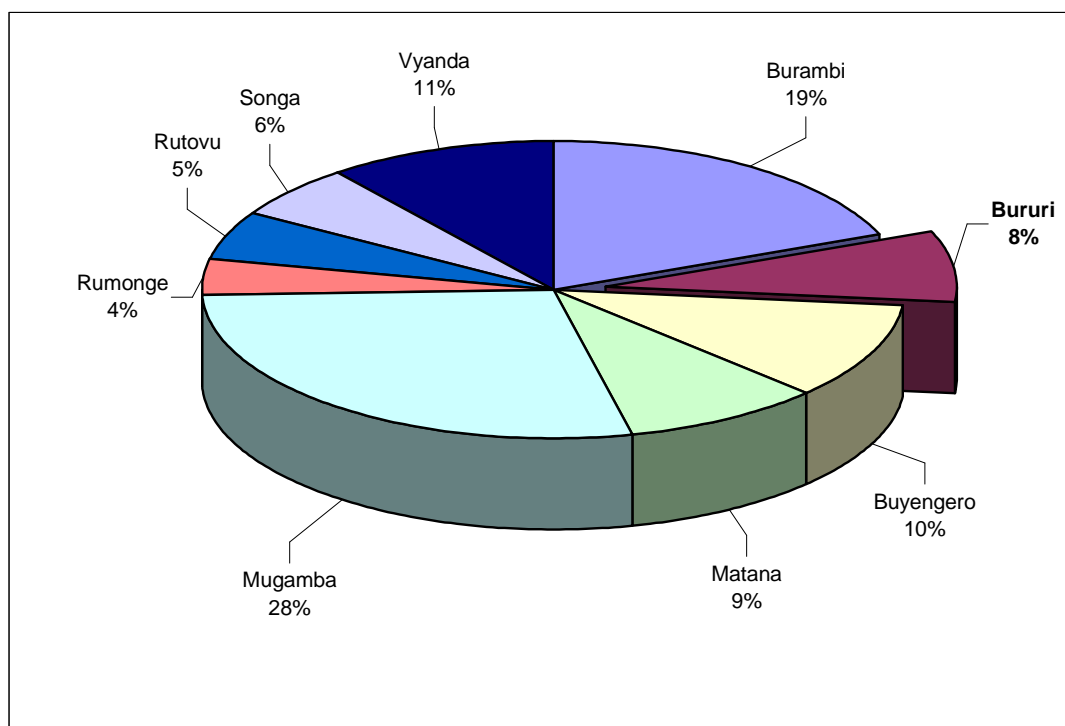
Les systèmes d'élevage ovin se répartissent en deux systèmes d'importance inégale :

- *le système extensif traditionnel* touche la quasi-totalité du cheptel ovin communal, essentiellement constitué de la race locale. L'essentiel de l'alimentation provient des parcours naturels derrière les bovins. Ce système se trouve surtout dans les zones de moyenne altitude à densité démographique encore modérée et dans les zones pastorales d'altitude.

#### 4.3.2.2. Des effectifs

En commune Bururi, les effectifs des ovins à la fin 2005 s'élèvent à 4130 têtes de race locales.

**Part des ovins de la commune dans la province**



### 4.3.3 Elevage des caprins

#### 4.3.3.1. Du système d'exploitation

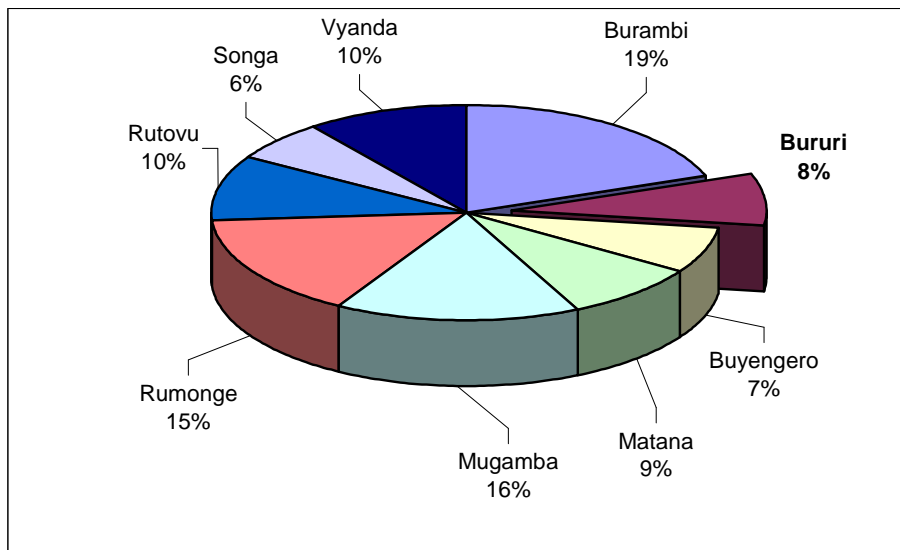
Les systèmes d'élevage caprin se répartissent en deux systèmes d'importance inégale :

- *le système extensif traditionnel* touche la quasi-totalité du cheptel caprin communal constitué essentiellement de la race locale. L'essentiel de l'alimentation provient des parcours naturels d'une part, ou le cheptel reste attaché à des cordes et broute sur place. Ce système se trouve dans touche les zones pastorales de la commune.

#### 4.3.3.2. Des effectifs

Dans la commune Bururi, les effectifs des caprins à la fin 2005 s'élèvent à 7805 têtes dont quelques taureaux boucs de race améliorés et des chèvres de race locales.

**Part des caprins de la commune dans la province**



### 3.3.4. Elevage des porcins

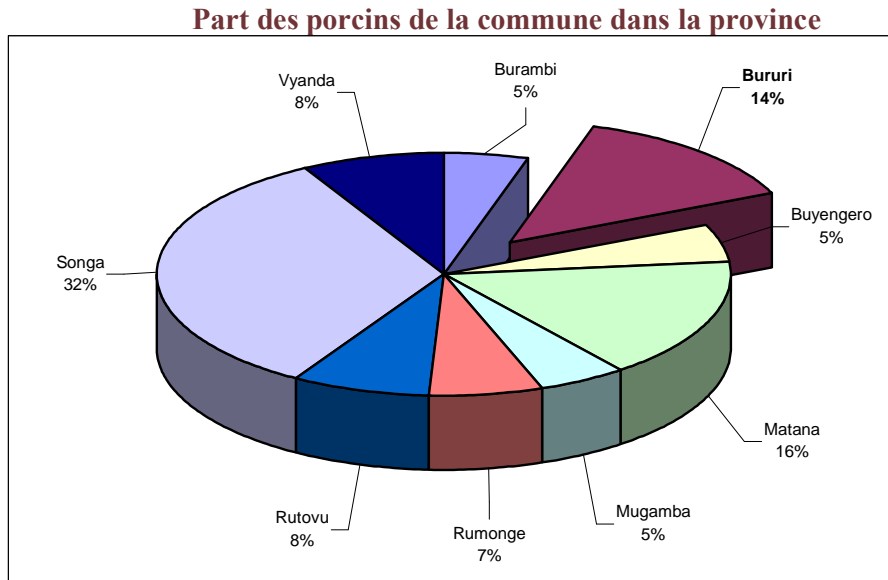
#### 4.3.4.1. Du système d'exploitation

Les systèmes d'élevage porcin se répartissent en trois : l'élevage traditionnel, l'élevage semi-intensif et l'élevage intensif.

L'élevage traditionnel est le seul rencontré dans la commune. Les porcs sont de race locale. L'alimentation est basée sur l'apport de verdure, de restes de cuisine et de résidus de récolte.

#### 4.3.4.2. Des effectifs

Dans la province Bururi, les effectifs des porcins à la fin 2005 s'élèvent à 1.822 têtes de race locales.



#### 4.3.5. Eleavage de la volaille

##### 4.3.5.1. Du système d'exploitation

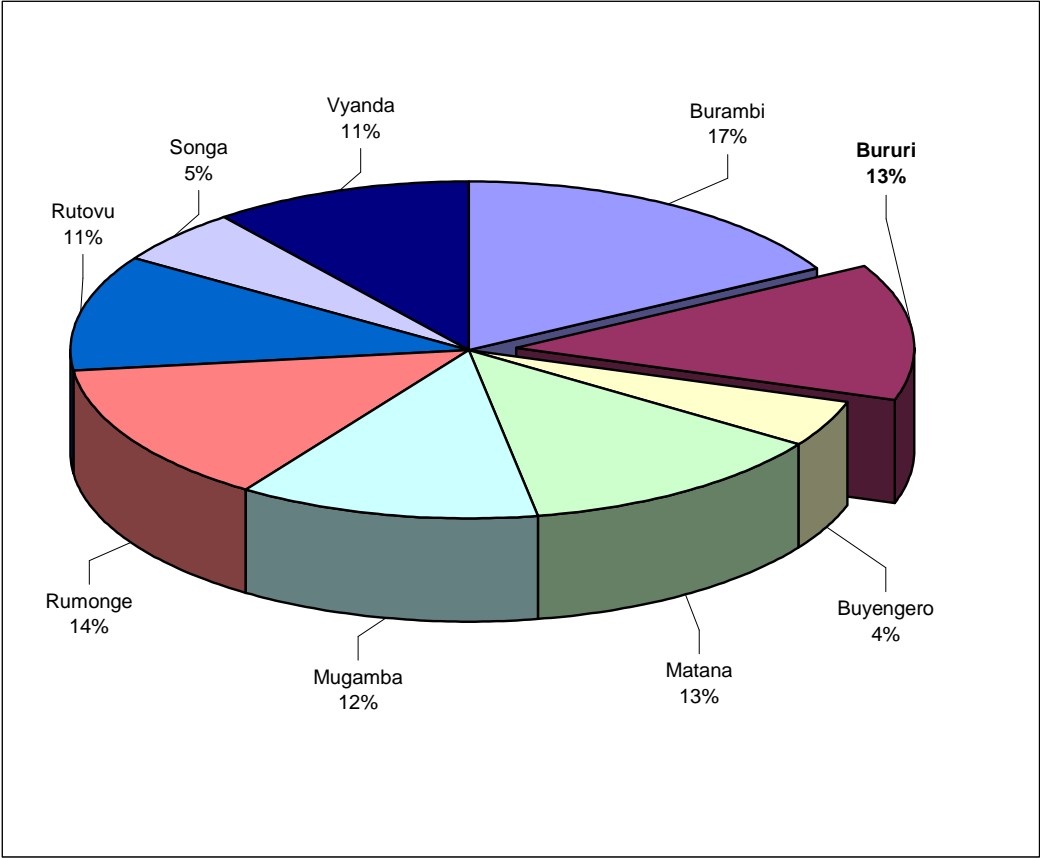
Le système d'élevage avicole se répartit ici aussi en trois à savoir le système traditionnel qui est largement dominant, surtout en milieu rural où on élève le plus souvent en liberté quelques poules. L'élevage avicole traditionnel ne dégage pas de revenus importants, mais en revanche, il coûte pratiquement rien et ne requiert aucun travail particulier.

L'élevage familial progressiste est fortement développé les ménages. La taille de ces fermettes avicoles est modeste (10 à 20 poules) et les infrastructures sont relativement sommaires. La spéculation principale est la production d'œufs à partir des poulettes de souches pondeuses.

##### 4.3.5.2. Des effectifs

Les effectifs de la volaille s'élèvent à 20.300 têtes à la fin de l'année 2005. Aucune race améliorée n'est signalée pour cette espèce d'élevage.

**Part des volailles de la commune dans la province**



#### **4.4. SANTE ANIMALE**

##### **4.4.1. Les principales maladies**

Les maladies les plus fréquentes sont la Fièvre aphteuse, la Dermatose nodulaire, Théilériose et les Vaginites et la teigne chez les bovins, l'Ectyma contagieux et la teigne chez les caprins, ainsi que la teigne chez les porcs.

Les statistiques de l'année 2005 donnent le nombre de cas suivant :

Nom de la maladie	Bovins	Caprins	Ovins	Porcs
<b>Maladies bactériennes</b>	0	0	0	0
<b>Maladies Virales</b>				
Fièvre aphteuse	320	-	-	-
Dermatose nodulaire	123	-	-	-
Ectyma contagieux	-	32	-	-
<b>Maladies parasitaires</b>				
Théilériose	109	-	-	-
Cowdriose	23	-	-	-
<b>Maladies ectoparasitaires</b>				
Teigne	26	12	-	-
Gales	10	-	-	29
<b>Autres</b>				
Abcès	21	-	-	-
Dystocie	6	3	1	0
Mammites	15	-	-	-
Vaginites	58	0	0	0

##### **4.4.2. Amélioration génétique.**

L'amélioration génétique se fait par les taureaux géniteurs diffusés et la pratique de l'insémination artificielle. Il faut noter qu'il a des privés qui s'approvisionnent en taureau géniteurs. Elle se fait par les taureaux géniteurs diffusés par les projets et ONG.

D'habitude, les éleveurs sont tenus de garder ses animaux en stabulation mais les bénéficiaires violent souvent cette convention.

Les statistiques fournies par le Vétérinaire communal révèlent que dans la commune, il y a 139 fermettes élevant 190 bovins améliorés en stabulation permanente.



Quoique ne disposant pas d'unités de transformation des produits laitiers, Ces fermettes vendent chaque année aux environs de 240 000 litres de lait. La production laitière de tous les systèmes d'élevage (extensif et intensif) tournerait autour de 1 500 000 litres par an. Un litre de lait est vendu à 500 Fbu.

#### **4.4.3. Modes thérapeutiques, infrastructures zoo sanitaires et équipements**

##### 4.4.3.1. Traitement préventif

La lutte contre les maladies à allure épizootique est menée sous forme de prophylaxie. Il s'agit du respect des règles d'hygiène et sanitaires (suppression des sources d'infestation, hygiène des lieux de stabulation, ...) et des vaccinations. Le dépistage externe et interne ainsi que les vaccinations, moins fréquentes dans la province, sont effectuées sur l'initiative des éleveurs.

##### 4.4.3.2. Traitement curatif

Il s'agit des soins à base de médicaments administrés aux animaux reconnus malades après le diagnostic : les antibiotiques, les antiparasitaires internes, externes et sanguins, les antipyrétiques et les fortifiants.

##### 4.4.3.3 Infrastructures zoosanitaires

Avant la crise, la commune comptait 5 dipping tank, 5 centres vétérinaires, 1 aire aménagée pour l'abattage et 2 pharmacies vétérinaires.

Le fonctionnement de toutes ces infrastructures est interrompu.

Actuellement la population fait recours à des pharmacies vétérinaires privés dont 3 installées à Bururi et 1 à Kiremba.

Tableau n°2 : Infrastructures zoo sanitaires et équipements

Commune	Type d'infrastructures	Nombre	Localité	Etat	Disponibilité
Bururi	Centres vétérinaires	5	Bururi	Mauvais	Interrompue
			Nema	Mauvais	Interrompue
			Muzenga	Mauvais	Interrompue
			Nyarugera	Mauvais	Interrompue
			Bamba	Mauvais	Interrompue
	Pharmacie vétérinaire	4	Muzima	Bon	Irrégulière
			Kiremba		
			Mugozi	Bon	Irrégulière
	Dipping-tank	5	Mugozi	Mauvais	Interrompue
			Nyangera	Mauvais	Interrompue
Muyange			Mauvais	Interrompue	
Muzenga			Mauvais	Interrompue	
Nema			Mauvais	Interrompue	
Aire d'abattage	1	Mugozi	Mauvais	Irrégulière	

#### **4.5. ECOULEMENT DES PRODUCTIONS**

Il n'y a pas de productions animales organisées comme telle en dehors de la fromagerie de Kiremba tourne au ralenti. Les productions du lait et des œufs sont très faibles pour un élevage extensif.

Le conditionnement des peaux et du cuir n'est pas connu dans la commune.

Les peaux de vaches, chèvres et moutons sont vendues à Rumonge

Tableau 4.4 : Les marchés de vente des animaux (petit bétail) et calendriers

<b>Commune</b>	<b>Localisation du marché</b>	<b>Jours de marché</b>
Bururi	Bururi	Mercredi, vendredi et dimanche
	Kibira	Vendredi et dimanche
	Gasanda	Mercredi, vendredi et dimanche
	Munini	Mardi et vendredi
	Kivuruga	Mercredi et dimanche
	Bamba	Lundi et Jeudi

Il est signalé l'existence de 6 marchés de vente des animaux (petit bétail) dans la commune de Bururi. Le gros bétail est uniquement vendu sur le marché de Matana.

Le marché de vente des petits ruminants est uniquement à Bururi.

Tableau n 4.5 : Statistiques des animaux abattus dans la commune en 2005.

<b>Centres d'abattage</b>	<b>Bovins</b>	<b>Caprins</b>	<b>Ovins</b>	<b>Porcs</b>
Gasanda	260	480	60	120
Kibira	180	720	120	120
Bururi	250	384	60	384
Kiremba	224	120	48	384
Kivuruga	150	60	60	220
Raro	36	48	48	120
Rushemeza	36	60	48	48
Munini	48	48	48	36
Nema	12	48	48	36
<b>Total</b>	<b>1196</b>	<b>1968</b>	<b>540</b>	<b>1468</b>

Source : service de comptabilité communale

En 2005, les services de la comptabilité communale donnent les statistiques des animaux abattus en commune Bururi comme suit : 1196 bovins, 1968 caprins, 540 ovins et 1468 porcs.

#### **4.4. PARTENAIRES ET BAILLEURS DE FONDS**

- La BAD à travers le projet Bututsi.
- La Banque Mondiale par le biais du projet PRASAB.

## **CHAPITRE V : PECHE ET PISCICULTURE.**

La commune Bururi ne connaît pas de pêche ni pisciculture. La pêche y est carrément ignorée. Toutefois d'anciens étangs piscicoles initiés à Kiremba et ont disparu plus tard. Le tilapia y était planté.

Actuellement, la population de la commune Bururi consomme du poisson (Ndagala et Mukeke), qui est vendu par des commerçants en provenance de Rumonge. Ces poissons sont pêchés dans le lac Tanganyika.

## CHAPITRE VI. FORETS

### 6.0. GENERALITES

Une grande partie de l'avenir forestier des pays à haute densité démographique telle que le Burundi particulièrement la commune Bururi réside dans l'aménagement adéquat du milieu rural au moyen d'associations agro-sylvo pastorales. Cette commune a le mérite d'avoir sur son territoire une aire protégée à savoir la réserve naturelle forestière de Bururi.

**La réserve forestière de Bururi** constitue la partie la plus méridionale du système de forêt de la crête Congo-Nil, comme la Kibira. Elle est constituée de 3 types de végétation et selon leur structure :

- ° Une forêt dense à plafond bas avec les espèces *Myrianthus holstii*, *Tabernaemontana johnstonii* et *Dracaena afromontana* ;
- ° Une forêt semi-claire avec de hauts arbres aux espèces *Entandrophragma excelsum*, *Chrysophyllum gorrungasanum*, *Symphonie globurifera*, *NEkebergia caensis* ;
- ° Une Forêt très clairsemée avec une végétation herbacée en dessous de laquelle on observe les espèces de *Ensete Ventricosom* (Bananier sauvage), *Racaena steudnesi*, *Macaranga spinosa*, *Albizia gummifera* et *Barsama abyssinica*.

### 6.1. BOISEMENT NATUREL

La commune Bururi dispose d'une forêt naturelle de 3 300 ha dans les zones Bururi et Gasanda. Cette forêt abrite plusieurs espèces végétales dont les plus importantes sont :

- *Polysias (Umwungo)*
- *Entanchophragma exelsum (umuyove)*
- *Albiziagumifera*
- *Chrysophyllum*
- *Chrysophyllum gorungosanum (umurarankona)*

### 6.2. REBOISEMENT OU BOISEMENT ARTIFICIEL

Les 38,2ha de boisements artificiels se répartissent dans la commune de façon suivante :

Tableau 6.1. : Boisements artificiels de la commune

Zones	Localisation du boisement	Type d'essence	Superficie en ha	Propriétaire	Etat d'entretien
Munini	Muyange	Eucalyptus	14,13	Commune	Mauvais
	Rubanga I	Eucalyptus	8,75	Domanial	Mauvais
	Nyarukenke	Eucalyptus	3,76	Commune	Mauvais
Muzenga	Taba (Kirembe II)	Eucalyptus	3,5	Commune	Bon état
Bamba	Jungwe	Eucalyptus	1,5	Commune	Mauvais
Bamba	Ngende	Eucalyptus	3,2	Commune	Bon état
<b>Total</b>			<b>38,2</b>		

Source : Chef de chantier Vyanda-Bururi

Il ressort du tableau ci haut que les boisements artificiels de la commune Bururi sont principalement d'eucalyptus. En tout, ils totalisent 38,2 ha et sont localisés dans les zones

Munini, Muzenga et Bamba sur les collines Maramvya, Mpete, Tongwe, Tarire, Rufumba, Uwingoma, Mukabira.

### **6.3. AGROFORESTERIE**

#### **6.3.2. Types d'agroforesterie.**

##### 6.3.2.1. Systèmes agro sylvicoles

- Méthode Taungya et techniques apparentées aux cultures dans des plantations forestières
- Arbres dans l'espace assigné aux cultures : arbres fruitiers, arbres à bois, arbres d'ombrage, légumineuses forestières et arbres de valeur ainsi associée à l'agriculture.
- Arbres juxtaposés à l'espace cultural ex : haies, brise –vent.

Les petits boisements villageois et autres plantations de ce type, même s'ils peuvent apparaître comme des arbres juxtaposés à l'espace cultural, ne sont pas classés dans les systèmes agro sylvicoles car ils ne participent pas au principe même d'association arbres cultures avec ce que cela suppose comme effets relationnels directs entre arbres et cultures. Il ne faut pas confondre foresterie rurale et agroforesterie.

##### 6.3.2.2 Systèmes sylvopastoraux

- Pâturage dans les plantations forestières
- Pâturage dans les formations végétales naturelles (forêt claire, savanes arborées...)
- Arbres de valeur (à bois, fruits, fourrage, essences, fixatrices d'Azote..) dans les pâturages.

##### 6.3.2.3. Systèmes agro sylvopastoraux.

- Cultures et élevage dans des plantations forestières.
- Pâturage dans les formations végétales naturelles (forêt claire, savanes arborées...)
- Arbres juxtaposés à l'espace agro-pastoral

##### 6.3.2.4. Spécifiques

- apiculture,
- utilisation d'arbres à usages multiples

Les systèmes rencontrés dans la commune sont :

- Cultures sous jeunes plantations : haricot sous *Cedrella serrulata* ;
- Ombrage sur cultures commerciales : *Grevillea robusta*, caféiers sous *Albezia*;
- Etablissement de brise-vent : *Hakea saligna*, *Eucalyptus*, *cassia seamea* ;
- Réseau de haies de délimitation de parcours (paddock age) : *Acacia mearnsii*, *Eucalyptus cinerea* ;
- Lutte anti érosive : terrasses, banquettes plantées d'arbres ;
- Haies vives en limite de parcelles, le long des sentiers *Euphorbia tirucalli* *Leucaena* sp, *Dracaena* sp,
- Haies vives pour les cultures en couloir : *Leucaena* sp, *calandra callothyrsus*,
- Haies fourragères composées d'herbes et arbustes ligneux : *Tripsacum* sp, *Setaria* Sp, avec *leucaena* sp, *calliandra* sp, ...

### 6.3.3. Les intrants

#### 6.3.3.1. Productions des plants

Dans la commune Bururi, les producteurs de plants forestiers sont uniquement l'Etat et les groupements locaux.

Les plants sont distribués aux populations à base de prix fortement subventionné de 20 à 30 francs Bu le plant. Il est à préciser que les données sur les plants forestiers pour l'année 2004 n'ont pas été fournies.

Les efforts de reboisement de plusieurs partenaires ont permis la production des milliers de plants forestiers et agro forestiers comme présenté dans le tableau ci dessous :

<b>Producteurs</b>	<b>2005</b>
Privés	0
Groupements locaux	1.015.000
Commune	0
Etat	173.659
Autres ( projets, ONGs)	0
<b>Total</b>	<b>1.188.659</b>

Source : DPAE Bururi

#### 6.3.3.2. Les essences utilisées

Les types d'essences essentiellement utilisés sont notamment l'eucalyptus, callitris, pinus, gré, cyprès, grevillea...

## 6.4. EXPLOITATION FORESTIERE

### 6.4.1. Energie ( bois de feu et charbon de bois)

Les différents usages du bois, ainsi que les estimations des productions sont présentés dans le tableau suivant :

Année	Bois de feu		Bois d'oeuvre		Bois de services	
	Charbons (nbre de sacs)	Stères ( m 3)	Planches (nbre)	Madriers (nbre)	Perches (nbre)	Poteaux (nbre)
2004	20930	317930	18457	22700	39710	
2005	-	-	-	-	-	
<b>Total</b>	<b>20930</b>	<b>317930</b>	<b>18457</b>	<b>22700</b>	<b>39710</b>	

Source : Administration communale

Les données sur les productions de l'année 2005 n'ont pas été fournies parce qu'il n'existe plus de service provincial chargé du suivi de ces activités.

#### **6.4.2. Transformation des produits forestiers**

On dénombre dans toute la commune les unités de travail de bois suivants :

- Nombre de scieries : 31
- Nombre de menuiseries : 53
- Nombre de fabriques de charbon : 22

#### **6.5. AIRE PROTEGEE.**

La commune Bururi dispose d'une réserve forestière naturelle de la Kibira d'une superficie de 3300ha. Celle-ci a été déclarée « aire protégée » par l'INECN.

#### **6.6. INTERVENANTS.**

PRASAB  
PROJET BUTUTSI  
APADE  
PNLAE  
MINAGRI

## **CHAPITRE VII. INDUSTRIE ET ARTISANAT**

### **7.1. INDUSTRIE**

#### **7.1.1. Situation du secteur industriel**

La commune Bururi ne dispose d'aucun type d'industrie.

Les unités artisanales de transformation du bois ne peuvent pas être assimilées à des unités industrielles.

### **7.2. ARTISANAT**

#### **7.2.1. Situation du secteur artisanal**

Il est remarquable que le secteur de l'artisanat dans cette commune comme ait connu ces derniers temps beaucoup de contraintes dans le développement ; ceci suite à l'absence d'une politique claire en matière du développement artisanal.

Le secteur artisanal a souvent été délaissé et relégué au dernier rang des autres secteurs socio-économiques. Il ne serait pas alors étonnant de remarquer qu'après analyse de l'évolution de ce secteur combinant les aspects de production et de formation, l'essor connu n'est en aucun cas satisfaisant.

Cependant il constitue une alternative sérieuse pouvant désengorger le secteur agricole étouffé par la surpopulation et la pression insoutenable sur le facteur terre.

Il est malheureux de constater que les artisans font recours à leur unique génie sans appui de l'Etat quand l'une ou l'autre ONG ou projet ne vient secourir quelques associations éphémères.

Le secteur est caractérisé par un vaste éventuel d'activités variées à travers lesquelles on distingue 3 types d'artisanat : l'artisanat de production, de service et d'art.

Chaque type d'artisanat s'articule sur une série de filières.

##### **7.2.1.1. Artisanat de production**

Appelé également « artisanat utilitaire », il est le plus pratiqué dans la commune et accapare le plus grand nombre d'artisans et d'unités de production artisanales. Il comprend différents métiers qui, dans l'exécution, possèdent une phase de transformation. Nous citerons entre autres la menuiserie pour la filière « Bois », la tuilerie et la briqueterie pour la filière « Terres cuites et carrières », la Forge et Constructions Métalliques pour la filière « Métal », la vannerie et la fabrication des brosses et sacs à main pour la filière « Fibres Végétales », la broderie et la couture pour la filière « Textile ».

Cette catégorie d'artisanat est rencontrée presque partout dans la commune avec une qualité de produits variable suivant l'exigence et le pouvoir d'achat de la clientèle ainsi que le niveau technique du savoir-faire de l'artisan.



## Situation de l'artisanat de production

Le nombre d'artisans recensé par filière se présente comme suit :

- Menuiseries : 10
- Briqueteries : 1
- Tuileries : 2
- Carrelages : 1
- Boulangeries : 6
- Poteries : 10
- Forge : 3

Les unités artisanales de production sont installées pour satisfaire des besoins aussi bien locaux qu'extérieurs à la commune, surtout en matière de briqueterie, tuilerie, menuiserie et poterie.

### 7.2.1.2. Artisanat de service

Cette catégorie d'artisanat est en grande partie rencontrée au chef lieu de la commune, à Kiremba et à Buta. Les artisans qui s'adonnent à ce type d'activités rendent des prestations de services qui, en grande partie sont en rapport avec les réparations des équipements ménagers (radio, frigo, cuisinière, montre, télévision); les réparations et entretien des moyens de déplacement (véhicule, motos, vélos, etc. ....); bref, ce domaine est prospère suite aux relations entre clients et artisans. Il est généralement propriété privée des artisans.

Dans la commune Bururi, on rencontre les unités de services suivants:

Couture : 18

Soudure : 7

Atelier de réparation électro mécanique : 1

Réparation mécanique : 5

Cordonnerie: 5

Boucherie : 1

Ces unités sont orientées vers la satisfaction des besoins fonctionnels. Les gros secteurs sont constitués par la couture, la soudure, la réparation mécanique et la cordonnerie.

### 7.2.1.3. Artisanat d'art

Dans la commune Bururi, il n'est pas signalé ce genre d'artisanat.

## **7.2.2. Intervenants**

La coordination provinciale de l'enseignement des métiers est la seule structure officielle provinciale connue pour s'occuper de l'encadrement des métiers et des artisans. Ses moyens limités pour ne pas dire inexistantes la rendent quasi-inconnue des artisans de la commune.

## **CHAPITRE VIII. GEOLOGIE, MINES ET MINERAIS**

### **8.1. GENERALITES**

Dans la commune Bururi comme dans le reste de toute la province, les formations géologiques comprennent le Quaternaire, le Burundien, les formations complexes Archéens et les intrusions plutoniques.

### **8.2. MINES ET MINERAIS**

Les indices de minéralisation identifiés dans la région de Bururi sont : terre rare, Feldspath, kaolin.

La géochimie semi-détaillée de la province révèle les éléments prédominants suivants : Cr, Ni, Cu, Co, Zn, Pb.

Pour le cas précis de la commune Bururi, elle se situe dans la zone de prospection géochimique où on a détecté les éléments suivants : Cr, Ni, Cu, Co, Zn, Pb.

### **8.3. MATERIAUX LOCAUX DE CONSTRUCTION**

Le nombre de sites d'exploitation des matériaux locaux de construction identifiés dans la commune Bururi sont :

Disponibilité des matériaux locaux de construction

Communes	Produits de carrières : Nombre de gisements exploités								Pierres de taille : Nombre de gisements exploités	
	Argile	Diorite	Gravier	Latérite	Moellon	Quartzite	Sable	Terre rouge	Granites	Roches gabbroïques
Bururi	35	0	6	0	30	26	47	7	3	2
<b>Total</b>	<b>136</b>	<b>21</b>	<b>43</b>	<b>16</b>	<b>75</b>	<b>248</b>	<b>105</b>	<b>122</b>	<b>77</b>	<b>25</b>

Source : Département de Géologie.

En observant le tableau ci haut, on constate que la commune Bururi dispose de 35 gisements d'argile, 6 de graviers, 30 de moellons, 26 de quartzites, 47 de sables, 7 de terre rouge (latérite), 3 de granités et 2 de roches gabbroïques.

## CHAPITRE IX : ENERGIE.

### 9.1 ENERGIE HYDROELECTRIQUE

La commune Bururi dispose d'une seule CHE. Cette centrale est installée sur la rivière Siguvyaye dans cette commune, zone Gasanda. Elle est équipée de 2 groupes Pelton de 720 KW ( $0.366 \text{ m}^3 / \text{s}$  sous 226 m) avec alternateur 660 V, 850 KVA et facteur de puissance 0.85MW. Son génie civil est prévu pour deux autres groupes identiques portant ainsi sa puissance installée à 2.8 MW. Selon la simulation du PDNE (plan directeur national de l'énergie) 1988, son productible moyen serait porté à 16.2 GWH et son productible garanti 15.2 GWH. Les 2 groupes débitent sur un transformateur de sortie 660 V/33kV, 1700 KVA.

### 9.2. DESSERTE EN ENERGIE ELECTRIQUE

Dans la commune Bururi, la desserte est assurée par la REGIDESO à partir de la centrale hydroélectrique de Nyemenga ou à partir du réseau électrique national interconnecté. La desserte en électricité concerne les centres de Bururi, Kiremba, Buta, Munini et Gasanda avec longueur de réseau B.T de 20,168km. Cette alimentation en électricité se fait au moyen de 14 transformateurs et distribue le courant à 598 abonnés.

Désignation de la localités	Linéaire du réseau MT (km)	Linéaire du réseau BT (km)	Nbre de transformateurs	Nbre de centres servis	Nombre de branchements
Bururi (Bururi camp Bururi, lycée Bururi kirwati), Hôpital, Evêché	3.5	10.330	7	6	360
Kiremba (Kiremba centre, Rwankona, Taba)	8.8	7.302	4	3	156
Buta (Buta centre, Kivuruga)	0.2	1.726	1	1	25
Munini	0.368	0.510	1	1	17
Gasanda	2	0.3	1	1	40
<b>Total</b>	<b>14.868</b>	<b>20.168</b>	<b>14</b>	<b>12</b>	<b>598</b>

Source : REGIDESO

### 9.3. DESSERTE EN ENERGIE PAR LES GROUPES ELECTROGENES.

En plus des lignes de moyenne tension, on dénombre quelques groupes électrogènes de secours qui sont utilisés par certains services techniques (hôpital, ONATEL, INSS...) en cas de coupure de courant fourni par la REGIDESO. Leurs caractéristiques techniques et le nombre précis n'ont pas été fournis.

#### **9.4. BOIS DE CHAUFFE ET CHARBON DE BOIS (COMBUSTIBLES LIGNEUX).**

Faute d'énergie hydroélectrique en quantité suffisante dans la commune, le bois de chauffe et le charbon constituent les seules sources d'énergie disponibles pour la population. Même le chef-lieu est touché non seulement par l'absence des sources d'énergie, mais aussi par le coût élevé de cette dernière par rapport au revenu de ses populations.

Aussi longtemps que le pouvoir d'achat de ces populations restera faible, le bois de chauffe et le charbon demeureront leur principale source d'énergie avec comme conséquences la menace de disparition des boisements, l'érosion et les perturbations climatiques, ...

#### **9.5. PRODUITS PETROLIERS (HYDROCARBURES).**

Il y a 3 stations de carburant dans la commune Bururi.

Ces stations connaissent fréquemment des ruptures d'approvisionnement en produits pétroliers et cette situation encourage le marché noir qui applique des prix exorbitants.

#### **9.6. INTERVENANTS**

Le grand intervenant en matière d'électrification dans la commune est la REGIDESO.

# CHAPITRE X. COMMERCE ET SERVICES

## 10.1. COMMERCE

### 10.1.1. Situation du secteur commercial

Dans la commune Bururi, le commerce intérieur a été sérieusement perturbé pendant la crise. Les circuits de distribution intérieurs, les centres de négoce, les magasins et autres boutiques ont été détruits ou pillés. Les produits importés ont connu des flambées suite à la spéculation, la dévaluation de la monnaie et à la contrebande. Le secteur commercial occupe une place importante dans la vie de la commune car il constitue la seule ressource financière des communes via les taxations diverses. Les activités commerciales sont réalisées à travers 5 marchés ruraux dont le dynamisme est très faible y compris sur le marché du centre de Bururi.

La faiblesse des taxes perçues est révélatrice de la faiblesse des échanges.

En effet, par jour de marché, les taxes ne dépassent pas 15 000 Fbu à l'exception du marché de Bururi où on atteint 100 000 Fbu en moyenne de 3 jours du marché par semaine.

### 10.1.2. Intervenants dans le commerce.

La commune enregistre 217 boutiques, 126 cabarets et 533 commerçants et petits détaillants ou présents uniquement les jours de marché sur les stands. 19% de ces commerçants sont des femmes.

Le nombre de boutiques et cabarets se présentent comme suit :

Tableau n°10.1 : Répartition des infrastructures commerciales par zone et commerçants par sexe.

Zones	Types	Nombre d'unités en 2005	Nombre de commerçants	
			H	F
Bururi	Boutiques	38	36	2
	Cabarets Produits BRARUDI	14	12	2
	Cabarets bières locales	62	57	5
	Kiosques	38	30	8
	Restaurants	24	24	-
	Pharmacies	6	4	2
Munini	Magasins	5	4	1
	Boutiques	10	10	-
	Cabarets bières locales	21	21	-
	Kiosques	21	21	-
Bamba	Restaurants	3	3	-
	Boutiques	21	21	-
Muzenga	Cabarets Produits BRARUDI et bières locales	31	28	-
	Boutiques	116	108	8
	Cabarets Produits BRARUDI et bières locales	8	8	-
	Pharmacies	4	4	-
	Moulins	8	8	-
Gasanda	Restaurants	5	5	-
	Boutiques	32	32	-
	Cabarets bière locale	34	34	-
	Pharmacie	2	2	-
	Kiosques	15	12	-
<b>Total comm.</b>		<b>533</b>	<b>499</b>	<b>34</b>

Il est également recensé trois stations de vente des produits pétroliers, Station SICOPP, HYDROBUR et Kokar etc.

Répartition des recettes communales par marché ou centres de négoce de la commune Bururi.

Marché ou centre de négoce	Recettes annuelles 2005
Bururi	13132750
Kibira	1910800
Gasanda	1216300
Munini	538730
Bamba	725180
Kivuruga	396080
<b>Total 6</b>	<b>17 919 900</b>

#### 10.1.2.1. Produits agricoles.

##### *1. Produits vivriers, légumes et fruits.*

La grande partie de la production vivrière est commercialisée de façon informelle. Cette commercialisation se passe d'abord au niveau des collines où les commerçants ou même d'autres paysans voisins achètent auprès des producteurs ; ensuite au niveau des marchés hebdomadaires locaux.

A côté de ces marchés plus ou moins organisés, une quantité non négligeable est aussi vendue devant les cases des paysans et le long des routes.

Les produits, ainsi achetés, sont revendus soit directement aux consommateurs, soit aux intermédiaires qui les écoulent essentiellement sur les marchés de la commune.

#### 10.1.2.2. Produits d'élevage.

La commercialisation suit pratiquement les mêmes circuits que ceux des produits vivriers à la seule différence que le bétail est vendu sur pied, notamment pour l'approvisionnement de petits centres.

Les prix sont libéralisés et seuls la taxe communale est imposée aux vendeurs.

Les transactions s'effectuent par marchandage. Les facteurs qui déterminent les prix, sont, dans la plupart des cas, l'aspect physique de l'animal, son poids et son âge.

Le contrôle sanitaire tant pour les animaux vifs que pour la viande est assuré par des techniciens vétérinaires dans les centres ou chef-lieu de commune où ces techniciens sont disponibles. Dans la plupart des cas, particulièrement loin des centres, les produits d'élevage comme la viande sont vendus sans contrôle sanitaire préalable.

La productivité laitière des vaches de race locale (Ankolé) est très faible et les possibilités de vente de lait obtenu le sont également, car elle est destinée à l'autoconsommation des ménages.

### 10.1.2.3. Produits forestiers

Les produits forestiers concernent les bois de chauffe et le bois scié artisanal.

Concernant ce dernier produit, sa consommation est aussi locale qu'étendue à d'autres communes et provinces.

Les marchés de bois de chauffe et du charbon de bois sont informels au point que la quantité commercialisée est difficile à estimer.

### 10.1.3.4. Produits de l'apiculture

La commercialisation du miel, de l'hydromel et de la cire est informelle. Le miel et l'hydromel sont consommés localement, et la cire (petite quantité) est évacuée vers d'autres centres.

## 10.1.4. Unités de mesure et prix

### 10.1.4.1. Unités de mesure

Les unités de mesure utilisées dépendent aussi bien du type et de l'importance du marché que du volume des produits à commercialiser.

Ainsi, au chef lieu de la commune et dans une moindre mesure aux autres petits centres de la commune, les transactions se font par des mesures conventionnelles qui sont :

#### *Unités conventionnelles utilisées dans le commerce*

Kg	Litre	Mètre	Yarde	Paire	Pièce	Sac	Stère	Bouteille	Boîte	Tas	Paquets	Casse role	panier

### 10.1.4.2. Prix.

Les prix sont libéralisés. Ils ne sont ni fixés ni contrôlés. Les rencontres entre acheteurs et producteurs se font de façon informelle. Chaque opérateur économique est libre d'acheter les produits à n'importe quel centre de négoce. Il en est de même du producteur qui est libre de vendre à n'importe quel acheteur qui se présente. Les prix sont généralement discutés librement entre les deux parties en présence et le niveau de transaction se règle par la loi de l'offre et de la demande ; excepté pour un certain nombre de produits comme la bière, le sucre,...

### **10.1.5. Infrastructures de transformation.**

#### **10.1.5.1. Produits agricoles.**

Pour les produits agricoles, la commune ne dispose pas d'infrastructures de transformation au vrai sens du mot. La majorité de la population utilise encore des outils traditionnels pour la transformation de leurs produits : mortiers, pilons et quelquefois moulins pour la mouture de tubercules et céréales en farine.

#### **10.1.5.2. Produits et sous-produits d'élevage.**

Il n'existe pas d'infrastructures pour transformer les produits et sous-produits de l'élevage. La viande, provenant de l'abattage de toutes les espèces, est le produit le plus important de la commune.

Concernant le lait, la traite demeure encore artisanale. Dans la commune, le lait est destiné à la consommation de la famille et de l'éleveur.

La technologie de séchage et de conservation des peaux, en vue de l'obtention des cuirs destinés à l'exportation, n'est pas développée dans cette commune.

#### **10.1.5.3. Produits forestiers :**

Les produits forestiers vendus clandestinement dans la commune sont notamment le charbon, les planches, les madriers, les poteaux et les perches.

### **10.1.6. Infrastructures de conservation et de stockage.**

Cette section concerne beaucoup plus les produits agricoles que ceux d'élevage et autres. En effet, tous les produits faisant objet de commercialisation dans la commune, n'ont pas d'infrastructures adéquates de conservation ni de stockage.

Avant leur commercialisation, les produits agricoles subissent généralement un traitement post-récolte. Cette phase comprend le conditionnement, la conservation et le stockage pour permettre au producteur d'assurer la disponibilité alimentaire et d'organiser la commercialisation à n'importe quel moment.

#### **10.1.6.1. Conservation**

En l'absence d'infrastructures adéquates de stockage et de conditionnement à travers la commune, une bonne partie de la production est immédiatement vendue après la récolte.

Pour diminuer les pertes causées par de petits insectes ichtyophages et phytophages, les agriculteurs recourent à des méthodes rudimentaires identifiées ci-dessous.

Les modes de conservation des produits agricoles recensés dans la commune sont repris dans le tableau ci-dessous.



Tableau n° 10.3 : Modes de conservation des produits agricoles

<b>Modes de conservation</b>	<b>Produits</b>
Sac	Haricots grains, Arachides gousses et graines ; Tournesols, Riz, Sorgho, Petits pois et Maïs grains
Air libre	Maïs épis et grains ; Pomme de terre
Panier	Farine de Manioc
Champs	Manioc, Pomme de terre, autres Tubercules
Grenier	Maïs carotte et Sorgho épis
Hangar	Maïs carotte ; Pomme de terre
Fût	Arachides graines, riz, haricot
Galleries	Colocases, tubercules

Source : Agronome communal/DPAE

#### 10.1.6.2. Stockage.

Pour stocker leurs produits, les paysans utilisent souvent des sacs, des paniers ou les déposent en vrac au grenier tandis que les opérateurs économiques disposent leurs produits dans des fûts et sacs dans les hangars. Les produits stockés ne constituent pas souvent des stocks tampon, mais sont plutôt en instance de vente.

#### 10.1.7. Intervenants

- Etat ;
- Opérateurs économiques.

#### 10.1.8. Infrastructures de transport et communication

##### 10.1.8.1. Transport

Dans la commune Bururi, le déplacement des personnes et des biens est assuré par des moyens empruntant la voie terrestre.

Ainsi, le réseau routier de la commune Bururi se présente de la manière suivante :

##### a) Transport routier

Tableau n° 10.8.1. : Réseau routier et pistes rurales

Point Départ	Point d'arrivée	Longueur (km)	Catégorie de routes	Nature de revêtement					Etat
				Terre non latéritique et non compactée (TNNC)	Terre latéritique et compactée (TLC)	Bitumé	Pavée	Mixte ( préciser par chiffre correspondant)	
<b>Mutambara</b>	Taba	29	R.N			X			Bon
<b>Taba</b>	Makamba	32	R.P	X					Mauvais
<b>Taba</b>	Gitega	34	R.P	X					Mauvais
<b>Taba</b>	Songa	15	R.C	X					Mauvais
<b>Kivuruga</b>	Vyanda	28	R.C	X					Mauvais
<b>Buta</b>	Rutovu	25	R.C	X					Mauvais
<b>Buta</b>	Songa	35	R.C	X					Mauvais
<b>Kiremba</b>	Songa	17	R.C	X					Mauvais
<b>Maramvya</b>	Vyanda	16	R.C	X					Mauvais
<b>S/Total 1</b>		<b>231</b>							

Source : Administration à la base RN : **Routes nationales** RP : **Routes inter provinciales**, R.C. : **Routes intercommunales**, PR : **Pistes rurales**

Tableau n° 10.8.2. : Réseau routier et pistes rurales (suite)

Point Départ	Point Arrivé	Longueur	Catégorie de routes	Nature de revêtement					Etat
				Terre non latéritique et non compactée (TNNB)	Terre latéritique et compactée (TLC)	Bitumé	Pavée	Mixte ( préciser par chiffre correspondant)	
<b>Gatanga</b>	Mashuha	13	P.R	X					Mauvais
<b>Myugaro</b>	Nema	11	P.R	X					Mauvais
<b>Maramvya</b>	Ntunda	13	R.C	X					Mauvais
<b>Bururi</b>	Mubuga	13	P.R	X					Mauvais
<b>Buhinga</b>	Gahago	15	P.R	X					Mauvais
<b>Kiremba</b>	Kavumvu	9	P.R	X					Mauvais
<b>Buta</b>	Muyaga	7	P.R	X					Mauvais
<b>Siguvyaye</b>	Gasanda	11	P.R	X					Mauvais
<b>Muyuga</b>	Ntungwe	4	P.R	X					Mauvais
<b>Nyabitare</b>	Honga	5	P.R	X					Mauvais
<b>Nema</b>	Nyamitore	3	P.R	X					Mauvais
<b>Budahandwa</b>	Gatobo	4	P.R	X					Mauvais
<b>Maramvya</b>	Nyamiyaga	5	P.R	X					Mauvais
<b>Rurezi</b>	Antenne Kibira	8	P.R	X					Mauvais
<b>Nyemanga</b>	Gisatura	3	P.R	X					Mauvais
<b>Muzenga</b>	Kavumvu	7	P.R	X					Mauvais
<b>Total Commune</b>		<b>131</b>							

Source : Projet Bututsi RN : Routes nationales RP : Routes inter provinciales, R.C. : Routes intercommunales, PR : Pistes rurale

La commune Bururi dispose de 2 catégories de routes à savoir, les routes bitumées et les routes en terre non latéritique et non compactées. Cette dernière catégorie est partout en mauvais état. La route bitumée et les routes en terre totalisent 362km linéaires dont 29 km de la première catégorie.

Tableau n° 10.8.3. : Trafic et praticabilité des routes et pistes rurales

Point Départ		Praticabilité	Fréquentation	Trafic					
		Permanente / Saisonnière	Régulière / Saisonnière / Occasionnelle	Nbre camions / Mois	Nbre remorques /mois	Nbre bus / Mois	Nbre camionnettes / Mois	Nbre véhicules légers / Mois	Taxes annuelles
1. Bururi	Bujumbura	Permanente	Régulière	5	3	5	3	50	-
2. Bururi	Matana	Permanente	Régulière					30	-
3. Bururi	Rumonge	Permanente	Régulière						
<b>Total Commune</b>				<b>5</b>	<b>3</b>	<b>5</b>	<b>3</b>	<b>80</b>	

Source :Projet Bututsi

Dans la commune Bururi, 5 camions, 3 remorques, 5 bus, 3 camionnettes et 80 véhicules légers effectuent le gros du trafic sur les routes Bururi-Bujumbura et Bururi-Matana.

Tableau n°10.8.4. : Ponts et ponceaux

Ponts									Ponceaux					
Nom de la route		Nom du pont	Longueur du pont (m)	Nbre de ponts	Nature des matériaux			Etat	Nom du ponceau	Longueur du ponceau	Nature des matériaux			Etat
					Bois	Métal	Béton	Bon / Mauvais			Bois	Métal	Béton	Bon / Mauvais
Point Départ	Point Arrivé		9											
Rumonge	Taba	Siguvyaye	7	1			X	Bon						
Taba	Makamba	Siguvyaye Muyovmyi	7	2			X X	Bons						
Taba	Gitega	Jiji Gitanga	8 7	2		X		Bon						
Kiremba	Songa	Jiji	9	1	X			Mauvais						
Maramvya	Vyanda	Buzimba	6	1	X			Mauvais						
Maramvya	Gitsiro	Buzimba	6	1	X			Mauvais						
Kivuruga	Vyanda	Muhora	7	1	X			Mauvais						
Myugaro	Nema	Siguvyaye Ndurumu	9 7	2	X			Mauvais						
Buta	Kajondi	Jiji Kironga Siguvyaye Mutandu	8 6 9 7	4	X			Mauvais	Rushemeza Kibangu Ngarambe Kuwurugomero	6 6 6 6			Mauvais Mauvais Mauvais Mauvais	
<b>Total</b>			<b>105</b>	<b>15</b>						<b>24</b>				

Source : Administration à la base

Le réseau routier de la commune Bururi dispose de 10 ponts et ponceaux dont 3 en béton, 1 métallique et 6 en bois. Tous les ponts en béton et métalliques sont en bon état ; tandis que les ponceaux en bois sont tous en mauvais état. Ils totalisent une longueur de 67m linéaires.

Tableau n°10.8.5. : Ouvrages en construction

Point Départ	Point Arrivé	Distance (km)	Nature de revêtement				Date fin des travaux
			Terre non latéritique et non compactée	Terre latéritique et compactée	Bitumé	pavé	
1. Bururi	Mubuga	15	X				
3. Gasanda	Siguvyaye	9	X				

Source : Administration à la base

Dans la commune Bururi, 3 pistes rurales sont en construction à savoir les pistes Bururi-Mubuga, Murago- Mubuga et Gasanda-Siguvyaye

Tableau n°10.8.6. Parc automobile

Années	Zones	Voitures et Jeeps (nombre)		Remorques, Camions et camionnettes (nombre)			Bus et minibus			Motocyclettes	
		Privées	Etatiques	Privés	Etatiques	Tonnage	Privés	Etatiques	Nbre places	Privés	Etatiques
2004	1.Bururi	10	3	15	24	7	5	-	18	12	6
2005											
	<b>Total Commune</b>	<b>10</b>	<b>3</b>	<b>15</b>	<b>24</b>	<b>7</b>	<b>5</b>	<b>-</b>	<b>18</b>	<b>12</b>	<b>6</b>

Source : Administration à la base

Le parc automobile de la commune Bururi est composé de 5 jeeps dont 2 privées et 3 étatiques, 5 camions et camionnettes dont 3 privées et 2 étatiques, 5 bus et minibus tous privés et 22 motocyclettes dont 12 privées et 10 étatiques.

### **10.1.9. Etat du réseau routier et parc automobile.**

Bien que déterminant pour l'évacuation des produits agricoles, des animaux et l'approvisionnement de l'intérieur en produits manufacturés, le réseau routier de l'ensemble de la commune (routes communales et pistes rurales) excepté les tronçons macadamisés, est en très mauvais état.

La dégradation du réseau routier en terre, ainsi que le peu de véhicules utilitaires (pour le transport des biens et des personnes) dans le Bututsi vers Vyanda, Matana, Rutovu et Songa ont eu pour conséquence le développement des transports de biens par portage sur tête ; les quantités ainsi transportées par voyage étant très limitées.

#### 10.1.9.1. Flux intercommunaux

Il n'existe pas de données sur les quantités des produits qui font l'objet des échanges intercommunaux. Elles sont même difficiles à cerner.

Néanmoins, les opérateurs économiques renseignent que d'une manière générale la commune reçoit plus particulièrement de l'huile de palme et du poisson de la commune Rumonge et

Nyanza-lac, des produits BRARUDI et quelques produits manufacturés de Bujumbura et de la Tanzanie via Mabanda et Makamba.

Il est signaler que la commune expédie quelquefois du gros et petit bétail vers les communes Rumonge et Matana.

Le tableau ci-dessous illustre les échanges commerciaux de la commune

Tableau 10.4. Flux commerciaux

Expédition vers	Commune	Produits
Bururi	Rumonge, Nyanza-lac	Huile de palme, poisson, oranges, mandarines, manioc
	Bujumbura Marie, Bururi	Bière, produits manufacturés
<b>Réception de</b>		
Tanzanie	Bururi	Groupes électrogènes, moulins, Matelas, haricot, poisson, ustensiles de cuisine...
RDC		Haricot, autres produits manufacturés...

#### 10.1.10. Postes et télécommunication.

Dans la commune Bururi, il y a un bureau de poste de 80 boîtes postales, un téléphone fixe et 3 fax publics et 4 privés, 1 phonie privée et 3 publiques. La communication se fait uniquement dans certaines zones par la téléphonie cellulaire : ONAMOB et TELECEL.

##### 10.1.10.1. Réseau téléphonique fixe

Année	Emplacement téléphonique centrale	Type de centrale (analogique/numérique)	Capacité centrale (Nbre de lignes)	Nbre de lignes utilisées			Etat	
				Officiels	Privés		Bon (nbre)	Mauvais (nbre)
					Ménage	Commercial		
2004	Bururi	Analogiques	200	50	149	1		X
2005	Bururi	Numérique	4036	43	103	44	X	-
Tot. Province			4236	93	252	45	-	-

Source : Onatel

Il est signaler que le central téléphonique analogique existant en 2004 a été remplacé par un central numérique de grande capacité en 2005.

### 10.1.10.2. Réseau téléphonique cellulaire.

Années	Nom de la société cellulaire	Emplacement de l'antenne relais	Nombre d'abonnés			Couverture spatiale dans la commune		Recettes annuelles	
			H	F	Total	Nbre zones totalement couvertes	Nbre zones partiellement couvertes	Taxe communale	Produit de la société
2004	Telecel	Magufa	800	400	1200	4	1	0	2 000 000
2005	ONAMOB	Magufa	450	200	650	4	1	0	4 500 000
<b>Total province</b>			1250	600	1850	8	2		6 500 000

Source : Onatel -Telecel

### 10.1.10.2 Fax et Phonie

Commune	Année	Fax (nbre par cas)		Phonie (Nombre par cas)	
		Privé	Public	Privé	Public
Bururi	2004	3	4	1	3
	2005	3	4	1	3
<b>Total</b>					

Source : Onatel

### 10.1.10.2 Fax et Phonie

Commune	Année	Fax (nbre par cas)		Phonie (Nombre par cas)	
		Privé	Public	Privé	Public
Bururi	2004	3	4	1	3
	2005	3	4	1	3
<b>Total</b>					

Source : Onatel



### 10.1.11. Presse/Médias

#### 10.1.11.1. Presse audio-visuelle.

Années	Noms d'émetteur radio / TV	Localisation antenne relais installée	Nbre d'heures d'émissions
	Radio		
2004	1.Radio nationale (ABP)	Inanzerwe	18
	Isanganiro	Inanzerwe	16
	Radio culture	Inanzerwe	18
	Radio Bonesha	Inanzerwe	16
2005	1.Radio nationale (ABP)	Inanzerwe	18
	2.Isanganiro	Inanzerwe	16
2004	Radio culture	Inanzerwe	
2005	Radio Bonesha	Inanzerwe	
2004	TV nationale	Inanzerwe	
2005	TV nationale		

Source :Administration à la base

#### 10.1.11.2. Presse écrite

Année	Titres des journaux disponibles	Lieu de production	Groupes cibles	Statut du journal	Périodicité (mentionnée par le journal)	Moyenne d'exemplaires vendus par numéro
2004	Le Renouveau	Bujumbura	-	Public	Quotidien	
	Net Press	Bujumbura		Privé	Quotidien	
	Ubumwe	Bujumbura		Public	Hebdomadaire	
	ABP Infos	Bujumbura		Public	Quotidien	
2005						

Source : Administration à la base

### 10.1.11.3. Ressources humaines

Années	Types de communication	Effectifs									
		Cadres		Agents de collaboration		Agents d'exécution		Contractuels		Autres Personnels de l'informel	
		H	F	H	F	H	F	H	F	H	F
2004	<b>a. Onatel +ONAMOB</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>4</b>	<b>0</b>	<b>8</b>	<b>0</b>	<b>12</b>	<b>0</b>	<b>4</b>	<b>0</b>
2005											
2004	<b>b. Telecel</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>3</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>0</b>
2005											
	<b>Total</b>			<b>5</b>	<b>0</b>	<b>10</b>	<b>0</b>	<b>15</b>	<b>0</b>	<b>6</b>	

Source : Administration à la base

## 10.2. SERVICES.

### 10.2.1. Institutions financières

Dans la commune Bururi, il y a une seule banque, agence de la BCCI et 2 institutions de micro finance, la COOPEC et le COPED.

### 10.2.2. Tourisme et hôtellerie.

#### 10.2.1. Tourisme

La commune Bururi possède des attractions touristiques très peu exploitées. Il s'agit des eaux thermales de Kibimbi-Muyange, du sanctuaire de Buta et du site de Kayengero

#### 10.2.2. Hôtellerie

La commune Bururi vient en tête dans sa province, avec 7 hôtels qui sont Bukeyeneza, Umubano, Eglise de Pentecôte, Belvédère, Gîte d'accueil, Pheonicia, le centre pastoral de Buta.

La capacité d'accueil de ces hôtels se présente de la manière suivante:

Phoenicia : 24 chambres  
 Belvédère : 10 chambres  
 Umubano : 6 chambres  
 Bukeyeneza : 6 chambres  
 Centre pastoral : 60 chambres  
 2 Gîtes : 8 chambres  
 Mushize : 10 chambres

Total : 124 chambres.

### **10. 3. PARTENAIRES ET BAILLEURS DE FONDS**

Les banques et les coopératives tel que la BBCI et la COOPEC, la CECREKI qui sont dans la commune.

## CHAPITRE XI. ACTION SOCIALE

### 11.1. SITUATION ACTUELLE

Dans la commune Bururi, beaucoup de familles rencontrent des difficultés de subsistance. Cela se remarque de par le nombre de différents groupes de gens malheureux à savoir : les enfants orphelins du Sida, les enfants vulnérables et illégitimes, les sinistrés de la guerre, les veuves et les personnes âgées. Il est donc nécessaire que des actions spécifiques à ces groupes soient menées afin de soulager les souffrances de ces sinistrés.

Ces groupes de gens vulnérables connaissent de très graves difficultés à savoir l'insuffisance alimentaire, le faible accès aux soins de santé, l'insuffisance d'encadrement.

Le pays, à travers des politiques décentralisées au niveau des communes, doit sérieusement mener une étude sur cette question.

Au niveau de la commune Bururi les statistiques des différents groupes se présentent de la manière suivante:

#### 11.1.1. Enfants en difficulté

Commune	Nbre d'enfants sinistrés de guerre		Nbre d'enfants de la rue	Nbre d'enfants dans la rue	Nbre Enfants orphelins de père et de mère			Enfants Chefs de ménage	Enfants indigents	Enfants soldats
	M	F								
Bururi	0	80	0	61	558 (G)	555 (F)	1113	420	320	22
<b>Total province</b>	<b>0</b>	<b>2468</b>	<b>126</b>	<b>157</b>			<b>4897</b>	<b>686</b>	<b>19978</b>	<b>123</b>

Dans la commune Bururi, on enregistre 80 orphelins de guerre, 1.113 orphelins de père et de mère, 61 enfants dans la rue, 420 enfants chefs de ménage, 320 enfants indigents et 22 enfants soldats.

En tout, la commune enregistre 1.598 enfants en difficulté, toutes catégories confondues.

**Situation de l'assistance accordée aux orphelins.**

Commune	Enfants orphelins de père et de mère																
	De guerre						Du sida						Naturel				
	NTO		NTOAA		NTOA		NTO		NTOAA		NTOA		NTO		NTOAA		NTOA
	F	G	F	G	F	G	F	G	F	G	F		F	H	F	H	F
Bururi	20	22	20	22	0	0	47	26	47	26	0	452	491	452	491	452	79
<b>Total province</b>	<b>2993</b>	<b>3010</b>	<b>2396</b>	<b>2423</b>	<b>525</b>	<b>516</b>	<b>2289</b>	<b>2111</b>	<b>1640</b>	<b>1584</b>	<b>754</b>	<b>2274</b>	<b>2871</b>	<b>2945</b>	<b>2337</b>	<b>1052</b>	<b>664</b>

En observant le tableau ci-dessus, on remarque qu'une assistance est uniquement accordée à 56% d'orphelins de père et de mère de la commune ; 44% étant sans assistance, car il y a très peu d'intervenants dans la prise en charge des orphelins et autres enfants vulnérables.

### 11.1.2. Victimes de violences

Les mesures et actions de protection et de réparation des dommages subis par les différentes catégories de victimes de violences sont entreprises par différents intervenants à savoir les tribunaux, les ligues de droit de l'homme, et quelques ONG (TPO, SWAA Burundi, FVS/AMADE, NTURENGAHO). Ces ONG interviennent dans la prise en charge de l'aspect psychosocial et les structures de santé dans la prise en charge médicale. Il est à signaler que beaucoup de cas de violences ne sont pas déclarés pour des raisons socioculturelles.

Commune	Nombre de viols recensés					Nombre de viols pris en charge				
	Femmes	Filles	Fillette	Garçons	Hommes	Femmes	Filles	Fillette	Garçons	Hommes
Bururi	0	1	27	0	0	0	1	26	0	0
<b>Total province</b>	<b>50</b>	<b>93</b>	<b>36</b>	<b>24</b>	<b>31</b>	<b>40</b>	<b>68</b>	<b>31</b>	<b>20</b>	<b>25</b>

Source : Police, centre de santé

S'agissant du viol, on constate que les cas enregistrés dans la commune concernent uniquement les fillettes: 27 cas dont 26 ont été pris en charge.

### 11.1.3. Veufs, mères célibataires et indigents

Les veufs éducateurs connus dans la commune sont uniquement des femmes. Elles représentent 3% des effectifs de la province et les mères célibataires 5%.

Communes	Nbre de veufs éducateurs			Nbre de veufs à appuyer			Nbre de mères célibataires	Nbre d'indigents	
	M	F	T	M	F	T		M	F
2. Bururi	DND	111	DND	111	DND	DND	164	DND	DND
<b>Total province</b>	<b>731</b>	<b>429</b>	<b>734</b>	<b>4031</b>	<b>53</b>	<b>203</b>	<b>3268</b>	<b>7680</b>	<b>8860</b>

Source : Administration à la base et associations

### 11.1.6. Evolution des rapatriés de la commune

Selon le HCR, 167 rapatriés ont regagné la commune Bururi de 2002 en septembre 2006. Cette commune enregistre 1,3% des rapatriés de la province.

Commune	2002	2003	2004	2005	2006	Total de la commune
Bururi	25	74	23	15	30	<b>167</b>
<b>Sous-total</b>	<b>3649</b>	<b>5268</b>	<b>1648</b>	<b>1092</b>	<b>1327</b>	<b>12984</b>

Source : HCR – 11/09/06

### 11.1.7. Intervenants

- Ligue Iteka, Nturengaho, TPO, FVS, Hôpital

## **11.2. HABITAT**

### **11.2.1. Généralités**

Avant la crise de 1993, le taux de maison à toiture améliorée était d'environ 45 %. Le taux de croissance annuel dans le secteur de l'habitat était de 3,3 % et il fallait le doubler pour atteindre l'objectif d'un habitat décent pour tous à l'horizon 2000 que le gouvernement s'était fixé.

### **11.2.2. Caractérisation de l'habitat rural**

En milieu rural, dans la commune Bururi il existe un seul type d'habitat à savoir l'habitat dispersé. L'habitat groupé n'existe que dans les petits centres de Buta et Kiremba.

Suivant la qualité des matériaux utilisés dans l'élévation des murs, on distingue les maisons en briques cuites, en adobe et en pisé.

Concernant l'habitat dispersé le nombre de maisons en briques cuites, adobes et pisé représentent respectivement 27 %, 40 % et 33 %.

La majorité des maisons, environ 40 % sont donc construites en briques adobes. Les maisons en pisé, soit 33 % dénotent souvent un indice de pauvreté de la part de leurs propriétaires.

S'agissant des types de toiture utilisée, elle est à prédominance le chaume ( $\pm 57\%$ ), les tôles ( $\pm 42\%$ ) et les tuiles ( $\pm 1\%$ ) en habitat dispersé.

Quant au type de pavement, dans le cas de l'habitat dispersé, le ciment est utilisé dans les proportions de 21%, la terre battue 78.9 % et les carreaux 0,1%.

En ce qui concerne la commodité de l'habitat en milieu rural, environ 1,3 % des maisons en habitat dispersé sont avec électricité et 1,25 % seulement raccordées en eau. 0,07 % des maisons sont sans latrines, 0,08 % sont avec latrines intérieures pendant que 99,85 % ont des latrines extérieures.

### **11.2.3. Incidence de la crise sur l'habitat**

Dans la commune Bururi, 1288 maisons ont été détruites suite à la crise. Seulement 175 maisons ont été reconstruites, soit 13,6 %, pendant que 1113 maisons, soit 86,4 % restent encore en attente.

Au niveau provincial, les maisons détruites en commune Bururi représentent 5,46 %.

### **11.2.4. Disponibilité des matériaux locaux de construction**

Concernant les matériaux de construction, la commune Bururi dispose de 35 gisements d'argile, 6 de graviers, 30 de moellons, 26 de quartzites, 47 de sables, 7 de terre rouge (latérite), 3 de granités et 2 de roches caproïques.

### **11.2.5. Partenaires**

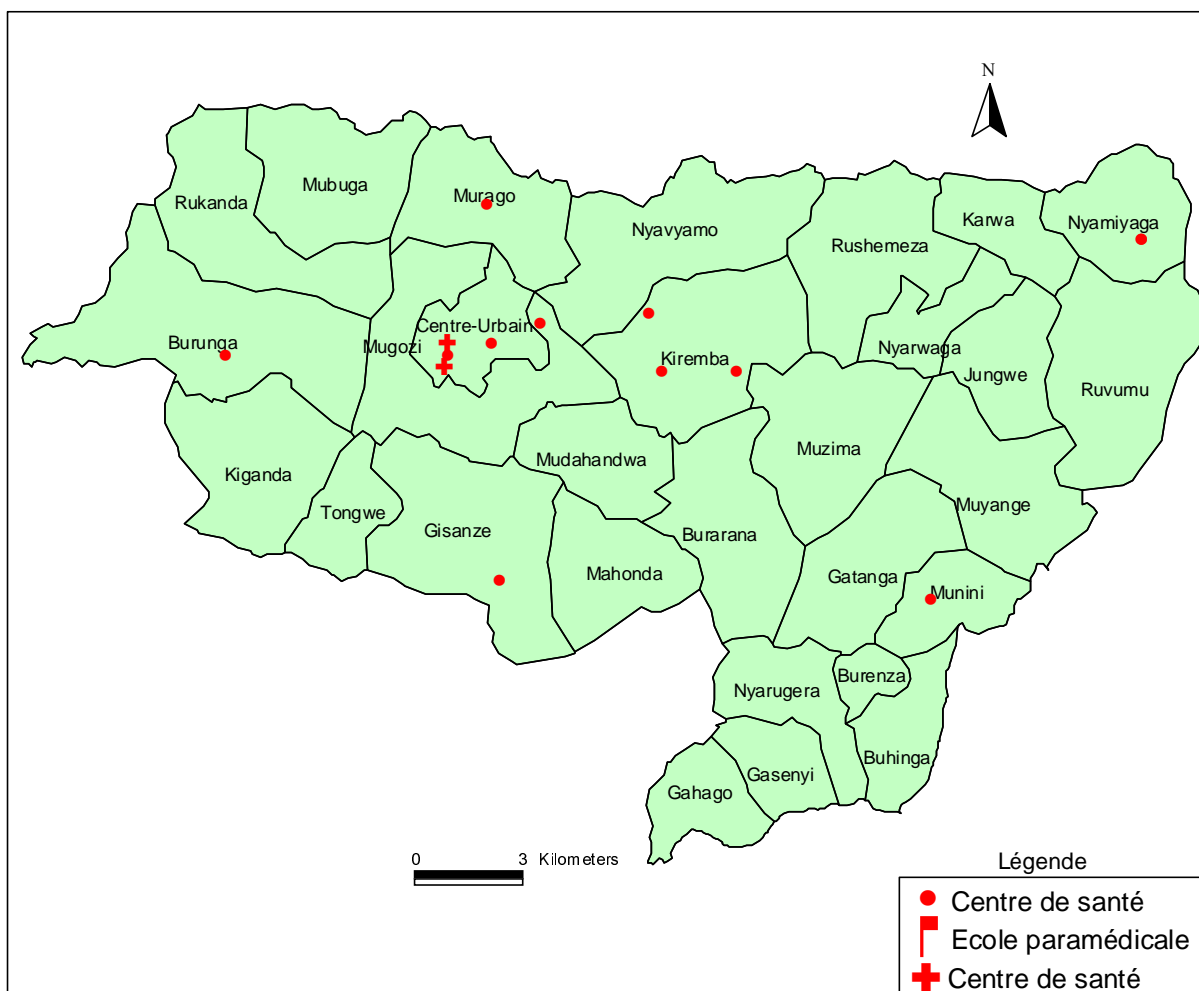
La Banque Mondiale à travers le PTPCE, la Belgique par le biais du Projet Habitat Rural et Matériaux Locaux de Construction, le Fonds Belgo Burundais de Réemploi dans le cadre de la construction de nouveaux fours tunnels.

## CHAPITRE XII. SANTE

### 12.1. ETAT ACTUEL DU SECTEUR

La commune Bururi est dotée de 11 centres de santé dont 4 privés et 1 hôpital de 2<sup>ème</sup> référence. La situation sanitaire générale est caractérisée par la persistance des pathologies suivantes: polio, maladies diarrhéiques, maladies parasitaires, infections sexuellement transmissibles, VIH/SIDA, infections respiratoires aigues, malnutrition ...

#### Répartition des structures sanitaires à travers la commune





## 12.2. DONNEES EPIDEMIOLOGIQUES

Les statistiques réalisées aux centres de la commune montrent que le paludisme est la maladie la plus fréquente avec plus de 900 cas par an.

Il est suivi par les infections respiratoires et les maladies diarrhéiques.

Tableau 12.1. : Données épidémiologiques par structure de santé

Centres de santé	Nbre de cas par mois				
	Paludisme	Maladies diarrhéiques	Infections respiratoires	Dysenterie bacillaire	Malnutrition
Bururi	341	20	2	0	5
Muzenga I	73	14	6	0	0
Bamba	120	6	27	0	0
Ndagano	121	5	28	2	2
Buta	57	0	1	0	0
Munini	0	0	0	0	0
Nyantobo	29	1	4	0	0
Gahago	0	0	0	0	0
Kirembe	86	3	2	0	0
Murinda	112	37	51	12	0
<b>Total de la commune</b>	<b>939</b>	<b>86</b>	<b>208</b>	<b>14</b>	<b>7</b>

Source : DPS/ Bururi

## 12.3. MEDECINE PREVENTIVE.

La réalisation des vaccinations est dans les structures de santé est régulière, sauf en cas de panne des frigo.

Au cours de l'année 2005, plus de 9410 vaccins ont été administrés dont environ 26% de Rougeole, 26% de DTC, 23% de Polio, 16% de BCG, 9% de VAT.

Tableau n ° 12.2: Données sur la vaccination

Commune	Nombre de personnes vaccinées				
	VAT	BCG	POLIO	DTC	Rougeole
Bururi	870	1515	2215	2405	2405
<b>Total province</b>	<b>6383</b>	<b>14020</b>	<b>32339</b>	<b>31734</b>	<b>12936</b>

Source : DPS/Bururi

## **12.4. VIH SIDA**

### **12.4.1. Dépistage**

Les données sur le VIH/SIDA ont été collectées par secteur de santé. Ainsi, dans le secteur de santé de Bururi, le dépistage du VIH/SIDA effectué par tranche d'âge au cours de l'année 2005 a donné les résultats suivants : 8 personnes séropositives de moins de 15 ans dont 4 filles et 4 garçons, 30 de moins de 30 ans dont 7 femmes et 23 hommes, 74 de 30 ans et plus dont 45 femmes et 29 hommes.

Il existe un centre de dépistage à Kiremba. Plus de 500 volontaires se sont fait dépister principalement dans les tranches d'âge entre de 15 et 29 ans.

### **12.4.2. Appui aux PVVS**

Le FVS/AMADE prend en charge médicalement 630 personnes à qui il dispense des soins contre les infections opportunistes et 151 sous traitement ARV.

Il effectue annuellement (2005) plus de 8640 visites à domicile en faveur des PVVS. La distribution des préservatifs se fait couramment. Ainsi 1530 préservatifs ont été distribués en 2005.

## **12.5. MEDECINE TRADITIONNELLE.**

La commune Bururi compte 17 t, radi thérapeutes dont 3 ont des liens avec la médecine moderne. Elle dispose également 70 accoucheuses traditionnelles dont 7 formées avec Kit et 63 non formées (Source : Rapport annuel 2005 DPS/Bururi).

## 12.6. SITUATION DES INFRASTRUCTURES SANITAIRES

### 12.6.1. Etablissements sanitaires.

La commune Bururi compte comme infrastructures sanitaires 11 centres de santé répartis dans les 5 zones.

9 centres de santé sont en bon état et construits avec des matériaux durables excepté les CDS de Bamba et de Ndagano. 8 CDS ont accès à l'eau et 6 CDS sont alimentés en électricité. 6 CDS sont complets en équipements et 8 le sont sur le critère complétude des bâtiments. C'est dire que 3 CDS ont besoin d'extension des bâtiments.

L'approvisionnement en médicaments des CDS de l'Etat est assuré par le ministère de la santé via le Dépôt pharmaceutique de Buterere et la Direction Provinciale de la santé.

Certains CDS achètent les médicaments par les pharmacies communautaires tels les CDS Muzenga et Munini.

Tableau n° : Répartition des infrastructures de santé dans la commune.

Zone	Type d'Infrastructure.	statut	Année constr.	Mat. de constr.	Etat actuel	Existe eau	Exist. Electr.	Existence équipement standard	Bâtiments
Bururi	CDS Bururi	GC	-	Durable	Bon	Oui	oui	complet	complets
	CDS Nyantobo	GC	2003	Durable	Bon	Oui	Non	incomplet	complets
	CDS Ndagano	GC	2000	Non Durable	Mauvais	Non	Non	incomplet	incomplet
Gasanda	CDS Murinda	Privé		Durable	mauvais	Oui	Oui	incomplet	complet
Muzenga	CDS Muzenga	GC		Durable	Bon	Oui	Oui	Complet	complet
	CDS Kiremba	Privé		Durable	Bon	Oui	Oui	Complet	Complet
	CDS Nyavyamo	Privé	1984	Durable	Bon	Oui	Oui	Complet	Complet
Bamba	CDS Bamba	GC	1998	Semi durable	Bon	Non	Non	Incomplet	incomplet
Munini	CDS Buta	privé	1994	durable	Mauvais	Oui	Oui	Complet	complet
	CDS Munini	GC		durable	Bon	oui	Oui	Complet	incomplet
	CDS Gahago	GC	2003	durable	Bon	Non	Non	incomplet	complet
Total	11 CDS	7 GC 4 P		1 ND 1 SD 9 D	1 M 10 B	8 O 3N	6 O 5 N	6C 5 I	8 C 3 I

Source :DPS Bururi

### **12.5.2. Fréquentation et capacités d'accueil des établissements sanitaires**

Les CDS de la commune totalisent 53 lits d'hospitalisation qui accueillent en moyenne 1868 patients par mois dont 26 hospitalisés.

En conséquence, la conclusion est que ces centres sont largement suffisants pour répondre aux besoins en hospitalisation étant donné que le nombre d'hospitalisés par mois est la moitié de la capacité d'accueil des structures de santé.

Tableau n° : Fréquentation et capacité d'accueil des structures de santé.

Zone	Type d'Infrastructure	Nombre de collines de recensement desservies	Fréquentation par mois	Nombre d'hospitalisés par mois	Nombre de lits
Bururi	Hôp. de Bururi	39	85	119	126
	CDS Bururi	39	42	0	0
	Nyantobo	39	98	0	0
	Bamba	39	269	7	5
	Muzenga I	39	385	2	5
	Ndagano	39	309	4	5
	Gahago	39	189	0	10
	Munini	39	366	9	8
	Kiremba	39	125	4	20
	Munini	39	0	0	0
<b>Total</b>			<b>1 868</b>	<b>145</b>	<b>179</b>

Les données fournies sur l'hôpital de Bururi montrent que les capacités d'accueil sont suffisantes par rapport à la demande en hospitalisation. Ainsi le nombre d'hospitalisés par mois est de 119 personnes contre une capacité d'accueil de 126 patients.

En matière d'équipements de laboratoire, les infrastructures sanitaires basées au chef lieu de la commune Bururi sont équipées pour réaliser les examens de goutte épaisse, selles, crachat, urines et « autres prélèvements »

## 12.7. RESSOURCES HUMAINES

En observant le tableau ci-dessous, on constate que la commune qui abrite aussi le chef lieu de province, dispose de 2 médecins généralistes et 41 infirmiers. Il y a également 1 technicien de promotion de santé.

Tableau 12.9 : Répartition du personnel soignant par catégories, par sexe et par commune

Commune	Infirmiers			Aides infirmiers		Docteurs/ Spécialistes		TPS
	A1	A2	A3	Formés	Non formés	Gén	Spéc	
1. Burambi	0	2	3	6	14	0	0	1
2. Bururi	2	9	30	10	35	2	0	1
3. Buyengero	0	3	3	3	4	0	0	1
4. Matana		2	19	6	18	1	0	1
5. Mugamba	0	2	8	10	18	0	0	2
6. Rumonge	0	3	17	1	0	1	0	6
7. Rutovu	0	4	14	6	15	1	0	1
8. Songa		1	6	11	15	0	0	1
9. Vyanda	0	0	6	1	14	0	0	1
<b>Total Province</b>	<b>2</b>	<b>26</b>	<b>106</b>	<b>54</b>	<b>133</b>	<b>5</b>	<b>0</b>	<b>15</b>

Source : Rapport annuel 2005 DPS/Bururi

T.P.S. : Technicien de promotion de santé

(\*) Paramédical : Laborantins, Opérateur, Gestion de service, Préparateur des pharmacies

\* Infirmiers : A3, A2, A1 : - Santé publique-santé femme-Anesthésistes.

15.5.

### **12.7.1. Pharmacies**

La commune Bururi compte 9 officines de vente des produits pharmaceutiques dont 2 publiques, 4 communautaires et 3 privées. L'approvisionnement en médicaments des pharmacies communautaires de la commune se fait dans un premier temps à travers l'ONG CORDAID. Les pharmacies publiques sont approvisionnées par le Ministère de la Santé via la Direction provinciale de Santé. Quant aux pharmacies privées, leurs gérants s'approvisionnent à partir des pharmacies de gros à Bujumbura.

Tableau 12.7 : Pharmacies des communes de la province Bururi.

<b>Pharmacie Commune</b>	<b>Communautaires</b>	<b>Publiques</b>	<b>Privées</b>	<b>Total pharmacies communales</b>
Bururi	4	2	3	9
<b>Total province</b>	<b>13</b>	<b>4</b>	<b>9</b>	<b>26</b>

Source : DPS Bururi

### **12.8. INTERVENANTS EN MATIERES DE SANTE**

- L'Etat,
- L'OMS,
- La coopération bilatérale
- L'UNICEF
- FNUAP
- ONG
- Autres partenaires -Association

## 12.9. APPROVISIONNEMENT EN EAU

### 12.9.1. Desserte en eau potable par commune.

Tableau 12.10 : Desserte en eau par commune.

Commune	Superficie	Nombre de ménages	Nombre de points d'eau										Nombre total de points d'eau				
			SAF	SANF	SNA	BFF	BFNF	BP	PF	PNF	SCEP	Fonctionnel	Non fonctionnels	Total	Nbre de ménage par points d'eau fonctionnels	Nbre de ménage par points d'eau fonctionnels et non	Nb points d'eau fonctionnels / 500 m
Bururi	391,55	14323	100	78	152	54	54	399	0	0	0	553	132	685	27	21	1,36
<b>Total</b>	<b>2460</b>	<b>96245</b>	<b>790</b>	<b>1237</b>	<b>1535</b>	<b>624</b>	<b>926</b>	<b>740</b>	<b>17</b>	<b>25</b>	<b>10</b>	<b>2171</b>	<b>2188</b>	<b>4359</b>	<b>44</b>	<b>22</b>	<b>0,88</b>

Source : RCE/ commune Bururi

La commune Bururi dispose de 685 points d'eau comprenant les sources aménagées, les branchements privés et les bornes fontaines. A la fin de l'année 2005, le nombre de points d'eau non fonctionnels représentait environ 21% de l'ensemble des points d'eau de la commune. Il est à signaler que tous les points d'eau défectueux sont publics. Ce qui montre un mauvais fonctionnement de la régie communale de l'eau. Les branchements privés représentent 75% des points fonctionnels de la commune. La commune compte 27 ménages pour un point d'eau fonctionnel. Si tous les points défectueux étaient rénovés, il y aurait 21 ménages par point d'eau potable. En moyenne, plus d'un ménage s'approvisionne en eau à 500m de son domicile.

### **12.9.2. Réseaux d'adduction d'eau**

L'analyse du tableau ci-dessous montre que la commune compte 12 réseaux d'adduction d'eau totalisant 66km linéaire, 76 réservoirs desservant 108bornes fontaines de distribution dont environ 50% sont défectueuses. Ce qui montre que la prise en charge de la gestion et de l'entretien des infrastructures d'eau laisse encore beaucoup à désirer.

Les bornes fontaines fonctionnelles contribuent avec un taux d'environ 10% dans l'alimentation en eau des ménages.

Tableau 12.11. : Réseaux d'adduction d'eau

Commune	Nbre réseaux	Nombre de réseaux	Nombre de réservoirs	Nombre de collines desservies	Linéaires (km) des réseaux d'eau.
		BFF	BFNF		
Bururi	12	54	54	29	66
<b>Total province</b>	<b>90</b>	<b>381</b>	<b>380</b>	<b>363</b>	<b>536</b>

Source : RCE    BFF : Borne fontaine fonctionnelle    BFNF : Borne fontaine non fonctionnelle.

### **12.9.3. Mode de gestion et d'entretien des infrastructures d'eau**

Normalement, la gestion des infrastructures d'eau en milieu rural est assurée à travers les Régies communales de l'Eau (RCE). L'entretien courant des installations d'eau étant à la charge des usagers des points d'eau et le fontainier communal. Au centre urbain de Bururi la gestion et l'entretien des infrastructures d'eau incombent à la REGIDESO. Ailleurs dans la commune, la gestion et l'entretien des installations d'eau est à la charge de la régie communale de l'eau (RCE).

### **12.10. INTERVENANTS EN APPROVISIONNEMENT EN EAU.**

La Croix Rouge, la REGIDESO, la DGHER, la RCE, l'UNICEF, le PNUD, Banque Mondiale (Twitezimbere)



## CHAPITRE XIII. EDUCATION

### 13.1. GENERALITES

Le système d'éducation et de formation dans la commune est organisé par le Ministère de l'Education Nationale et de la Culture.

L'accès à l'Education au Burundi reste limité du fait de plusieurs facteurs notamment la pauvreté des ménages, le faible niveau d'instruction des parents ainsi que le peu d'infrastructures éducatives implantées dans la commune.

Pour pallier à cette lacune, l'on fait recours à l'éducation non formelle qui s'adresse aux jeunes non scolarisés et aux adultes afin de leur donner une éducation de base à travers un programme d'alphabétisation qui se réalise dans les communautés catholiques, pentecôtistes et anglicane.

Le retour progressif de la sécurité a permis une remontée des indicateurs de fréquentation scolaire. Les indicateurs en matière de l'éducation sont détaillés dans les tableaux suivants.

### 13.2. ENSEIGNEMENT FORMEL

#### 13.2.1. Enseignement préscolaire

La commune Bururi compte 6 écoles maternelles qui totalisent un effectif de 175 enfants. Le ratio élèves/salle est de 29 enfants ; tandis que le ratio élèves /enseignant est de 16 enfants. Généralement ses structures accueillent des enfants de 3 à 6 ans.

Tableau n°13.1. : Effectifs des enfants inscrits dans l'enseignement préscolaire en 2005-2006

Zones	Nombre de préscolaire	Nombre de salles de cours	Effectifs enfants	Effectifs enseignants	Ratio enfants/salle	Ratio élèves /enseignant
Bururi	4	4	95	8	24	12
Munini	1	1	26	1	26	26
Muzenga	1	1	54	2	27	27
<b>Total de la commune</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>175</b>	<b>11</b>	<b>29</b>	<b>16</b>

Source : Rapport 2005-2006.DPE/Bururi

#### 13.1.2. Enseignement primaire

Au cours de l'année scolaire 2005-2006, la commune disposait de 55 écoles primaires dont 41 à cycle complet, qui totalisent 354 salles de classes. Ces écoles abritaient 18420 élèves dont 50,31% de filles. Le personnel enseignant utilisé dans ces écoles s'élevait à 649 unités. Le taux moyen d'abandon au primaire est de 3.10%, tandis que le taux de redoublement s'élève à 30,7%.

Les ratios élève par salle montrent de légères disparités au niveau de la commune. Ainsi la zone de Bururi semble privilégiée avec 46 élèves par classe alors que la zone Bamba affiche un ratio de 73 élèves par salle.

Les ratios élève par enseignant sont aussi déséquilibrés entre les zones avec des ratios variant entre 8 à Bururi et 25 à Bamba.

Il à signaler que les ratios élèves par classe sont supérieurs aux normes ; alors que les ratios élèves par enseignant sont en dessous des normes de l'UNESCO qui préconise 30 élèves par enseignant et par classe

Le taux brut de scolarisation dans la commune est d'environ 92%, si on tient compte des enfants en âge de scolarité (5 – 14ans) et ceux qui sont effectivement inscrits à l'école.

En moyenne, la commune dispose d'environ 2 écoles par colline de recensement.

Tableau n° 13.2.: Capacité d'accueil des écoles primaires de la commune

Etablissements Zone	Primaire								
	Nbre d'écoles		Nbre de salles	Nbre d'élèves			Nbre d'Ens	Ratios	
	Total	CC		G	F	T		Elèves/ Salle	Elèves/ Ens
Bamba	7	6	37	1256	1441	2697	63	73	43
Munini	8	5	49	1369	1216	2585	86	53	30
Gasanda	17	10	94	2547	2478	5025	109	53	46
Muzenga	12	10	102	2315	2456	4771	183	47	26
Bururi	11	10	72	1666	1676	3342	208	46	16
<b>Tot commune</b>	<b>55</b>	<b>41</b>	<b>354</b>	<b>9153</b>	<b>9267</b>	<b>18420</b>	<b>649</b>	<b>52</b>	<b>29</b>

Source : Rapport annuel 2005, DPE/Bururi CC : Cycle Complet, Ens. : Enseignant

### **13.1.3. Enseignement secondaire**

14 écoles secondaires dont 6 à cycle complet sont fonctionnelles dans la commune. Elles totalisent 6555 élèves. Le taux moyen d'abandon de l'école au secondaire est de 0,6%, tandis que le taux de redoublement s'élève à 2,9%.

Les ratios élève par salle montrent des disparités au niveau de la commune. Ainsi les zones de Bururi et Muzenga semblent privilégiées avec respectivement 25 et 44 élèves par classe alors que la zone Munini affiche un ratio de 78 élèves par salle.

Les ratios élève par enseignant varient moins et se situe entre 47 et 83 élèves par enseignant.

Il est à noter que ces taux restent légèrement supérieurs aux normes de l'UNESCO qui préconise 30 élèves par enseignant et par classe.

Tableau n° 13.3. : Nombre et capacités d'accueil des écoles secondaires

Etablissements Zone	Secondaire								
	Nbre d'écoles		Nbre de salles	Nbre d'élèves			Nbre d'Ens	Ratios	
	Total	CC		F	G	T		Elèves/Salle	Elèves/Ens
Muzenga	6	3	54	1218	1548	2766	51	44	51
Bamba	1	-	8	245	419	664	83		83
Munini	2	1	15	316	439	755	50	69	50
Bururi	3	2	37	937	808	1745	47	25	47
Gasanda	2	-	8	186	439	625	78	57	78
<b>Total Commune</b>	<b>14</b>	<b>6</b>	<b>122</b>	<b>2902</b>	<b>3428</b>	<b>6555</b>	<b>54</b>	<b>42</b>	<b>54</b>

Source: Rapport annuel 2005-2006 DPE Bururi

#### 13.1.4. Enseignement technique professionnel

Tableau n° 13.4. : Nombre et capacités d'accueil des écoles techniques Professionnelles

Etablissements Zone	Technique								
	Nbre d'écoles		Nbre de salles	Nbre d'élèves			Nbre d'Ens	Ratios	
	Total	CC		G	F	T		Elèves/Salle	Elèves/Ens
Bururi	2	2	9	171	226	397	22	44	18
<b>Tot comm.</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>9</b>	<b>171</b>	<b>226</b>	<b>397</b>	<b>22</b>	<b>44</b>	<b>18</b>

Source : Rapport annuel 2005- 2006 DPE/Bururi –EMP CC : Cycle complet Ens : Enseignant

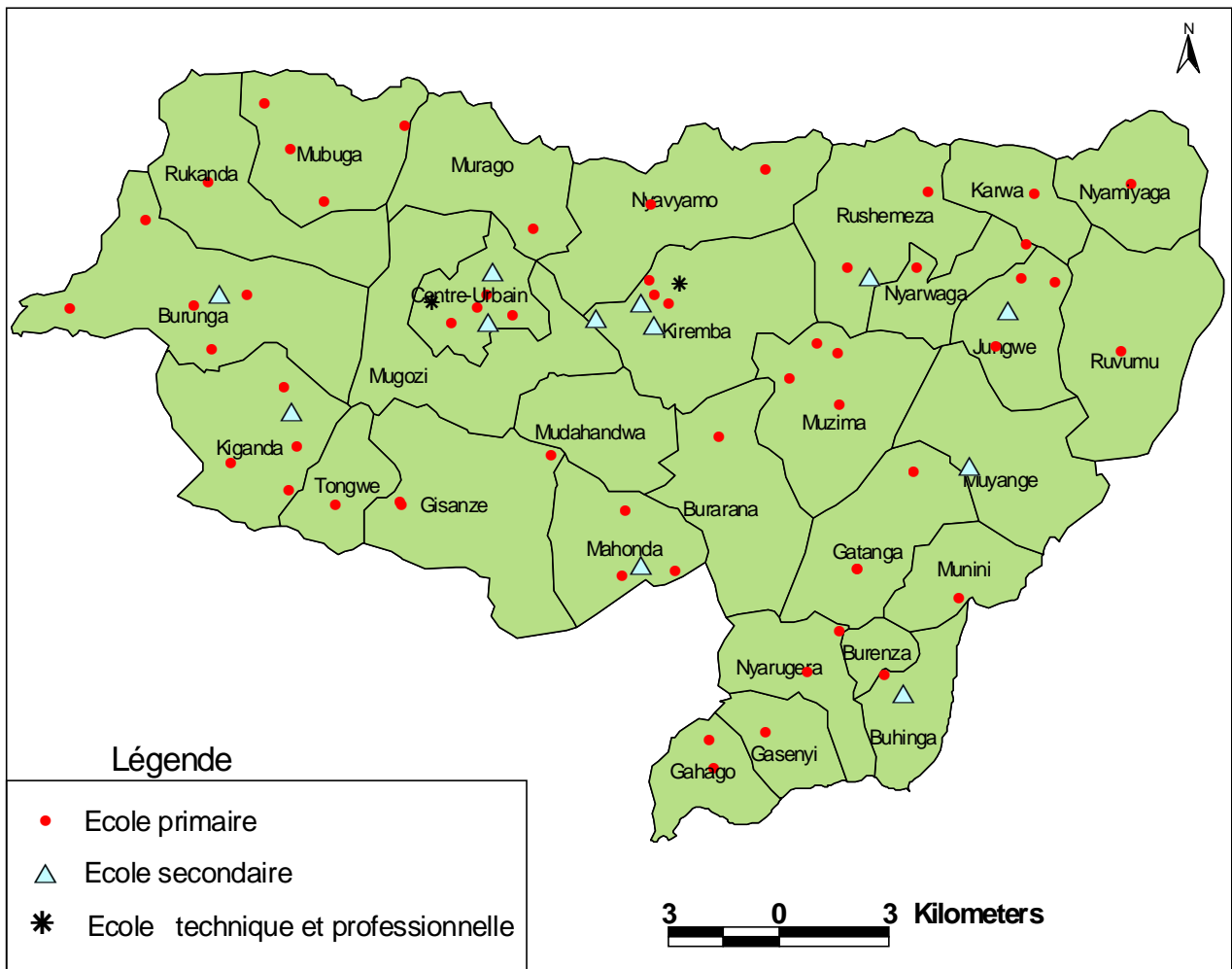
La commune Bururi dispose de deux écoles techniques professionnelles de 9 salles de classe et 22 enseignants. Ces écoles totalisent un effectif de 397 élèves dont 226 filles soit environ 57 %. Le ratio élève/ salle est de 44, tandis que le ratio élève / enseignant est de 18. Ce qui montre que ces écoles rentrent dans les normes de l'UNESCO pour ce dernier ratio.

#### 13.1.5. Enseignement supérieur

En plus des écoles primaires et secondaires, la province Bururi dispose d'une université privée depuis 2000. En 2005, elle avait 255 étudiants dont 28% de sexe féminin. Comme dans d'autres universités privées, la plupart des enseignants sont des professeurs à temps partiel et proviennent essentiellement de l'université du Burundi.

Concernant l'utilisation des ressources, il est très difficile à estimer d'autant plus qu'ils sont tous des vacataires. Il s'agit d'une université privée et de ce fait, ne peuvent y accéder que le peu de finalistes qui ont les moyens de payer leurs études.

## Répartition des infrastructures scolaires dans la commune (2005-2006)



Le nombre de professeurs ou de salles de classe ne peut être réduit pour autant.

Tableau 13.5. Nombre et capacités d'accueil des universités

Etablissements Commune	Instituts Supérieurs/Universités								
	Nbre d'écoles		Nbre de salles	<i>Nbre d'élèves</i>			Nbre d'Ens	Ratios	
	Total	CC		G	F	<i>T</i>		Elèves/ Salle	Elèves/ Ens
1. Bururi	1		12	183	72	255			
<b>Tot province</b>	<b>1</b>		<b>12</b>	<b>183</b>	<b>72</b>	<b>255</b>			

### 13.1.6. Situation du personnel enseignant

Tableau n°13.6. : Personnel enseignant par niveau d'enseignement et par sexe.

Zone	Ecoles primaires			Ecoles secondaires		
	H	F	Total	H	F	Tot
Bamba	28	35	63	11	0	11
Munini	40	46	86	17	1	18
Gasanda	19	90	109	10	1	11
Muzenga	83	100	183	58	5	63
Bururi	88	120	208	52	18	70
<b>Tot commune</b>	<b>258</b>	<b>391</b>	<b>649</b>	<b>148</b>	<b>25</b>	<b>173</b>

Source : Rapport de la rentrée scolaire 2005- 2006 DPE/Bururi

Dans la commune Bururi, le nombre total d'enseignants à l'école primaire est de 649 dont 391 de sexe féminin, soit 61 %.

Au secondaire, l'effectif total des enseignants est de 173 dont 25 de sexe féminin, soit environ 15 %.

### **13.3.ENSEIGNEMENT INFORMENL**

#### **13.3.1. Ecoles Yagamukama**

Il n'existe d'école Yaga Mukama dans la commune Bururi.

#### **13.3.2. Centres d'alphabétisation**

La commune compte 2 centres d'alphabétisation qui totalisent un effectif de 29 apprenants dont plus de 10% de filles. Les ratios élèves/salle et élève/enseignant sont respectivement de 15 et 6. Les thèmes traités dans les séances d'alphabétisation sont relatifs à la vie quotidienne et en rapport avec l'agriculture et l'élevage moderne, la nutrition, l'habitat décent, la santé, l'hygiène, le planning familial, les métiers, l'épargne.

Les caractéristiques de l'alphabétisation et de l'éducation des adultes sont :

- La pénurie d'animateurs alphabétiseurs ;
- L'absentéisme des auditeurs ;
- Le manque de suivi.

L'animation des centres d'alphabétisation est assurée par des volontaires dont les prestations sont bénévoles.

Tableau 13.7 : Nombre et capacités d'accueil des Centres d'alphabétisation.

Etablissements Commune	Centres d'alphabétisation								
	Nbre d'écoles		Nbre de salles	Nbre d'élèves			Nbre d'Ens	Ratios	
	Total	CC		G	F	T		Elèves/ Salle	Elèves/ Ens
Bururi	2	0	2	26	3	29	5	15	6
<b>Tot province</b>	<b>18</b>	<b>-</b>	<b>42</b>	<b>501</b>	<b>511</b>	<b>1012</b>	<b>29</b>	<b>62</b>	<b>53</b>

Source : Rapport annuel 2005- 2006, DPE/BURURI    CC : Cycle complet    Ens : Enseignant

#### **13.3.3. Ecoles des Métiers**

Les écoles de métiers sont des écoles d'enseignement professionnel. Les métiers enseignés sont entre autres la maçonnerie, la menuiserie et la couture.

Tableau n° 13.8 : Nombre et capacités d'accueil des Ecoles des Métiers (A/S 2005- 2006)

Etablissements Commune	Ecoles des Métiers								
	Nbre d'écoles		Nbre de salles	Nbre d'élèves			Nbre d'Ens	Ratios	
	Total	CC		G	F	T		Elèves/Salle	Elèves/Ens
2. Bururi	1	1	3	46	18	64	12	21	5
<b>Tot province</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>10</b>	<b>120</b>	<b>60</b>	<b>180</b>	<b>36</b>	<b>21</b>	<b>7</b>

Source : Rapport annuel 2006 DPE/Bururi CC : Cycle complet, Ens : Enseignant

#### **13.4. GESTION DU SYSTEME SCOLAIRE**

La commune Bururi dispose d'un canton scolaire. La gestion du système scolaire dans la commune est assurée par l'inspection cantonale de l'enseignement.

A la tête de chaque canton scolaire se trouve un inspecteur de l'enseignement qui est sous l'autorité hiérarchique de la direction provinciale de l'enseignement. Celle-ci travaille en étroite collaboration avec le comité des parents d'élèves qui est une représentation des communautés. Cette collaboration permet aux parents de s'impliquer dans la gestion scolaire de la commune.

#### **13.5. EFFICACITE DU SYSTEME**

Le système est d'une efficacité interne réduite. Le taux de redoublement est de 30,7% au primaire contre 2,9% au secondaire. Le taux de déperdition est de 3,1% au primaire contre 0,6% au secondaire. Sur le plan pédagogique, les enseignants du primaire sont qualifiés, mais les élèves comme les enseignants ont des manuels insuffisants.

Au secondaire, on enregistre un certain nombre d'enseignants non qualifiés sur le plan pédagogique, pour prêter à ce degré d'enseignement.

Ici comme au primaire, les élèves et les enseignants n'ont pas de manuels suffisants.

### 13.6. INTERVENANTS

Tableau 13.8. : Intervenants dans l'Education dans la province

<b>Organisation</b>	<b>Lieu d'intervention</b>	<b>Bailleurs</b>	<b>Actions/Activités</b>	<b>Bénéficiaires</b>
Ministère de l'Education			Construction des écoles	
UNESCO				
UNICEF			Distribution du matériel scolaire	
Population			Construction des écoles	
Administration			Construction des écoles	
Confessions religieuses			Construction des écoles	
Twitezimbere	Sites des écoles	Banque Mondiale	Construction des écoles	Ecolier/élève

Source : DPE Bururi



## **CHAPITRE XIV. JEUNESSE ET SPORTS**

### **14.1. JEUNESSE**

#### **14.1.1. Généralités.**

Dans la commune Bururi, les secteurs jeunesse et sports sont relativement développés si l'on considère le nombre d'associations d'encadrement (15). L'encadrement est surtout axé aux activités sportives : Football, volley ball, basket ball, Ping-pong.

Le coût d'encadrement de la jeunesse est tellement onéreux de façon que la commune, les confessions religieuses et de rares privés qui tentent cet encadrement, se voient sans moyens humains et matériels ou infrastructures suffisantes.

La commune Bururi compte plus de 56 % de jeunes c'est-à-dire plus de 35 000 jeunes et a opté pour une éducation pour tous avant 2015, c'est pour quoi tous les enfants en âge de scolarité sont à l'école même les enfants des Batwa. Toutefois, les écoles ne sont plus en mesure de satisfaire ce besoin aigu d'instruction sans dédoubler les classes et construire 15 autres nouvelles écoles.

Cependant, un des facteurs qui fait reculer l'instruction est la pauvreté des parents qui pousse à l'abandon de l'école du primaire à l'université, sans parler des orphelins de guerre ou du SIDA. Ces déscolarisés s'adonnent à l'oisiveté, aux jeux de hasard à Bururi, Kiremba, Taba et Kivuruga, à l'exode rural (Rumonge, Nyanza-lac, Bujumbura...) ou fument du chanvre ou de la bière prohibée « IGITI » et Kanyanga.

La situation de guerre a renforcé ce problème : les jeunes ont été enrôlés ou dans l'armée régulière ou dans la rébellion et ces jeunes avec la fin de la guerre, doivent être insérés dans la société en général et dans et dans le circuit de production en particulier.

La seule orientation possible viserait l'auto prise en charge des jeunes en les associant en groupements de production

#### **14.1.2. Encadrement des jeunes**

Dans la commune Bururi, des associations de jeunes d'autopromotion, d'entraide, de lutte contre la pauvreté ou le sida ou à caractère religieux...) sont nées ici et là dans les zones.

L'on y trouve 15 associations sportives : les onze rapide, l'Etoile, Renaissance, Dynamique, New face, Jaguar, U.G.L, Raro, les Black fighters, au total 566 jeunes dont plus de 28% de filles de moins de 25 ans.

Trois associations féminines de jeunes pratiquent le sport et la danse traditionnelle : Les Amies de la culture, l'Etoile, Encadrement, Komeza akaranga.

Un centre jeune a été ouvert à Bururi pour encadrer les jeunes déscolarisés, ils y acquièrent une formation par les films et la lecture de la lutte contre le Sida et le comment fonder des associations pour leur auto prise en charge.

Les filles orphelines du Sida apprennent de l'hôtellerie encadrée par la FVS-AMANDE ; elles sont au nombre de 27.

Types d'association	Nbre d'essence	Domaines d'intervention	Nbre de jeunes		
			H	F	Total
Sportive et culturelle	17	Activités sportives, danses traditionnelles	404	162	566

#### **14.1.4. Partenaires et bailleurs de fonds**

- L'Etat ;
- L'administration communale ;
- Les églises
- Les privés...

## **14.2. SPORT**

### **14.2.1 : Généralités**

En commune Bururi, la pratique du sport dans différentes disciplines est une réalité malgré les insuffisances des infrastructures et des équipements ;

Le sport étant considéré comme un facteur d'encadrement d'éducation, de cohésion, de réconciliation, ainsi que de retour à la paix de la population et de la jeunesse en particulier.

Les activités sportives sont financées par les écoles, la commune et les associations privées. Quelques athlètes dont une jeune fille commence à prendre de belle place dans l'athlétisme burundais. Suite à la crise, les performances ont fortement chuté, chaque année la commune organise une compétition d'athlétisme au stade olympique de Kabuye ; les écoles primaires et secondaires organisant les leurs.

Beaucoup de personnes pratiquent le sport de manière indépendante sur les sentiers de colline, ils font la marche les après-midi et les week-ends : tel que le club (les Amis de la Montagne, le club. « Encadrement » Une quinzaine de clubs sportifs existe en commune de Bururi et fonctionne tel que l'on en a signalé plus haut en Volley ball, Basket ball et foot ball.

La commune Bururi fait partie des associations provinciales de volley ball et de football et aligne ses équipes.

### **14.2.2. Infrastructures et types de sports pratiqués**

Dans la commune Bururi, les infrastructures de sports rencontrées sont les terrains de football, de volley-ball, de basket-ball et tennis dont les pratiquants représentent respectivement 62%, 23%, 14% et 1%. Le sexe féminin est encore timide en matière de sport surtout le football. Toutefois, il représente environ 38% des pratiquants du basket-ball et du volley-ball.

Sur les 11 terrains que compte la commune, environ 36% sont en mauvais état ; ce qui montre leur mauvais entretien.

Il faut signaler également que la commune vient d'acquérir des tables de ping-pong. Le nombre de pratiquants du ping pong est encore inconnu.

Tableau n° 14.2. : Infrastructures et types de sports pratiqués

Infrastructure type sport	Foot ball						Basket ball						Volley ball						Tennis					
	Nbr e Ter	Etat ter.		Pratiquants			Nbr e Ter	Etat ter.		Pratiquants			Nbr e Ter	Etat ter.		Pratiquants			Nbr e Ter	Etat ter.		Pratiquants		
Commune		B	M	H	F	T		B	M	H	F	T		B	M	H	F	T		B	M	H	F	T
Bururi	5	3	2	15	0	15	3	2	1	85	53	138	3	2	1	85	53	138	0	0	0	0	0	0
<b>Tot province</b>	<b>34</b>	<b>12</b>	<b>22</b>	<b>1735</b>	<b>0</b>	<b>1735</b>	<b>21</b>	<b>12</b>	<b>9</b>	<b>249</b>	<b>128</b>	<b>377</b>	<b>21</b>	<b>8</b>	<b>13</b>	<b>426</b>	<b>230</b>	<b>656</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>30</b>	<b>0</b>	<b>30</b>

Source : Administration communale      B : Bon      M : Mauvais

La commune dispose également d'une piscine et d'une salle de gymnase.

Tableau n° 14.3.: Infrastructures et types de sports pratiqués

Infras type sport Commune	Piscine						Handball						Gymnase					
	Nbre Ter	Etat ter.		Pratiquants			Nbre Ter	Etat ter.		Pratiquants			Nbr e Ter	Etat ter.		Pratiquants		
		B	M	H	F	T		B	M	H	F	T		B	M	H	F	T
Bururi	1	1	-	10	-	-	-	-	-	-	-	-	1	1		150	59	209
<b>Tot province</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>-</b>	<b>15</b>	<b>-</b>	<b>15</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>-</b>	<b>150</b>	<b>59</b>	<b>209</b>

Source : Administration communale

### **14.3. PATRIMOINE CULTUREL.**

#### **14.3.1. Généralités.**

Le patrimoine culturel constitue l'ensemble des éléments matériels et non matériels qui contribue à maintenir et à développer l'identité culturelle d'un peuple ou d'une communauté dans l'espace et dans le temps.

Le patrimoine culturel en commune Bururi est riche et varié, une semaine culturelle était organisée vers les années 1983, 1984 où la population exhibait chansons, danses et objets d'art ; c'est notamment l'Agasimbo de Makamba, l'Umuhanga de Gahago, Idonongo de Rwantabagu, Ingoma de Kajabure, Intore de Buta, Amazina de Kiremba, Ibicuba du Lycée Bururi, Guhoza Abana de Bamba, deux associations de danses traditionnelles groupe d'animation de Muyange, de Muzima, et de Kiganda...

Un musée a été érigé pour conserver les objets artistiques collectés dans la commune où on retrouvait :uruganda, imangu, impuzu z'igiti, ibisabo, ivyansi, imbezi, imbazo, ubutako, ibirezi, ubuna, amacumu, inyagara, igitabo ca Kiranga, ...mais hélas, avec les changements des régimes, ce musée n'existe plus et les objets sont partis dans les maisons des gens.

Au chef-lieu de la commune Bururi, il y a 20 bibliothèques, 12 salles de lecture et d'animation culturelle. Quelques veillées culturelles sont organisées où la musique traditionnelle occupe une place de choix, la musique moderne étant de plus en plus relégué au second rang.

#### **14.3.2. Principales caractéristiques du patrimoine immobilier.**

##### **14.3.3. Sites historiques**

Dans la commune Bururi, on rencontre 2 sites historiques : les eaux thermales de Muyange et l'enclos de Nsoro et Jabwe site Ku kabamikazi dans la Kibira Bururi.

Les eaux thermales ne sont pas entretenues, les gîtes d'accueil spoliés et détruits pendant la crise. Au site de la Kibira, l'INCEN avait construit un gîte à partir duquel on pouvait contempler de vastes paysages du Lac Tanganyika jusqu'à la RDC, tout le Bututsi, les monts tels Inanzerwe et Kibimbi. Nsoro et Jabwe, (Ku kabamikazi) pouvaient repérer l'ennemi dans toutes les directions à partir de ce site.

En commune Bururi, il n'existe ni monument, ni espaces culturels ; le seul musée qu'il y avait, a été détruit et les objets volés.

##### **4.3.4. Les centres de lecture et d'animation culturelle (CLAC)**

Un CLAC a existé dans la commune, mais les équipements (poste téléviseur, vidéocassette, livres et jeux de société) ont été volés.

### **14.4. INTERVENANTS**

L'Etat, l'UNESCO, L'UNICEF, CONFEJES, Fédérations nationales, ONG Locales et Internationales, Ministères partenaires, ASBL, Clubs...

## **CHAPITRE XV. JUSTICE**

### **15 .1. GENERALITES**

La justice constitue une condition sine qua none de la cohésion et de la pérennité de la société.

Le concept de justice renferme deux aspects :

Un idéal : un service public par lequel l'Etat exerce une des prérogatives de sa souveraineté. C'est par elle que la puissance publique garantit la jouissance paisible des droits civils, le respect des libertés publiques individuelles et collectives et des droits fondamentaux de l'homme.

Une justice saine et équitable permet l'épanouissement de tout un chacun et la prospérité d'une nation. Suite aux crises répétitives qu'a connu le pays particulièrement en 1993, les Burundais se sont installés dans une crise sans précédent où des vies humaines, des infrastructures ont été détruites par ceux-là même qui devaient défendre le véritable état de droit.

Le secteur de la justice n'a pas été épargné à l'endroit de son personnel et des ses infrastructures. Cette situation a accentué les besoins tant matériels que humains dans ce secteur.

Pour appuyer ce secteur, et pour permettre le fonctionnement de ses différents services, des programmes nationaux et internationaux se sont multipliés ; des réformes institutionnelles et structurelles sont en cours.

Le Ministère de la Justice est décentralisé jusqu'au niveau des provinces et communes où l'on trouve des tribunaux de grande instance des tribunaux de résidence.

### **15.2. SERVICES JUDICIAIRES.**

#### **15.2.1. Types de services judiciaires.**

La commune Bururi compte comme services judiciaires : un tribunal de résidence, un tribunal de grande instance, un parquet, une brigade et un commissariat de police judiciaire des parquets.

## **15.2.2. Performances des services judiciaires.**

### **15.2.2.1. Litiges civils**

Selon les informations recueillies auprès des archives du tribunal de résidence à Bururi, la performance des services judiciaires pourrait se résumer comme suit :

Le nombre de dossiers à traiter au cours de l'année de référence est de 346 dont 174 restant au début de l'année de référence et 172 dossiers enregistrés l'année en cours.

En considérant le nombre de dossiers jugés et clôturés qui est de 170, il ressort que 49 % des dossiers à traiter, ont été jugés et clôturés ; ce qui montre que la performance est très faible dans la commune.

Cependant, sur 170 dossiers jugés et clôturés, seuls 128 dossiers ont été exécutés, soit 75 %.

De ce qui précède, on peut conclure que la commune Bururi est plus performante en exécution des dossiers qu'en jugement et clôture des dossiers.

Cette contre performance s'explique particulièrement par la moyenne très basse des dossiers jugés et clôturés.

### **15.2.2.2. Litiges pénaux**

Le nombre de dossiers à traiter au cours de l'année de référence est de 89 dont 53 restant au début de l'année de référence et 36 dossiers enregistrés l'année en cours.

En considérant le nombre de dossiers jugés et clôturés qui est de 38, il ressort que 43 % des dossiers à traiter, ont été jugés et clôturés ; ce qui montre que la performance est très faible dans la commune.

Cependant, sur 38 dossiers jugés et clôturés, seuls 5 dossiers ont été exécutés, soit 13%.

De ce qui précède, on peut conclure que la commune Bururi est beaucoup moins performante en exécution des dossiers qu'en jugement et clôture des dossiers. Ce contre performance s'explique particulièrement par la moyenne très basse des dossiers exécutés.

Tableau 15.1. : Performances des services judiciaires : Litiges civils et pénaux.

Service judiciaire	Dossiers restant au début de l'année de référence		Nombre de dossiers enregistrés		Nombre de dossiers juges et clôturés		Nombre de dossiers juges avant faire droit		Nombre de dossiers en cours		Nombre de dossiers transmis		Nombre de dossiers fixes		nombre de dossiers exécutés		Nombre de dossiers non encore exécutés	
	Pénal	Civil	Pénal	Civil	Pénal	Civil	Pénal	Civil	Pénal	Civil	Pénal	Civil	Pénal	Civil	Pénal	Civil	Pénal	Civil
Bururi	53	174	36	172	38	170	0	0	44	184	0	1	5	28	5	128	55	65
<b>Total</b>	<b>230</b>	<b>1066</b>	<b>357</b>	<b>2146</b>	<b>84</b>	<b>1223</b>	<b>0</b>	<b>22</b>	<b>206</b>	<b>1437</b>	<b>81</b>	<b>18</b>	<b>107</b>	<b>1472</b>	<b>25</b>	<b>614</b>	<b>234</b>	<b>1430</b>

### **15.3. EQUIPEMENTS**

Le tribunal de résidence Bururi manque cruellement d'équipements. Il n'a qu'une vieille machine à écrire. Il n'y a ni photocopieuse, ni ordinateur, ni autres équipements modernes pour répondre aux aspirations des justiciables.

Concernant le matériel technique, il n'y en a pratiquement pas. Le mobilier est également en en quantité insuffisante et leur état laisse à désirer. Le tribunal de résidence ne dispose d'aucun moyen de déplacement même un vélo !

### **15.4. PERSONNEL**

Le personnel de ce tribunal de résidence est composé d'1 Juge président, de 4 juges, de 5 greffiers.

### **15.5. JUSTICE GRACIEUSE**

La justice gracieuse est l'une des institutions auxiliaires de la justice. Elle est rendue par le Conseil des Notables de la colline ainsi que les conseillers collinaires nouvellement élus par la population. Ces conseillers sont institués sur toute l'étendue de commune.

La composition du Conseil des Notables est fixée par les usages locaux tandis que celle des conseils de colline est fixée par la loi N° 1/016 du 20/04/2005 portant organisation de l'administration communale.

La procédure suivie devant ces conseils est fixée par les usages locaux sous réserve du respect des règles relatives à la récusation, au respect du secret professionnel et l'ordre public. Le travail des membres est fait à titre bénévole.

La justice gracieuse est rendue régulièrement par 1209 notables dont 270 dans la zone Bururi, 234 dans la zone Bamba et 100 dans la zone Gasanda, 280 dans la zone Munini et 325 dans la zone Muzenga.

Les notables reconnaissent presque à l'unanimité qu'il n'y a pas d'indépendance de la justice traditionnelle vis-à-vis de l'administration locale.

#### **Notables de la commune**

<b>Commune</b>	<b>Zone</b>	<b>Nombre de notables</b>	<b>Total commune</b>
Bururi	Bururi	270	
	Bamba	234	
	Gasanda	100	
	Munini	280	
	Muzenga	325	
		<b>S/Ttotal 5</b>	<b>1209</b>
<b>Total province</b>			<b>34352</b>

### **15.6. INTERVENANTS**

Le Royaume de Belgique.

La Croix Rouge.



## **CHAP. XVI. PERSPECTIVES DU DEVELOPPEMENT**

### **16.1. FACTEURS FAVORABLES AU DEVELOPPEMENT**

La commune Bururi dispose d'un potentiel de développement très varié. Elle est aussi agricole que pastorale. Son climat et son réseau de transport et communication lui confèrent des facteurs propices à son développement socio-économique.

Les principaux indicateurs favorables au développement de la commune sont :

1. La disponibilité des superficies importantes des marais constitue une autre possibilité d'extension des terres à emblaver notamment pour le développement de la culture du riz et des étangs piscicoles ;
2. Les conditions agro – écologiques de la commune permettent le développement de l'horticulture, la fruiticulture et les cultures maraîchères ;
3. Dans le domaine pastoral, le climat du Bututsi est favorable à l'élevage du gros et petit bétail. La présence d'arbres à fleur constitue un atout pour l'apiculture.
4. Ses infrastructures sanitaires-vétérinaires en mauvais état peuvent être réhabilitées et contribuer au développement de l'élevage ;
5. Le potentiel forestier est relativement important dans la commune pour la production du bois de chauffage, du charbon de bois, du bois d'œuvre...
6. La commune se développe progressivement dans le domaine de l'artisanat comme le montre le nombre d'artisans et d'unités recensés dans les domaines variés tels que la menuiserie, la couture, la vannerie, le tissage, ....
7. La commune dispose suffisamment de matériaux de construction : argile, sable, schistes, moellon, gravier, latérite ...
8. Les services publics d'encadrement : la commune dispose d'un nombre important des structures spécialisées des Ministères : Agriculture et Elevage, Santé, Education, Justice...
9. Les agents de développement : la commune a le privilège d'abriter un nombre impressionnant d'agents de développement dynamiques : Projet Bututsi, PRASAB, COPED, COOPEC....

## **16.2. CONTRAINTES AU DEVELOPPEMENT**

De manière générale, les contraintes peuvent être regroupées en trois catégories : contraintes techniques et administratives, contraintes économiques et financières, et contraintes socioculturelles.

### **16.2.1. Contraintes d'ordre technique**

1. Le blocage le plus important dans le domaine agricole est l'encadrement approprié des agriculteurs dans les communes.
2. Le caractère traditionnel des méthodes de production agricole : utilisation du matériel végétal, la recrudescence de plusieurs maladies des cultures ;
3. Les semences et les boutures améliorées sont quasi inexistantes d'où faible production agricole.
4. Au niveau de l'élevage, l'insuffisance de la vulgarisation du cheptel de race améliorée, les diverses maladies des animaux domestiques et l'amenuisement des pâturages naturels sont les principaux blocages de ce secteur.
5. Le mauvais état des routes, surtout les pistes rurales de desserte agricole, qui entrave l'évacuation normale des produits commercialisables;
6. L'insuffisance des moyens de transport;
7. L'inefficacité de la plupart des services étatiques d'encadrement (insuffisance des effectifs, manque de recyclages et d'équipement, salaires modiques...);
8. L'insuffisance des intrants agricoles et de l'élevage ainsi que les difficultés de s'en approvisionner dues entre autres à leurs coûts très élevés une fois disponibles sur les marchés ;
9. Le mode de conditionnement et l'insuffisance des infrastructures de stockage et de conservation des produits agricoles et d'élevage qui ne peuvent permettre le progrès du secteur agricole ;
10. La destruction de l'environnement par des pratiques agricoles non appropriées, la coupe incontrôlée de bois, ...

### **16.2.2. Contraintes d'ordre économique et financier**

1. L'accès difficile au crédit ; les institutions financières existantes octroient difficilement les crédits aux agri éleveurs par manque de garanties à présenter;
2. L'inefficacité des circuits de commercialisation qui restent bloqués par des problèmes liés au mauvais état des infrastructures de transport ;

3. L'insuffisance de la législation commerciale, notamment au niveau de la standardisation des poids et mesures ;
4. Le faible pouvoir d'achat de la population ;
5. Les prix bas accordés au producteur ;
6. L'insuffisance et l'état de délabrement très avancé des infrastructures de production et zoo-sanitaires (couloirs d'aspersion...), des infrastructures de transport (routes, ponts,) et énergétiques (centrales électriques, groupes électrogènes, panneaux solaires...);

### **16.2.3. Contraintes d'ordre socioculturel**

1. Les difficultés d'approvisionnement en eau potable dû au type d'habitat dispersé qui donne lieu à la recrudescence des maladies diarrhéiques et d'origine hydrique ;
2. Le faible degré d'implication des collectivités aux activités de développement ;
3. La croyance persistante à la sorcellerie et aux pratiques fétichistes ;
4. L'augmentation du nombre de vulnérable suite aux effets de la crise et de la pandémie du VIH/SIDA (orphelins, jeunes de la rue et dans la rue, enfants chefs des ménages, les victimes des viols, ... ) ;
5. L'insuffisance et l'état de délabrement des infrastructures à caractère social (centres de santé, établissements scolaires, infrastructures sportives, centres récréatifs ...).

## **16.3. STRATEGIES ET ACTIONS A MENER**

### **16.3.1. Stratégies**

L'analyse de la situation des différents secteurs laisse entrevoir que la stratégie pour le développement de la commune devrait se baser sur l'accroissement de la production agricole, sur le développement de l'élevage, de l'artisanat et du commerce.

Il s'agira de mobiliser toutes les ressources de la commune en vue de subvenir aux besoins alimentaires de la population tant quantitativement que qualitativement ; c'est à dire assurer la sécurité alimentaire de la province. Dans ce contexte, le programme de développement doit aussi impliquer l'éradication de la pauvreté grâce à un accroissement de la productivité/production et le dégagement du surplus permettant des effets multiplicateurs des investissements et la mobilisation des partenaires de développement de plus en plus nombreux et de plus en plus diversifiés. Cette stratégie devrait également arriver à réduire les prix de revient des produits vivriers par des mesures appropriées. Une attention particulière sera accordée l'extension des cultures de rente et vivrières, ainsi qu'aux activités de pêche, qui constituent des sources de revenus de la quasi-totalité des ménages de la province.

Pour les élevages, les interventions intensives seront axées sur les bovins de races améliorées à stabulation permanente suite l'amenuisement de pâturages naturels suffisants. Cependant, l'accent sera mis sur le développement de petits ruminants, dont la reproduction est rapide et nombreuse et n'exigeant pas de vastes pâturages.

### **16.3.2. Actions à développer**

La mise en œuvre de la politique de développement s'articulera autour des actions de production et de la vulgarisation agricole, d'augmentation de la production agricole, d'aménagement de l'espace rural et des actions basées sur les relations inter et intra-sectorielles. Il s'agira aussi du développement de l'artisanat, car les terres cultivables deviennent de plus en plus exiguë suite à l'accroissement démographique.

**Tableau 16.1. STRATEGIES ET ACTIONS A MENER**

Secteur	Atouts	Contraintes	Stratégies/actions à mener
1. Agriculture	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Terres fertiles ;</li> <li>- Main d'œuvre abondante et laborieuse;</li> <li>- Conditions écologiques favorables à l'agriculture ;</li> <li>- Existence des marais à aménager.</li> <li>- Culture industrielle développée (caféier, théier, palmier à huile)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Exiguïté des terres cultivables</li> <li>- Utilisation des outils rudimentaires ;</li> <li>- Carence des intrants améliorés ;</li> <li>- Méthodes culturales traditionnelles et non améliorées ;</li> <li>- Manque d'encadrement agricole ;</li> <li>- Manque de financement ;</li> <li>- Manque d'infrastructures agricoles.</li> <li>- usines vétustes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Disponibiliser des intrants améliorés ;</li> <li>- Améliorer l'encadrement agricole ;</li> <li>- Former les encadreurs agricoles en techniques d'encadrement ;</li> <li>- Construire des infrastructures de conservation des produits agricoles.</li> <li>- Renouveler les vieilles machines et en installer de nouvelles où il s'avère nécessaire.</li> </ul>
2. Elevage	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Demande croissante des produits d'élevage.</li> <li>- Existence d'associations d'apiculteurs ;</li> <li>- Présence de plusieurs essences d'arbres à fleurs.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Manque d'intrants d'élevage ;</li> <li>- Insuffisance d'encadreurs ;</li> <li>- Absence de races améliorées</li> <li>- Manque de moyens de déplacement pour les encadreurs ;</li> <li>- Absence de financement pour le développement du secteur d'élevage ;</li> <li>- Manque de produits vétérinaires pour lutter contre les maladies.</li> <li>- Infrastructures abandonnées ;</li> <li>- Manque d'encadrement de l'apiculture</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Promouvoir l'élevage de petits ruminants;</li> <li>- Repeupler le cheptel bovin et introduire des bovins de races améliorées;</li> <li>- Octroyer un moyen de déplacement au vétérinaire communal;</li> <li>- Recruter les encadreurs collinaires ;</li> <li>- Former les encadreurs dans le domaine de l'apiculture ;</li> <li>- Appuyer techniquement et financièrement les associations;</li> </ul>

Secteur	Atouts	Contraintes	Stratégies/actions à mener
3. Pisciculture	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Existence d'étangs piscicoles dans la commune ;</li> <li>- Nombre de marais et de cours d'eau favorables à la pisciculture</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Aménagement des étangs non conformes aux normes techniques ;</li> <li>- Méconnaissance de la gestion et des pratiques piscicoles ;</li> <li>- Absence d'une structure d'encadrement technique ;</li> <li>- Difficultés d'approvisionnement en alvins ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Installer des centres de production des alvins de bonne qualité ;</li> <li>- Construire d'autres étangs piscicoles dans la commune ;</li> <li>- Réhabiliter les étangs abandonnés ;</li> </ul>
4. Forêt	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Existence d'un code forestier qui régleme le patrimoine forestier ;</li> <li>- Condition climatique favorable au maintien de l'agroforesterie ;</li> <li>- Existence des institutions chargées de la protection et de la conservation du patrimoine forestier ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Faible capacité institutionnelle en matière de gestion et d'aménagement des forêts ;</li> <li>- Budget insuffisant des services forestiers ;</li> <li>- Faible recherche-développement pour maîtriser le processus allant de la sélection de la bonne semence jusqu'au bois de qualité ;</li> <li>- Absence d'implication des populations et des administratifs à la base pour élaborer et mettre à jour la législation forestière, le code forestier, le code foncier, le code de l'environnement ainsi que les conventions internationales ayant trait à la gestion des forêts que le pays a ratifiées ;</li> <li>- Manque d'inventaire national actualisé des ressources forestières ;</li> <li>- Absence d'un plan de gestion durable et d'aménagement des forêts.</li> </ul>	

Secteur	Atouts	Contraintes	Stratégies/actions à mener
5. Artisanat	La commune de Bururi dispose des matières premières et d'une main d'œuvre susceptible de relancer le secteur artisanal, une fois bien exploitées.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Manque d'un cadre institutionnel solide et stable soutenu par des textes législatifs et réglementaires appropriés ;</li> <li>- Inadéquation de la production et l'écoulement des produits artisanaux ;</li> <li>- L'accès difficile des artisans aux micro-crédits ;</li> <li>- Les problèmes divers liés à la crise politique et socio-économique du Burundi</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcer le cadre institutionnel du secteur artisanal ;</li> <li>- Mettre en place des filières adaptées et des structures appropriées ;</li> <li>- Redynamiser des filières déjà existantes ;</li> <li>- Mettre en place de nouveaux projets d'encadrement des artisans ;</li> <li>- Chercher les marchés d'écoulement ;</li> <li>- Promouvoir les micro- crédits dans le secteur d'artisanat</li> </ul>
6. Géologie, Mines, Minerais et Matériaux locaux de construction	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Existence des réserves minières exploitables déjà évaluées ;</li> <li>- Disponibilité des ressources humaines nationales</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Manque de moyens financiers d'exploitation des ressources minières déjà évaluées.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Faire appel aux investisseurs étrangers pour l'exploitation des gisements rentables.</li> </ul>

Secteur	Atouts	Contraintes	Stratégies/actions à mener
7. Energie	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Existence d'un réseau hydrographique suffisant pour l'aménagement des centrales hydroélectriques</li> <li>- Existence d'autres sources d'énergie nouvelles et renouvelables.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Insuffisance des ressources financières de l'Etat pour électrifier tous les centres ruraux et autres infrastructures socio-économiques (collèges communaux, centres de santé, bureau communal...) qui ont besoin d'électricité.</li> <li>- Faibles revenus des ménages pour accéder aux raccordements en électricité.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Actualiser le plan directeur de l'électrification nationale ;</li> <li>- Négocier les financements nécessaires à l'exécution du plan directeur d'électrification nationale ;</li> <li>- Réaliser les études d'exécution des projets des microcentrales hydroélectriques, des lignes électriques et d'installations photovoltaïques retenues ;</li> <li>- Exécuter tous les projets retenus</li> <li>- Informer les ménages ruraux sur la technologie du biogaz et mettre sur pieds des systèmes de financements des installations en faveur des demandeurs ;</li> <li>- Promouvoir l'utilisation des systèmes solaires photovoltaïques par les ménages ruraux au moyen de l'information et de la formation des futures bénéficiaires et par la réduction des taxes qui constituent aujourd'hui une barrière importante au développement de cette technologie.</li> <li>- Electrifier tous les chefs lieux de commune, centres ruraux, centres de santé, collèges communaux et autres projets économiquement rentables.</li> </ul>



Secteur	Atouts	Contraintes	Stratégies/actions à mener
8. Commerce	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Disponibilité des produits agricoles et d'élevage ;</li> <li>- Disponibilité des voies d'accès aux différents marchés.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Impraticabilité de quelques pistes rurales ;</li> <li>- Les infrastructures commerciales non aménagées ;</li> <li>- Désorganisation du circuit de commercialisation ;</li> <li>- Faible accès au crédit pour les petits commerçants ;</li> <li>- Taux d'intérêt bancaire élevé (taux débiteur) ;</li> <li>- Faiblesse des revenus des ménages</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Aménager/réhabiliter les pistes rurales ;</li> <li>- Réhabiliter/ Aménager les infrastructures commerciales ;</li> <li>- Disponibiliser les produits en vue de la stabilisation des prix.</li> </ul>
9. Tourisme et hôtellerie	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Existence des hôtels dans la province ;</li> <li>- Existence des sites touristiques ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mauvaise perception du phénomène touristique ;</li> <li>- Absence de personnes qualifiées dans le secteur ;</li> <li>- Insuffisance des infrastructures et structures d'accueil ;</li> <li>- Manque d'un plan directeur de développement du tourisme ;</li> <li>- La mauvaise image de marque du pays et la Concurrence par les pays voisins ;</li> <li>- L'absence de budget</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Programmation des actions médiatiques de sensibilisation et de publicité sur l'importance du tourisme ;</li> <li>- Réhabiliter les infrastructures existantes ;</li> <li>- Intéresser l'investisseur privé dans le secteur touristique ;</li> <li>- Intéresser les Tours-opérateurs et les agences de voyage pour insérer le Burundi dans les circuits touristiques ;</li> <li>- aménager des infrastructures d'accueil</li> <li>- Autour des sites touristiques identifiés ;</li> </ul>

<b>Secteur</b>	<b>Atouts</b>	<b>Contraintes</b>	<b>Stratégies/actions à mener</b>
10. Institutions financières	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Existence de deux institutions de micro-finance : COOPEC et COPED</li> <li>- Existence des périodes des campagnes de paie pour les caféiculteurs.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Faible revenu de la population, d'où manque d'épargne à déposer dans les institutions financières ;</li> <li>- Manque d'hypothèques à présenter pour accéder aux crédits.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Créer un fonds de garantie pour faciliter l'accès aux crédits.</li> </ul>
11. Coopératives et associations de développement	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Existence des institutions de micro-finance et de plusieurs associations d'auto développement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Exigences difficiles d'octroi des crédits par les institutions de micro – finance aux associations d'auto développement ;</li> <li>- Procédures d'agrément officiel des associations d'auto -développement très longues et coûteuses ;</li> <li>- Insuffisance d'encadrement des associations naissantes ;</li> <li>- Manque de formation des associations en organisation et gestion de leurs biens</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Faciliter les procédures d'agrément des associations</li> <li>- Encadrer les associations d'auto développement ;</li> <li>- Former continuellement les membres des associations et des coopératives en organisation et gestion</li> </ul>
12. Transport et communication	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Existence d'un réseau routier plus ou moins praticable ;</li> <li>- Couverture partielle de la commune par 3 réseaux de téléphonie mobile</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mauvais état des routes provinciales et pistes rurales;</li> <li>- Insuffisance du parc automobile pour le transport des personnes et des biens dans certaines communes</li> <li>- Manque de bureaux postaux dans certaines communes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Entretenir régulièrement les routes ;</li> <li>- Implanter un bureau postal dans chaque commune.</li> <li>- Encourager les transporteurs à circuler dans toutes les communes de la province.</li> </ul>

Secteur	Atouts	Contraintes	Stratégies/actions à mener
13. Education	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La population de la commune est consciente du rôle qu'elle doit jouer en matière du développement de l'éducation ;</li> <li>- Existence d'au moins une école primaire sur plusieurs collines de recensement ;</li> <li>- Implication effective des collectivités locales dans l'atteinte de l'objectif de scolarisation primaire universelle</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Insuffisance d'infrastructures et équipements scolaires ;</li> <li>- Insuffisance de personnel enseignant qualifié ;</li> <li>- Manque de manuels des élèves et des enseignants ;</li> <li>- L'insuffisance des centres d'enseignement des métiers pour accueillir les déscolarisés et les non scolarisés ;</li> <li>- La non adéquation formation – emploi des lauréats des centres d'enseignement des métiers</li> <li>- Manque des marchés d'écoulement des produits des lauréats des centres d'enseignement des métiers.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Construire une école primaire par colline de recensement ;</li> <li>- Construire un collège communal dans chaque zone ;</li> <li>- Réhabiliter et équiper les écoles primaires existantes ;</li> <li>- Construire des homes pour enseignants;</li> <li>- Octroyer au chargé de la carte scolaire et à l'inspecteur communal des moyens de déplacement ;</li> <li>- Recruter le personnel enseignant qualifié ;</li> <li>- Multiplier les centres d'enseignement des métiers ;</li> <li>- Introduire de nouvelles filières dans les centres d'enseignement des métiers suivant la demande du marché de travail ;</li> </ul>
14. Santé	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Une population sensible sur l'insuffisance des infrastructures sanitaires, des équipements et du personnel soignant.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Etablissements sanitaires non équipés ;</li> <li>- Insuffisance du personnel soignant ;</li> <li>- Insuffisance de formation du personnel soignant.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réhabiliter et équiper les CDS existants ;</li> <li>- Doter les CDS d'un personnel qualifié et suffisant ;</li> <li>- Motiver et recycler le personnel soignant ;</li> <li>- Appuyer techniquement les CDS;</li> <li>- Approvisionner régulièrement les CDS en médicaments ;</li> </ul>

Secteur	Atouts	Contraintes	Stratégies/actions à mener
15. Habitat	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Talents réels dans la fabrication des matériaux de construction ;</li> <li>- Existence de plusieurs sites d'exploitation des matériaux de construction.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Manque de crédits en faveur des producteurs des matériaux locaux de construction ;</li> <li>- Absence d'un circuit organisé de commercialisation des produits à base de terre cuite ;</li> <li>- Non-respect des normes pour les produits fabriqués.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre en place une politique nationale de promotion des matériaux locaux de construction réglementant la conformité de la production au respect de l'environnement (le gouvernement) ;</li> <li>- Promouvoir des associations et des groupements de la « filière habitat ».</li> </ul>
17. Eau	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Existence de beaucoup de ressources en eau non exploitées dans la province : sources d'urgence, aquifères (eaux souterraines), étangs et cours d'eau ;</li> <li>- Relief généralement escarpé et mieux adapté à l'aménagement des sources d'eau à des fins d'adductions gravitaire, économiquement moins onéreux par rapport au système par</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ressources financières limitées de l'Etat ;</li> <li>- Multitude d'infrastructures d'eau endommagées suite à la crise;</li> <li>- Torpissement du fonctionnement des RCE (détournement des fonds des RCE par leurs gestionnaires, ingérences des autorités administratives dans la gestion des fonds des RCE et leur utilisation à des fins, autres que celles de l'eau).</li> <li>- Manque de prise de conscience (de l'importance de la ressource eau) des gestionnaires des installations d'eau et de leurs usagers ;</li> <li>- Déboisement anarchique des bassins versants, conjugué avec l'effet néfaste des feux de brousse contribue fortement à la réduction du potentiel hydrique ;</li> <li>- Technologies utilisées très limitées et souvent inappropriées dans la mise en valeur des ressources eau ; -</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Identifier et cartographier toutes les ressources en eau (source sources d'urgence, aquifères, étangs et cours d'eau), existantes dans la province ;</li> <li>- Réhabiliter toutes les infrastructures d'eau endommagées dans la province.</li> <li>- Redynamiser les structures de gestion des infrastructures d'eau (RCE) ;</li> <li>- Sensibiliser la population à la bonne utilisation, à la prise en charge de l'entretien et de la gestion des installations d'eau ;</li> <li>- Reboiser systématiquement tous les bassins versants et plateaux dénudés pour juguler la déperdition du potentiel hydrique de la province.</li> <li>- Mener une étude sur les techniques</li> </ul>

Secteur	Atouts	Contraintes	Stratégies/actions à mener
	pompage.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Insuffisance des techniciens bien formés en techniques d'alimentation en eau.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- appropriées de mise en valeur des différents types de ressources en eau et les vulgariser ;</li> <li>- Former des techniciens en alimentation en eau en nombre suffisant ;</li> <li>- Elaborer un programme général d'approvisionnement en eau de la province ;</li> <li>- Mobiliser les financements pour la mise en œuvre du programme.</li> </ul>

Secteur	Atouts	Contraintes	Stratégies/actions à mener
18. Jeunesse et sport	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Existence des mouvements d'encadrement des jeunes à caractère religieux ;</li> <li>- Existence de plusieurs clubs de jeux dans les différentes disciplines : football, basket-ball et le volley-ball ; handball, tennis, ping-pong....</li> <li>- Existence de terrains de jeux quoiqu'en mauvais état.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Faiblesse organisationnelle des jeunes qui fait que ces derniers ne puissent pas se prendre en charge ;</li> <li>- Manque ou insuffisance de concertation et de collaboration entre les associations de jeunes ;</li> <li>- Modicité de moyens consacrés au secteur de la jeunesse et des sports ;</li> <li>- Manque ou insuffisance de coordination des activités relatives à l'encadrement de la jeunesse et des sports ;</li> <li>- Insuffisance des infrastructures sportives ;</li> <li>- Vétusté et manque d'entretien pour les infrastructures existantes ;</li> <li>- Manque d'équipements pour les clubs sportifs.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre en place une structure chargée de la coordination des activités relatives à l'encadrement de la jeunesse et des sports,</li> <li>- Renforcer l'encadrement de la jeunesse et des sports par l'organisation des activités sportives et culturelles ainsi que des camps de travail,</li> <li>- Utiliser tous les moyens possibles pour multiplier et entretenir les infrastructures sportives,</li> <li>- Encourager et développer le sport féminin, le sport de masse et le sport traditionnel en favorisant la création des clubs.</li> </ul>

Secteur	Atouts	Contraintes	Stratégies/actions à mener
19. Justice	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Existence d'un tribunal de Résidence dans chaque commune ;</li> <li>- Existence d'un tribunal de grande instance, d'une police judiciaire des parquets, du parquet de la république et d'un service pénitentiel au chef- lieu de la province.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b><i>Tribunaux de résidence</i></b></li> <li>- Lenteur caractérisée de la justice due à la complexité des procédures à suivre ;</li> <li>- Complexité des dossiers relatifs aux conflits liés aux terres, à la succession et à l'application du Code des personnes et de la famille ;</li> <li>- Personnel non qualifié;</li> <li>- Insuffisance du mobilier et matériel de bureau, etc.</li> <li>- <b><i>Tribunaux de Grande Instance, Parquets et des Cours</i></b></li> <li>- Insuffisance du personnel qualifié dans tous les services judiciaires ;</li> <li>- Manque de formation spécialisée pour certains domaines ;</li> <li>- Conditions de travail très précaires ;</li> <li>- Départ massif des éléments expérimentés suite à la modicité de salaires;</li> <li>- Manque de moyens de transport et de communication ;</li> <li>- Délabrement et vétusté des locaux ;</li> <li>- Insuffisance de matériel d'usage, équipement, ...</li> <li><b><i>b. Maisons de détention</i></b></li> <li>- Insalubrité des maisons de détention ;</li> <li>- Administration des maisons de détention mal organisée ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réhabiliter les locaux des structures judiciaires de la province ;</li> <li>- Rendre opérationnel le centre de formation professionnelle de justice pour remédier à l'insuffisance du personnel qualifié ;</li> <li>- Améliorer les conditions de travail du personnel ;</li> <li>- Traduire les textes de lois en langue nationale (Kirundi) et les diffuser auprès de la population (Ministère).</li> <li>- Donner les moyens de communication au secteur</li> <li>- Allouer un budget conséquent au secteur de la justice ;</li> <li>- Appliquer le plan des réformes et de modernisation du système judiciaire ;</li> <li>- Réformer le cadre légal et clarifier les procédures pour pallier les lenteurs judiciaires et dans l'exécution des décisions rendues ;</li> <li>- Harmoniser les textes lacunaires en vue de les adapter à la protection des droits des populations ;</li> <li>- Accorder une rémunération motivante au personnel qualifié de ce secteur ;</li> <li>- Traduire les textes de loi en Kirundi et veiller à leur diffusion ;</li> </ul>

Secteur	Atouts	Contraintes	Stratégies/actions à mener
20. Action sociale	Présence d'une multitude des intervenants dans le secteur.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Existence de beaucoup de type de sinistrés : enfants orphelins, enfants de la rue, enfants soldats, enfants chefs des ménages, victimes des violences, veufs, mères célibataires, déplacés, rapatriés, handicapés, personnes âgées non assistées,...</li> <li>- Manque de soins de santé et des frais scolaires pour les enfants en difficultés ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Instaurer un système de coordination des aides en faveur des sinistrés;</li> <li>- Créer des centres d'accueil et d'écoute pour les personnes traumatisées ;</li> <li>- Sensibiliser la population à la solidarité ;</li> <li>- Apprendre à la population les textes de lois protégeant les enfants et les personnes en difficultés ;</li> <li>- Sensibiliser la population à la prise en charge des enfants au niveau de la famille.</li> <li>- Désengorger certains secteurs judiciaires par la création d'autres dans le but d'alléger le volume de dossiers enregistrés dans certains tribunaux ;</li> <li>- Accélérer les procédures judiciaires pour le compte des justiciables</li> </ul>



## CONCLUSION

La commune Bururi s'étend sur deux régions naturelles à savoir le Bututsi et le Mumirwa ; son climat est de type tropical tempéré de par l'altitude, avec 4 mois de saison sèche et 8 mois de saison pluvieuse. La pluviosité moyenne annuelle est d'environ 1.300mm ; les mois les plus arrosés vont de décembre en avril avec une moyenne de l'ordre de 200mm par mois (170 mm en mars et 232 mm en décembre). La température moyenne est de 24°C avec la moyenne des minima de 18.5°C. L'humidité relative moyenne est faible et avoisine 70 %. Les minima sont inférieurs à 50 % en saison sèche.

La flore de la commune Bururi est riche et dominée par les espèces qui n'existent pratiquement plus ailleurs. La faune est constituée par des espèces de mammifères menacées d'extinction comme Pan Troglodytes. La faune antilopique est constituée d'une trentaine de familles d'oiseaux (WEBER & VEDER, 1983.)

Concernant l'agriculture, les dix principales cultures vivrières de la commune par ordre d'importance sont : la patate douce, le manioc, la pomme de terre, la banane, le maïs, le haricot, la colocase, le blé, le petit pois et le riz.

S'agissant de l'élevage, la commune Bururi est traditionnellement pastorale. Un élevage extensif et semi-intensif de bovins, caprins, ovins, porcins et volailles, est pratiqué dans cette commune. La quasi-totalité des infrastructures zoo sanitaires et équipements ne fonctionne plus.

Les trois types d'artisanat (artisanat de production, artisanat de service et artisanat d'art ou décoratif) se développent petit à petit dans la commune Bururi.

S'agissant des formations géologiques, des gisements de sulfures de minerais, de tourbe et argiles ont été découverts dans la commune.

En ce qui concerne l'énergie, la desserte en électricité dans la commune reste très basse et souvent limitée à quelques chefs lieux de la commune, faute de pouvoir de paiement des raccordements là où les possibilités existent.

Concernant les activités commerciales de la commune, elles sont essentiellement dominées par le commerce des produits agricoles aussi bien sur les marchés que dans les boutiques, la vente des animaux sur pied, les produits forestiers, quelques produits transformés, ainsi que les produits manufacturés.

Eu égard aux infrastructures routières, le tronçon bitumé est toujours en bon état. Par contre, la totalité des routes en terres battues et pistes rurales sont en très mauvais état ; ce qui constitue un enclavement pour certaines zones de la commune et un grand handicap aux échanges commerciaux entre la commune Bururi et les communes voisines.

Du point de vue de la dotation en postes et télécommunication, la commune dispose d'un bureau postal de 80 boîtes postales. Malgré l'introduction du téléphone mobile sur le marché, toute la commune n'est pas encore totalement couverte.

S'agissant des banques et institutions financières, la commune abrite une seule banque implantée au chef lieu de la commune (BBCI) et deux institutions financières (COOPEC et COPED). Les conditions d'accès aux crédits et le taux d'intérêt pratiqué restent inaccessible aux fonctionnaires de l'Etat et aux agri éleveurs.

En ce qui concerne le tourisme et l'hôtellerie, la commune dispose de quelques sites touristiques et des hôtels d'une capacité d'accueil de 65 chambres.

Concernant l'action sociale, la commune enregistre plusieurs catégories d'enfants en difficultés, d'orphelins et autres sinistrés. Il s'agit des sinistrés de guerre, des enfants de la rue, des enfants dans la rue, des orphelins de père et de mère, des enfants chefs de ménage, des enfants indigents, des enfants soldats, des victimes de violences, des mères célibataires, des personnes handicapées, des déplacés de guerre et des rapatriés. Les efforts consentis par l'Etat et les associations caritatives pour venir en aide à ces groupes vulnérables, restent encore loin de répondre à leurs besoins les plus élémentaires.

Eu égard à l'habitat, 2 types d'habitat (habitat groupé et l'habitat dispersé) sont rencontrés dans la commune, avec des proportions d'environ 28% pour l'habitat groupé et de 72% l'habitat dispersé. Il est à signaler que ces taux sont estimatifs.

Sur le plan sanitaire la commune Bururi 11 centres de santé et 1 hôpital de 2<sup>ème</sup> référence d'une capacité d'accueil de 179 lits. Les pathologies couramment rencontrées sont : polio, maladies diarrhéiques, maladies parasitaires, IST, VIH/SIDA, IRA, malnutrition, protéines caloriques.

L'approvisionnement en médicaments est assuré par les CDS communautaires en Autonomie de gestion sauf les CDS publics dont l'approvisionnement est assuré le DPS Bururi même chose pour les infirmeries.

En ce qui concerne l'approvisionnement en eau, la commune Bururi dispose de 685 points d'eau gérés par la Régie Communale de l'Eau (RCE). Les points d'eau fonctionnels représentent environ 66 % ; ce qui dénote un mauvais fonctionnement des de RCE. Le nombre total de ménages par point d'eau fonctionnel est de 26. Le nombre de ménages s'approvisionnant au point d'eau fonctionnel à 500m de leur domicile est de 19.

Concernant le secteur éducation, la commune compte quatre niveaux d'enseignement :

- L'enseignement préscolaire : 6 écoles; ratio : 29 enfants/salle et 16enfants/enseignant.
- L'enseignement primaire : 55écoles dont 41 à cycle complet. Ratio : 52 élèves/salle et 29 élèves/enseignant. Taux de redoublement : 30,7% ; taux d'abandon : 3,1%.
- Les filles représentent 48,5% des effectifs d'élèves du primaire.

- L'enseignement secondaire général: 14 écoles dont 6 à cycle complet. Ratio : 42 élèves/salle et 54 élèves /enseignant. Taux de redoublement: 2,9%; taux d'abandon : 0,6%.
- Les filles représentent 47,5% des effectifs d'élèves du secondaire général.
- L'enseignement secondaire technique : 2 écoles à cycle complet. Ratio : 44 élèves/salle et 18 élèves/enseignant.
- L'enseignement universitaire : 1 université avec 12 salles et 243 étudiants dont 28% de sexe féminin.

Le personnel enseignant est de sexe féminin dans des proportions de 53% au primaire et de 13% au secondaire.

S'agissant du secteur jeunesse et sport, la commune dispose de 17 associations de jeunes qui regroupent 566 jeunes dont 28% de filles.

Eu égard au secteur justice, la commune compte 1 Parquet de la République, 1 Tribunal de Grande Instance, 9 Tribunaux de Résidence.

Comme personnel judiciaire spécialisé, il y a 1 Procureur de la République assisté de 5 magistrats, 1 Juge Président du tribunal de Grande Instance assistée de 10 juges, 9 Juges Présidents des Tribunaux de Résidence assistés de 50 Juges.

42% des locaux utilisés sont empruntés.

La commune dispose également de 1 établissement pénitentiaire à Bururi d'une capacité d'accueil de 292 personnes.

Toutes les contraintes, les potentialités et les approches de solutions de chaque secteur d'activité sont consignées dans le chapitre des perspectives.

## **BIBLIOGRAPHIE**

1. PNUD : La pauvreté au Burundi : le poids de la disparité 1998.
2. PAS : Cadre stratégique intérimaire de lutte contre la pauvreté au Burundi ; document synthèse sur le diagnostic des conditions de vie et de pauvreté 2001.
3. Ministère de l'action sociale et de la promotion de la femme : Politique sectorielle du ministère 2002-2004, 2002.
4. ISTEEBU : Information du système d'information statistique sur la population au Burundi.
5. PNUD/PRRSLP : Plan opérationnel intégré de réintégration/réhabilitation des sinistrés et de lutte contre la pauvreté 2006.
6. Ministère de l'intérieur et de la sécurité publique : Découpage administratif du Burundi 2005.
7. Banque Mondiale : Enquête participative sur la pauvreté au Burundi 1998.
8. Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage : Rapport de réflexion sur le crédit agricole au Burundi 1998.
9. Gouvernement de la République du Burundi : Programme d'urgence 2006.
10. PAS : Evaluation des initiatives à la base 2000.
11. PAS : Evaluation des politiques et plans d'actions du secteur de la santé et des services connexes.
12. MISP/Département de la population : Estimation de la population burundaise par sexe et par groupes d'âge quinquennaux selon les circonscriptions administratives (provinces et communes 2005).
13. ISTEEBU : Base de données pour les indicateurs du développement humain durable 1990-2000, mai 2002.
14. PAS : Evaluation et mise à jour des politiques et plans d'actions sectoriels de réduction de la pauvreté : Volet Agriculture et Développement du monde rural 2000.
15. PAS : Evaluation des politiques et plans d'actions de réinsertion et de réinstallation des sinistrés 2000.
16. PAS : Evaluation et mise à jour des politiques et plans d'actions sectoriels de réduction de la pauvreté : Volet Education et services connexes 2000.
17. PNUD/UNOPS : Monographie de la province du Sud Kivu (RDC) 1998.
18. DPAE/Bururi : Rapport annuel 1995.
19. MISP/PDCLCP : Plan triennal de développement socio-économique de la province Bururi (2001-2003) ; novembre 2000.
20. HCR

21. Direction Provinciale de l'Enseignement Bururi : Rapport annuels 2004-2005 et 2005-2006
22. Direction Provinciale de la Santé Bururi Rapport annuel 2005
23. Ministère de la Planification du Développement et de la Reconstruction : population Burundaise de 1990 à 2003 : Estimation Projet BDI/99/P04-Appui à l'Elaboration et la mise en œuvre de la politique Nationale de la Population.
24. Ministère de la planification du Développement et de Reconstruction : appui à la prise en compte des questions de population dans les programmes de développement : Population Burundaise en 2003.
25. Ministère de l'intérieur et de la sécurité publique ; Rép. Du Burundi-IFES USAID-Bujumbura-janvier 2005 : découpage administratif du Burundi 2005.
26. OCIBU : République du Burundi : Rapport Annuels 2001 ;2002 ;2003 ;2004 ;2005
27. OTB : République du Burundi : Rapports Annuels 2001 ;2002 ;2003 ;2004 :2005.
28. SOGESTAL : Rapport ANNUELS 2003 ;2004 ;2005
29. COGERCO-République du Burundi : Rapports annuels 2001 ;2002 ;2003 ;2004 ;2005

## ANNEXES

### ATELIER PROVINCIAL DE VALIDATION DES MONOGRAPHIES COMMUNALES ET PROVINCIALE DE LA PROVINCE DE BURURI

#### PROCES VERBAL

L'an deux mille six, le troisième jour du mois d'août, se sont réunis autour du Conseiller Principal du Gouverneur de la province Bururi, tous les responsables sectoriels provinciaux et communaux dont liste en annexe, tous les administrateurs de communes, l'Antenne provinciale du Plan à Bururi et une équipe du Programme d'Appui à la Gouvernance, Sous Programme Planification Locale, pour procéder à la restitution et à la validation technique des projets de monographies communales et provinciales.

Cette validation est intervenue deux semaines après la remise des documents provisoires aux participants ci hauts cités pour lecture et correction.

Une journée de travail regroupant chaque sectoriel provincial et ses agents communaux a précédé la présente cérémonie de validation officielle.

Après présentation des corrections, amendements aux textes initiaux et enrichissements apportés par les différents responsables sectoriels aux niveaux communal et provincial, ainsi que les administrateurs communaux, les participants à l'atelier de restitution et validation technique ont adopté le fond et la forme des documents présentés.

Les documents validés sont :

1. La monographie de la commune Burambi
2. La monographie de la commune Bururi
3. La monographie de la commune Buyengeru
4. La monographie de la commune Matana
5. La monographie de la commune Mugamba
6. La monographie de la commune Rumonge
7. La monographie de la commune Rutovu
8. La monographie de la commune Songa
9. La monographie de la commune Vyanda
  
10. La monographie de la province Bururi

Fait à Bururi, le 03 août 2006.

L'Antenne provinciale  
du Plan à Bururi

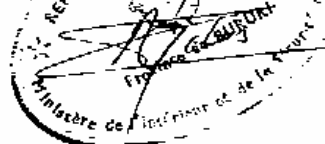
Edouard HATUNGIMANA

L'Expert représentant le SPPL

Prosper NIYOKINDI

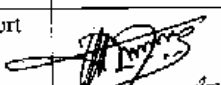
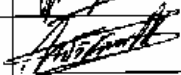
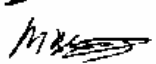
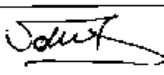
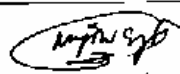

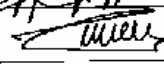
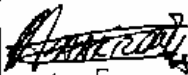
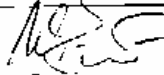


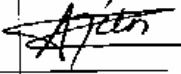

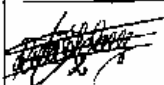
Le Conseiller Principal du Gouverneur  
de la province Bururi

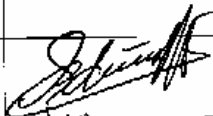
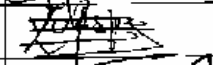
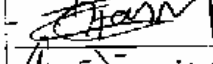
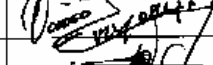
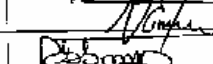
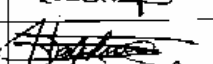
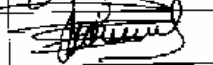
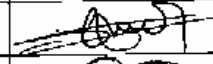
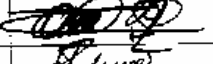
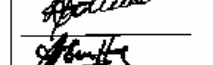
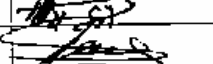
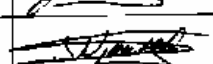
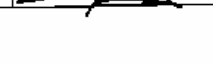
Jean Claude NSENGIYUMVA



**ATELIER DE RESTITUTION ET VALIDATION TECHNIQUE DES  
MONOGRAPHIES COMMUNALES ET PROVINCIALE.**

**Liste des responsables provinciaux et administrateurs communaux.**

Noms et prénoms	Fonction	Secteur d'activité	Signature
1. NTIBINONOYE Léonidas	Conseiller au Cabinet du Gouverneur	Jeunesse, sport et culture	
2. NDIKUMANA Salvator	CT/CPLS Bururi	Social/santé VIH/SIDA	
3. MBISAMAKORO Gérard	Chef de service/Agri Elev/DPAE	Agriculture et l'Elevage	
4. NYANDWI Vincent	Médecin vétérinaire provincial	Elevage	
5. NIYONGABO Joseph	Inspecteur Régional des forêts	Forêt	
6. BIZINDAVYI Epimaque	Chef de service pistes rurales	Transport	
7. NIMENYA Hermès	BPS	Santé	
8. HAKIZIMANA Zacharie	Chef du service planification DPE	Education	
9. NIYUNGEKO Edouard	Coordonnateur Régional FVS/AMADE	Santé /VIH/Sida	
10. GAKEZI Maurice	Chef Régional Sud de l'ONATEL	Communication	
11. HAKIZIMANA Thérèse	Cadre /Projet Bututsi	Action sociale	
12. NSENGIYUMVA J Claude	Conseiller Principal du Gouverneur	Eau	
13. BIZIMANA Déo	Juge Président du Tribunal de Grande Instance	Justice	
14. RIVUZIMANA J Claude	Chef d'Antenne d'Urbanisme et Habitat en zone Sud	Habitat	

Noms et prénoms	Fonction	Secteur d'activité	Signature
15. HATUNGIMANA Edouard	APP Bururi	MPDRN	
16. NDAYISENGA Spéciose	Journaliste	ABP Bururi	
17. HABONAYO Augustin	COPED	Jeunesse et sport	
18. NIYONIZIGIYE Albin	PRASAB	Agriculture	
19. NDAYUBAHA Emmanuel	Chef de Région Sud Régideso	Eau et Energie	
20. RIBAKARE Pierre Paul	Commune Bururi	Tous les secteurs	
21. NDIKUMASABO Raphaël	Commune Songa	Tous les secteurs	
22. MANIRAKIZA Eraste	Commune Burambi	Tous les secteurs	
23. NGENDABIZI Innocent	Commune Buyengeru	Tous les secteurs	
24. NIZIGIYIMANA Juma Eric	Commune Rumonge	Tous les secteurs	
25. NDIZIGIYE Félicité	Commune Mugamba	Tous les secteurs	
26. HAGERIMANA Emmanuel	Commune Matana	Tous les secteurs	
27. NDUWIMANA Cyprien	Commune Vyanda	Tous les secteurs	
28. NJEJIMANA Adélin	Commune Rutovu	Tous les secteurs	